Nations Unies A/69/363/Add.3



Assemblée générale

Distr. générale 14 octobre 2014 Français Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 132 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Groupe thématique III : bureaux des Nations Unies, bureaux d'appui à la consolidation de la paix, bureaux intégrés et commissions

Rapport du Secrétaire général

Additif

Résumé

On trouvera dans le présent rapport les prévisions de dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 relatives à neuf missions politiques spéciales classées dans le groupe thématique « bureaux des Nations Unies, bureaux d'appui à la consolidation de la paix, bureaux intégrés et commissions », créées en application des décisions du Conseil de sécurité.

Le montant estimatif des crédits nécessaires pour 2015 au titre des neuf missions politiques spéciales relevant de ce groupe, à l'exception de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, pour laquelle les ressources demandées correspondent à un financement provisoire de six mois, s'élève à 180 460 900 dollars (déduction faite des contributions du personnel).

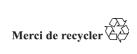




Table des matières

			Page								
I.	Ape	Aperçu de la situation financière									
II.	Mis	sions politiques spéciales	4								
	A.	Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest	4								
	В.	Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	19								
	C.	Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie	41								
	D.	Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	70								
	E.	Appui de l'Organisation des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria	78								
	F.	Mission électorale des Nations Unies au Burundi	88								
	G.	Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	95								
	Н.	Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale	109								
	I.	Mission d'appui des Nations Unies en Libye	118								

I. Aperçu de la situation financière

1. Les prévisions de dépenses au titre des missions politiques spéciales relevant de ce groupe thématique, à l'exception de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), pour laquelle les ressources demandées correspondent à un financement provisoire de six mois, s'élèvent à 180 460 900 dollars (déduction faite des contributions du personnel) pour 2015. Le tableau 1 qui suit offre une comparaison entre le montant total des prévisions de dépenses pour 2015 et le montant correspondant pour 2014 approuvé par l'Assemblée générale dans ses résolutions 68/247 A et 68/280 après examen des rapports correspondants du Secrétaire général (A/68/327/Add.3, Add.7, Add.10 et Add.12) et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/68/7/Add.10 et Corr.1, Add.17, Add.26 et Add.28).

Tableau 1 **Ressources nécessaires**(En milliers de dollars des États-Unis)

	1 ^{er} jan	vier-31 décem	bre 2014	Montan				
	Montant des crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Montant net ^a	Dépenses non renouvelables	Variation $(2014-2015)$ $(7) = (4) - (1)$	
Catégorie	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (4) - (3)	(6)		
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest	9 417,8	9 540,1	(122,3)	10 211,0	10 333,3	35,0	793,2	
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	20 763,1	18 953,9	1 809,2	21 124,1	19 314,9	365,6	361,0	
Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie	70 148,6	71 079,4	(930,8)	83 051,6	83 982,4	8 761,2	12 903,0	
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	2 881,6	2 881,6	_	2 937,5	2 937,5	13,3	55,9	
Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria	5 771,3	5 596,2	175,1	5 112,8	4 937,7	35,0	(658,5)	
Mission d'observation électorale des Nations Unies au Burundi	_	_	_	12 256,7	12 256,7	-	12 256,7	
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	8 750,6	8 308,7	441,9	8 609,0	8 167,1	-	(141,6)	
Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale	5 754,9	5 452,0	302,9	5 727,9	5 425,0	_	(27,0)	
Total partiel	123 487,9	121 811,9	1 676,0	149 030,6	147 354,6	9 210,1	25 542,7	
Mission d'appui des Nations Unies en Libye ^b	69 430,7	62 860,5	6 570,2	31 430,3	24 860,1	_	(38 000,4)	
Total	192 918,6	184 672,4	8 246,2	180 460,9	172 214,7	9 210,1	(12 457,7)	

^a Montant net des crédits nécessaires, compte tenu du montant estimatif du solde inutilisé ou du dépassement de crédits de 2014

14-62620 3/120

^b Le montant total net des ressources nécessaires pour 2015 correspond à un financement provisoire de six mois en attendant l'établissement d'un budget de 12 mois.

II. Missions politiques spéciales

A. Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest

(10 211 000 dollars)

Historique, mandat et objectif

- La Mission interinstitutions en Afrique de l'Ouest (voir S/2001/434) avait recommandé la création d'un mécanisme de consultations systématiques et régulières entre les organismes des Nations Unies afin de définir des politiques et stratégies nationales et sous-nationales et de les harmoniser. Par un échange de lettres entre le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité (voir S/2001/1128 et S/2001/1129), le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest (BRSAO) a été créé à Dakar pour une période initiale de trois ans commençant le 1er janvier 2002. Dans une lettre datée du 20 décembre 2010 (S/2010/661), le Président du Conseil a informé le Secrétaire général que le Conseil avait approuvé la prorogation du mandat du Bureau jusqu'au 31 décembre 2013 et l'a prié de faire rapport au Conseil tous les six mois sur les activités du Bureau. Par un échange de lettres entre le Secrétaire général et le Conseil de sécurité (voir S/2013/753 et S/2013/759), le mandat du BRSAO a de nouveau été prorogé du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016 et il a de nouveau été demandé au Secrétaire général de rendre compte tous les six mois au Conseil des activités du Bureau.
- 3. L'année 2014 a été marquée par la montée de la criminalité transnationale organisée, notamment la piraterie, le trafic de drogues et le terrorisme (en particulier dans la bande du Sahel). En 2015 se tiendront des élections législatives dans un certain nombre de pays d'Afrique de l'Ouest (Guinée, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Togo, Mauritanie), où l'action de prévention des conflits devra être intensifiée pour contenir les tensions politiques susceptibles de dégénérer en conflits. Dans ce but, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest devra améliorer ses capacités d'analyse, d'alerte rapide, de sensibilisation et de réunion afin de mobiliser les États, la société civile et d'autres acteurs non étatiques et sous-régionaux pour consolider les acquis démocratiques et atténuer les nouvelles menaces contre la paix et la stabilité.

Coopération avec d'autres entités

4. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest continue de s'employer à promouvoir la synergie entre les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, en particulier le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ainsi que les missions des Nations Unies dans la sous-région : la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS). Les réunions tenues en 2014 avec les directeurs régionaux, les coordonnateurs résidents et les chefs des missions et organismes des

Nations Unies ont abouti à la mise en place d'initiatives communes portant sur diverses questions transversales : appui à la préparation de la mise en œuvre de la stratégie relative à la sécurité des frontières dans l'Union du fleuve Mano, intégration systématique de la dimension hommes-femmes, lutte contre le trafic de stupéfiants, assistance électorale, droits de l'homme et réforme du secteur de la sécurité.

- 5. Le Bureau continuera à présider les réunions du Comité de haut niveau pour la mise en œuvre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, programme conjoint du Département des affaires politiques, du Département des opérations de maintien de la paix, de l'ONUDC et de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), dont l'objectif est de renforcer les capacités sous-régionales et nationales dans les domaines du maintien de l'ordre, de la criminalistique, de la gestion des frontières, du blanchiment d'argent et du renforcement des institutions de la justice pénale.
- 6. Le Bureau fournit à la Commission mixte Cameroun-Nigéria et au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel un appui administratif et logistique ainsi que des accords de participation aux coûts, et contribue à financer les centres régionaux et mondiaux concernant les achats au titre du service intégré d'appui aux activités d'achat des missions.

Résultats obtenus en 2014

- En 2014, le Bureau a continué à travailler en étroite collaboration avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dans le cadre de son action de prévention des conflits. Le Représentant spécial s'est rendu régulièrement à Abuja, Abidjan (Côte d'Ivoire) et Accra pour s'entretenir avec les dirigeants de la CEDEAO. Il a continué de collaborer étroitement avec le Secrétaire général de la Communauté. Il a proposé ses bons offices aux pays de la région et a notamment effectué des missions de médiation ou de facilitation en Guinée, en Guinée-Bissau et en Mauritanie. Il s'est rendu pour des consultations dans un certain nombre de pays (Burkina Faso, Libéria, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Sierra Leone et Togo). Par ailleurs, Il a participé à plusieurs réunions de haut niveau sur le Mali et la Guinée-Bissau organisées par la CEDEAO. Dans le domaine du renforcement des capacités sous-régionales de prévention des conflits, le Bureau a collaboré avec le Secrétariat de l'Union du fleuve Mano et la Commission de la CEDEAO dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie relative à la sécurité des frontières dans les pays de l'Union. Il a facilité l'élaboration d'un projet de document sur la mise en œuvre de la Stratégie, qui a été présenté aux organismes des Nations Unies et aux partenaires régionaux et internationaux à Abidjan (Côte d'Ivoire) le 12 juin 2014. À Yaoundé, il a participé à la réunion de validation du centre interrégional de coordination prévu par le mémorandum d'accord conclu entre la CEDEAO, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et la Commission du golfe de Guinée sur la sûreté et la sécurité maritimes lors du sommet tenu à Yaoundé en juin 2013.
- 8. S'agissant des questions transversales, le Bureau a contribué à faire connaître les problèmes croissants qui pèsent sur la stabilité de la sous-région et a plaidé avec succès en faveur de l'élargissement à la Côte d'Ivoire et à la Guinée de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues. En outre, à la suite de l'adoption par le Conseil des résolutions 2018 (2011) et 2039 (2012) sur la piraterie dans le golfe de Guinée, il a, en étroite

14-62620 **5/120**

coordination avec le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, apporté son concours à la mise en œuvre du cadre stratégique régional de lutte contre la piraterie et le vol à main armée dans le golfe de Guinée. Il a notamment contribué, en les facilitant ou en y participant, aux réunions de haut niveau et au niveau des experts de la CEDEAO, de la CEEAC et de la Commission du golfe de Guinée et favorisé la mise en place de mécanismes de coordination et de collaboration dans le cadre de la stratégie maritime régionale conjointe, notamment le centre interrégional de coordination. Il continuera de jouer son rôle en étroite collaboration avec les organisations régionales, en particulier la CEDEAO, l'Union du fleuve Mao et d'autres partenaires.

- 9. Dans la continuité des travaux entrepris conjointement par l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies, dans le cadre notamment de la mission d'évaluation conjointe au Sahel menée par l'ONU et l'Union africaine, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest a prêté son appui à l'élaboration de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, qui s'articule autour de quatre piliers (gouvernance, sécurité, besoins humanitaires, développement). Il a également coordonné la mise au point définitive d'un plan triennal de mise en œuvre de la Stratégie, en étroite collaboration avec le système des Nations Unies en Afrique de l'Ouest, notamment le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel, les coordonnateurs résidents des Nations Unies ainsi que les organismes, fonds et programmes des Nations Unies en Afrique de l'Ouest.
- 10. Dans le cadre de l'action qu'il mène contre les violences électorales, le Bureau a notamment effectué des missions d'alerte rapide au Burkina Faso, au Togo, en Guinée et en Mauritanie, pays où doivent se tenir des élections en 2015. Ces missions ont permis d'éclairer l'action de bons offices exercée par le Représentant spécial dans ces pays.
- 11. Dans le domaine de la bonne gouvernance et du respect de l'état de droit et des droits de l'homme, le Bureau a travaillé en collaboration avec l'Union du fleuve Mano, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le réseau d'organisations de la société civile en Afrique de l'Ouest pour assurer le suivi des recommandations issues de la Conférence sur les élections et la stabilité tenue à Praia en 2012 et de la Conférence sur l'impunité, la justice et les droits de l'homme organisée à Bamako en 2011 en vue de renforcer les capacités nationales et sous-régionales des acteurs étatiques et non étatiques en matière d'atténuation des violences électorales et de mieux faire connaître les menaces qui pèsent sur la paix et la stabilité, notamment les enjeux liés à la gestion des ressources naturelles et à la montée du chômage des jeunes.
- 12. Sur le front de l'intégration systématique de la dimension hommes-femmes dans les initiatives de prévention des conflits, le Bureau, en collaboration avec ONU-Femmes et en partenariat avec le Centre de la CEDEAO pour le développement du genre et l'Union du fleuve Mano, a prêté son appui aux acteurs de la société civile, notamment aux associations de femmes, en organisant des ateliers de formation ainsi qu'en mettant en place et en faisant fonctionner des centres de situation des femmes chargés d'assurer le suivi des élections présidentielles et législatives dans un certain nombre de pays. Avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix, il a coordonné et facilité le déploiement en Guinée-Bissau, du 7 au 18 avril 2014, d'une « mission de solidarité » du groupe de travail sur les femmes, la paix et la sécurité en Afrique de

l'Ouest. Le groupe de travail a facilité la création d'un pôle d'observation pour les femmes à Bissau, qui contribue au renforcement de la participation des femmes aux élections et à la vie politique en général. La mission de solidarité a contribué au travail d'information du public sur l'organisation d'élections pacifiques et ouvertes à tous. Une base de données en ligne, consacrée à la question du genre, des femmes, de la paix et de la sécurité en Afrique de l'Ouest et destinée à faciliter l'échange d'informations et de connaissances, a été lancée en février 2014. Vingt coordonnateurs nationaux ont reçu une formation à la gestion de cette base de données. Le renforcement du partenariat avec des organes dynamiques comme le Bureau d'appui à la consolidation de la paix des Nations Unies en Guinée-Bissau et l'Initiative de gestion des crises a permis de trouver de nouveaux moyens de promouvoir l'égalité des sexes et de mettre en œuvre la directive des Nations Unies visant à promouvoir la participation des femmes aux élections et à la vie politique par l'assistance électorale, notamment la formation de 20 membres du groupe de travail sur les femmes, la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest à l'analyse des conflits aux fins de la conception de stratégies de médiation. Le Représentant spécial a poursuivi son dialogue avec les femmes dirigeantes d'Afrique de l'Ouest dans le cadre des journées portes ouvertes annuelles sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et ses résolutions ultérieures sur les femmes, la paix et la sécurité, à l'occasion desquelles ont été présentées les campagnes mondiales « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes » et « 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste ».

- 13. Le Bureau a continué d'apporter son concours à la mise en place de la Division de la médiation et de la facilitation de la CEDEAO. Avec le concours du Groupe de l'appui à la médiation du Département des affaires politiques, il a collaboré avec les partenaires concernés à l'élaboration d'un cadre de mise en œuvre précisant les ressources humaines et financières, les besoins en capacités et le calendrier des activités de la Division. De plus, il a renforcé les capacités régionales de médiation en apportant son appui à trois sessions de formation de haut niveau consacrées aux techniques avancées de médiation à l'intention du personnel de la CEDEAO, de la société civile et des conseillers pour la paix et le développement. Il a également mis l'accent sur le renforcement du rôle des femmes dans les processus de médiation, notamment en créant un mécanisme consultatif pour les dirigeantes pendant le processus de dialogue en Guinée, conformément à la stratégie triennale conjointe du Département des affaires politiques et d'ONU-Femmes visant à appuyer la participation des femmes aux processus de médiation menés par les Nations Unies. Enfin, il a également apporté son appui aux activités de médiation de l'ONU en mettant à disposition un expert technique (en sus des membres de l'Équipe de médiateurs de réserve déjà déployés) en vue d'élaborer des cadres de dialogues nationaux comme ceux de Guinée et du Mali.
- 14. Dans le prolongement de l'approbation de la Division de la médiation et de la facilitation de la Cedea C

14-62620 **7/120**

(Conseil de médiation et de sécurité, Conseil des sages, bureaux de zone, représentants spéciaux du Président de la CEDEAO, envoyés spéciaux). Il a en outre été le principal point de contact pour tout ce qui touche l'appui en matière de médiation apporté par l'ONU à la CEDEAO, à la demande du Directeur des affaires politiques de la Commission de la CEDEAO.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2015

- 15. En 2015, les activités que le Bureau devra mener en priorité dans le cadre de son mandat seront les suivantes :
- a) Renforcement des capacités nationales et sous-régionales de prévention des conflits, d'alerte rapide, de consolidation de la paix et de maintien de la stabilité, et intensification de l'appui apporté par l'Organisation des Nations Unies aux missions de bons offices et aux activités de médiation menées par la CEDEAO, l'Union du fleuve Mano, l'Union africaine et les gouvernements de la région;
- b) Campagnes en faveur du renforcement des capacités sous-régionales nécessaires pour faire face aux menaces transfrontières et transsectorielles pesant sur la paix et la sécurité, par les moyens ci-après :
 - i) Appui à l'Union du fleuve Mano et à la CEDEAO dans la mise en œuvre de la stratégie relative à la sécurité des frontières dans l'Union du fleuve Mano:
 - ii) Appui aux activités régionales en faveur de la paix, du développement et de la sécurité dans la région du Sahel;
 - iii) Appui, par des actions de sensibilisation, aux mesures prises par les États et la CEDEAO en vue de l'adoption et de la mise en œuvre d'un dispositif politique sous-régional et d'un plan d'action concernant la gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest;
 - iv) Renforcement des initiatives internationales, régionales et nationales visant à prévenir et à combattre la criminalité transnationale organisée, en particulier par l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, le but étant de promouvoir la mise en œuvre du plan d'action régional de la CEDEAO et la coopération internationale aux fins de la lutte contre le trafic de drogue transatlantique;
 - v) Appui à la mise en œuvre de la stratégie régionale de lutte contre la piraterie, dans le cadre des résolutions 2018 (2011) et 2039 (2012) du Conseil de sécurité et en application de la Déclaration des chefs d'État et de gouvernement des États de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest sur la sûreté et la sécurité dans l'espace maritime commun (Déclaration de Yaoundé) de juin 2013;
 - vi) Prévention, atténuation et contrôle de l'instabilité liée aux élections et promotion de l'action que mènent les organismes des Nations Unies en faveur de l'application des recommandations formulées dans la Déclaration de Praia sur les élections et la stabilité en Afrique de l'Ouest;
- c) Amélioration de la gouvernance et respect de l'état de droit, défense des droits de l'homme et institutionnalisation de la problématique hommes-femmes en Afrique de l'Ouest par des initiatives de sensibilisation et de conseil menées en

étroite collaboration avec la CEDEAO, l'Union du fleuve Mano et les réseaux sousrégionaux d'acteurs de la société civile et en collaboration avec les parties prenantes concernées aux niveaux national et sous-régional.

- 16. Compte tenu des tensions qui risquent de dominer les processus électoraux et des nouvelles menaces politiques et socioéconomiques qui pèsent sur la paix et la sécurité régionales en Afrique de l'Ouest, il faudra, pour permettre au Bureau d'exécuter son mandat en 2015, créer une section de la recherche et de l'analyse chargée d'appuyer les activités de bons offices et de médiation, et renforcer la coopération à l'échelle du système afin de ménager aux organismes spécialisés des Nations Unies un plus grand espace opérationnel pour leurs activités d'assistance et de coopération techniques. La proposition de créer cette section se fonde sur une recommandation formulée par une mission d'évaluation conjointe des Nations Unies effectuée en 2013 auprès du Bureau. À cet égard, dans ses deux derniers rapports sur les activités du Bureau (S/2013/732 et S/2014/442), le Secrétaire général a souligné qu'il était nécessaire de constituer un groupe spécialement chargé des tâches d'analyse. Dans un communiqué de presse sur le BRSAO publié le 9 juillet 2014 (SC/11466/AFR/2930) à l'issue de leur examen du deuxième rapport susmentionné, les membres du Conseil de sécurité ont pris note de la recommandation du Secrétaire général tendant à créer, au sein de la Section des affaires politiques du Bureau, un groupe d'analyse chargé d'apporter des informations utiles aux missions de bons offices et de permettre l'adoption rapide de mesures préventives, et dit compter que cette recommandation soit mise en œuvre sans tarder. Plus précisément, la Section serait chargée de suivre l'évolution de la situation politique, du climat socioéconomique, des conditions de sécurité, de la situation humanitaire et des droits de l'homme dans la région, et d'établir régulièrement des rapports analytiques de grande qualité.
- 17. Il est également envisagé d'organiser plus régulièrement des visites de pays et des actions communes avec les acteurs régionaux et sous-régionaux afin de satisfaire les demandes toujours plus nombreuses de consultations et d'activités conjointes. De plus, le Bureau renforcera ses capacités de communication et de vulgarisation en vue d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de communication, de répondre aux attentes du public et de se faire mieux connaître.
- 18. Les objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et la mesure des résultats sont indiqués ci-après.

Tableau 2 Objectif, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif : Maintenir la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

- a) Intensification des efforts de médiation et de bons a) i) Amélioration des activités d'alerte rapide et des offices, et amélioration des activités d'alerte rapide et d'analyse à l'échelon régional
- analyses effectuées conjointement avec la CEDEAO, l'Union du fleuve Mano et les partenaires régionaux sur des questions politiques et de sécurité en Afrique de l'Ouest

Mesure des résultats

- 2013 (résultat effectif) : 1 réunion consultative régionale avec l'Union africaine, la CEDEAO et l'Union du fleuve Mano sur l'analyse politique de la situation en Afrique de l'Ouest
- 2014 (estimation): 2 missions conjointes d'alerte rapide et d'enquête avec la CEDEAO et l'Union du fleuve Mano dans des pays d'Afrique de l'Ouest et 1 réunion entre collègues avec la CEDEAO au sujet d'un programme de travail relatif à l'alerte rapide et l'analyse conjointe
- 2015 (objectif): 2 missions conjointes d'alerte rapide et d'enquête avec la CEDEAO et l'Union du fleuve Mano dans des pays où se tiennent des élections et 1 réunion entre collègues avec la CEDEAO au sujet d'un programme de travail relatif à l'alerte rapide et l'analyse conjointe
- ii) Plusieurs activités de bons offices et de médiation effectuées avec la CEDEAO et les partenaires régionaux aux fins de la prévention des conflits en Afrique de l'Ouest

Mesure des résultats

2013 (résultat effectif) : 4 missions de bons offices en collaboration avec la CEDEAO et l'Union africaine pour la sous-région

- 2014 (estimation) : 4 missions de bons offices en collaboration avec la CEDEAO et l'Union africaine pour la sous-région
- 2015 (objectif): 4 missions de bons offices en collaboration avec la CEDEAO et l'Union africaine pour la sous-région

Produits

- 8 missions d'alerte rapide dans des pays d'Afrique de l'Ouest, dont au moins 2 missions conjointes avec la CEDEAO
- 6 missions de bons offices de haut niveau réalisées conjointement par le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et la CEDEAO en Afrique de l'Ouest
- 1 atelier de renforcement des capacités à l'intention du personnel et des partenaires de la Division de la médiation et de la facilitation de la CEDEAO
- 1 atelier conjoint sur les enseignements tirés des activités conjointes de médiation
- Création, dans trois pays de la sous-région, d'un mécanisme consultatif régional permanent pour la participation des femmes aux activités de médiation

Réalisations escomptées

b) Renforcement des capacités nationales et sousrégionales de prévention des conflits, de consolidation de la paix et de maintien de la stabilité en Afrique de l'Ouest

Indicateurs de succès

b) Mise en service de la composante diplomatie préventive du Cadre stratégique de la CEDEAO pour la prévention des conflits grâce à l'appui fourni à sa Division de la médiation et de la facilitation

Mesure des résultats

- 2013 (résultat effectif) : élaboration d'un plan d'action en vue de l'établissement de la Division de la médiation et de la facilitation par la Direction des affaires politiques de la CEDEAO
- 2014 (estimation) : approbation du plan d'action et lancement du programme pilote régional de formation de la CEDEAO en matière de médiation
- 2015 (objectif) : mise en service de la Division de la médiation et de la facilitation de la CEDEAO et établissement d'une liste d'experts de la médiation pour l'Afrique de l'Ouest

Produits

- Dans le cadre de 5 visites de travail, prestation de conseils à la CEDEAO sur la mise en œuvre de son cadre stratégique de prévention des conflits, l'accent étant mis sur la sécurité, l'alerte rapide et les élections
- 2 réunions des analystes politiques des missions de paix des Nations Unies et des bureaux des coordonnateurs régionaux des Nations Unies en Afrique de l'Ouest sur les problèmes transsectoriels qui menacent la paix, la sécurité et la stabilité
- Établissement de prévisions régionales mensuelles concernant les problèmes politiques et les atteintes à la sécurité ayant des répercussions sur la stabilité en Afrique de l'Ouest
- Prestation de conseils à des journalistes d'Afrique de l'Ouest sur le rôle des médias dans les domaines de la paix, de la sécurité et de la prévention des conflits dans le cadre d'un atelier organisé conjointement par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et la CEDEAO (réunion de suivi tenue à Abidjan en juin 2012)
- Organisation de 4 réunions de planification stratégique avec la CEDEAO, l'Union du fleuve Mano, les entités intéressées des Nations Unies et des partenaires extérieurs en vue d'une intervention collective en matière de paix et de sécurité en Afrique de l'Ouest
- 2 réunions de travail avec le secrétariat de l'Union du fleuve Mano aux fins du contrôle et du suivi de la mise en œuvre de la stratégie relative à la sécurité des frontières dans l'Union du fleuve Mano
- 1 forum de partenaires sur l'application de la stratégie relative à la sécurité des frontières dans l'Union du fleuve Mano
- 2 réunions du Comité de suivi de la mise en œuvre de la stratégie, avec le secrétariat de l'Union, notamment des sessions avec les partenaires et les donateurs

14-62620 **11/120**

Réalisations escomptées

c) Renforcement des capacités sous-régionales permettant de faire face aux problèmes transfrontières et transsectoriels qui menacent la paix, la sécurité et la stabilité, notamment les crises et les violences liées aux élections, les problèmes liés à la réforme du secteur de la sécurité, la criminalité transnationale organisée, le trafic de stupéfiants et le terrorisme

Indicateurs de succès

 c) i) Élaboration par la CEDEAO d'un cadre politique et d'un plan d'action sous-régionaux sur la réforme du secteur de la sécurité spécialement axés sur la gouvernance en Afrique de l'Ouest

Mesure des résultats

- 2013 (résultat effectif) : négociation d'un projet de cadre et de plan d'action par des experts indépendants
- 2014 (estimation) : mise au point définitive du projet de cadre et de plan d'action
- 2015 (objectif) : adoption du projet de cadre et de plan d'action par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO et lancement du processus de mise en œuvre
- ii) Mise en place et en service d'un plus grand nombre de cellules de lutte contre la criminalité transnationale en Afrique de l'Ouest

Mesure des résultats

- 2013 (résultat effectif) : création de 3 cellules de lutte contre la criminalité transnationale en Guinée-Bissau, au Libéria et en Sierra Leone
- 2014 (estimation) : mise en service de 3 cellules de lutte contre la criminalité transnationale
- 2015 (objectif) : mise en service de 5 cellules de lutte contre la criminalité transnationale (Guinée, Guinée-Bissau, Côte d'Ivoire, Libéria, Sierra Leone)
- iii) Révision du plan d'action régional de la CEDEAO visant à lutter contre le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest

Mesure des résultats

- 2013 (résultat effectif) : sans objet
- 2014 (estimation) : prorogation du plan d'action régional de la CEDEAO au-delà de 2014, les donateurs s'engageant à assurer son exécution et celle de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest
- 2015 (objectif) : adoption du plan d'action régional révisé
- iv) Mise en œuvre de la composante sécurité de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel

Mesure des résultats

2013 (résultat effectif) : sans objet

- 2014 (estimation) : adoption du document de réflexion relatif à la composante sécurité de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et intégration du document dans le plan de mise en œuvre correspondant
- 2015 (objectif) : mise en œuvre de la composante sécurité de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel par des organismes des Nations Unies en partenariat avec la CEDEAO et ses États membres
- v) Application de la Déclaration de Praia sur les élections et la stabilité en Afrique de l'Ouest par la CEDEAO, l'Union du fleuve Mano et d'autres partenaires régionaux

Mesure des résultats

- 2013 (résultat effectif) : application de la Déclaration de Praia par tous les pays d'Afrique de l'Ouest où se sont tenues des élections présidentielles ou législatives en 2013
- 2014 (estimation) : application de la Déclaration de Praia par tous les pays d'Afrique de l'Ouest où se tiennent des élections présidentielles ou législatives en 2014
- 2015 (objectif) : application de la Déclaration de Praia par tous les pays d'Afrique de l'Ouest où des élections présidentielles ou législatives doivent se tenir en 2015
- vi) Mise en œuvre de la stratégie relative à la sécurité des frontières dans l'Union du fleuve Mano adoptée en octobre 2013, conformément aux résolutions 2000 (2011), 2062 (2012) et 2066 (2012) du Conseil de sécurité

Mesure des résultats

- 2013 (résultat effectif) : élaboration de la stratégie relative à la sécurité des frontières dans l'Union du fleuve Mano
- 2014 (estimation) : approbation du plan de mise en œuvre de la Stratégie pour la période 2014-2018
- 2015 (objectif) : réalisation des activités prévues pour 2015 dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie pour la période 2014-2018
- vii) Application par la CEDEAO de la résolution 2039 (2012) du Conseil de sécurité sur la piraterie dans le golfe de Guinée

14-62620 **13/120**

Mesure des résultats

2013 (résultat effectif) : tenue d'une réunion au sommet des États du golfe de Guinée en vue d'élaborer une stratégie régionale de lutte contre la piraterie

2014 (estimation) : tenue du sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays du golfe de Guinée et lancement du processus d'élaboration d'un cadre stratégique

2015 (objectif) : mise en œuvre et suivi du cadre stratégique de lutte contre la piraterie avec la CEDEAO

Produits

- 2 réunions statutaires des représentants spéciaux de la sous-région sur les menaces transsectorielles qui pèsent sur la paix et la stabilité
- 2 réunions du comité de suivi de la mise en œuvre de la stratégie relative à la sécurité des frontières dans l'Union du fleuve Mano
- Réalisation de 2 missions consultatives techniques auprès de la CEDEAO et organisation de 2 ateliers sousrégionaux de renforcement des capacités sur la réforme du secteur de la sécurité, l'accent étant mis sur la gouvernance
- Prestation de conseils aux différents États sur la réforme nationale du secteur de la sécurité dans le cadre de 2 réunions sous-régionales d'experts nationaux et de 4 missions techniques
- Communication trimestrielle d'analyses intégrées complètes, et organisation de 2 activités visant à aider les pays d'Afrique de l'Ouest et leurs organisations régionales à se doter des moyens de lutter contre les menaces croissantes pesant sur la sécurité, le climat socioéconomique et la situation politique de la région
- Prestation de conseils dans le cadre de 2 réunions sous-régionales d'experts avec la CEDEAO sur la mise en œuvre de son plan d'action régional visant à lutter contre le trafic de stupéfiants, la criminalité organisée et la toxicomanie, problèmes qui prennent de plus en plus d'ampleur en Afrique de l'Ouest
- Organisation de 1 réunion du comité de haut niveau de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest et de 4 réunions du comité consultatif sur les programmes de l'Initiative
- Prestation de conseils, dans le cadre de 5 missions d'évaluation technique (en Côte d'Ivoire, en Guinée, en Guinée-Bissau, au Libéria et en Sierra Leone), sur la mise en œuvre des mécanismes et de la stratégie de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest
- 2 réunions des directeurs et représentants régionaux des organismes des Nations Unies présents en Afrique de l'Ouest sur les menaces transfrontières et les problèmes transsectoriels compromettant la paix et la sécurité dans la région
- 2 réunions d'experts sur l'application de la Déclaration de Praia sur les élections et la stabilité en Afrique de l'Ouest
- Prestation, dans le cadre de 3 missions d'évaluation des besoins liés aux élections effectuées en collaboration avec la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques, de conseils sur l'état d'avancement des processus électoraux en cours et à venir, en coopération avec la CEDEAO et l'Union africaine

- Points sur l'évolution du renforcement des capacités des médias locaux, régionaux, nationaux et internationaux, dans le cadre de conférences de presse trimestrielles tenues à Dakar
- Tenue de 6 réunions d'experts consacrées à la mise au point et à l'adoption des grandes lignes de la stratégie sous-régionale de sécurité, à la coordination de son élaboration et à son approbation par l'Union du fleuve Mano et la CEDEAO d'ici à décembre 2015
- 1 réunion d'experts et 2 missions techniques sous-régionales destinées à assurer le suivi, en coopération avec la CEDEAO, de la stratégie régionale de lutte contre la piraterie maritime
- Aide au renforcement des capacités du secrétariat de l'Union du fleuve Mano dans le cadre de 4 missions techniques
- Réalisation de 3 missions d'évaluation dans des pays devant tenir des élections en 2015 et 2016, le but étant de déterminer les risques pour les processus électoraux et de renforcer les mécanismes de prévention des conflits en vue d'éviter ou d'atténuer les violences liées aux élections
- Appui à l'organisation de la réunion annuelle des commissions électorales de l'Afrique de l'Ouest, en partenariat avec la CEDEAO

Réalisations escomptées

d) Amélioration de la gouvernance et respect de l'état de droit, défense des droits de l'homme et institutionnalisation de la problématique hommesfemmes dans les activités de prévention et de gestion des conflits en Afrique de l'Ouest

Indicateurs de succès

 d) i) Accroissement de la participation des femmes et des jeunes des deux sexes dans les processus électoraux en Afrique de l'Ouest

Mesure des résultats

2013 (résultat effectif) : 2 femmes élues 2014 (estimation) : 4 femmes élues

2015 (objectif) : 8 femmes et 8 jeunes des deux sexes élus

ii) Augmentation du nombre d'organisations de la société civile intervenant dans des activités relatives aux droits de l'homme et à la gouvernance pendant les élections

Mesure des résultats 2013 (résultat effectif) : 5 2014 (estimation) : 8 2015 (objectif) : 10

Produits

- Publication, sur le site Web du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et sur support papier, de 1 document de réflexion sur les grands problèmes en matière de droits de l'homme qui pourraient compromettre la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest
- Organisation, conjointement avec la CEDEAO, l'Union du fleuve Mano, ONU-Femmes, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et le PNUD, d'une conférence sous-régionale sur la campagne du Secrétaire général visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes en Afrique de l'Ouest
- 2 consultations sous-régionales, comprenant des vidéoconférences, sur les atteintes aux droits de l'homme survenant pendant les élections et la transition de pouvoir, et sur l'impunité, l'état de droit et la gestion des ressources naturelles

14-62620 **15/120**

- Appui au Groupe de travail sur les femmes et la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest, en application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et de ses résolutions ultérieures sur les femmes et la paix et la sécurité, dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de travail annuel
- Appui destiné à contribuer à la participation de la société civile de l'Union au dialogue communautaire, à la prévention des conflits et à la cohésion sociale au sein des populations frontalières
- Mise à jour de la base de données sur les femmes et la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest
- Organisation de la Journée portes ouvertes 2015 pour les femmes et la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest, dans le cadre d'une concertation par visioconférence entre le Représentant spécial et des femmes ayant d'importantes responsabilités en Afrique de l'Ouest
- 1 document de réflexion sur le rôle des femmes dans la consolidation de la paix et les efforts de médiation en Afrique de l'Ouest
- Évaluation de l'impact du plan d'action régional sur l'application des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité dans la sous-région
- 1 programme de mentorat pour les jeunes des deux sexes, dans le cadre des activités sous-régionales menées en faveur de la paix et de la sécurité
- Appui à l'institutionnalisation de la problématique hommes-femmes au sein des forces armées et de sécurité des États d'Afrique de l'Ouest
- Consultations sur la médiation et séances de formation à la médiation avec ONU-Femmes, le but étant d'intégrer la problématique des violences sexistes dans les accords de cessez-le-feu et de renforcer les capacités des femmes à participer aux processus de paix et aux activités de médiation, en conformité avec le plan stratégique du Département des affaires politiques et d'ONU-Femmes
- Appui à la création et au fonctionnement de la Cellule de la participation féminine dans 5 pays amenés à tenir d'importantes élections en 2015 (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Nigéria et Togo)

Facteurs externes

19. L'objectif pourra être atteint si les conditions suivantes sont remplies : a) aucun nouveau conflit ou crise ne vient compromettre la situation économique, politique et sociale des pays ou de la sous-région et bouleverser ainsi l'ordre des priorités; et b) les chefs d'État et de gouvernement d'Afrique de l'Ouest, la CEDEAO, l'Union du fleuve Mano et l'Union africaine font preuve de la volonté politique nécessaire pour fournir les orientations et les moyens permettant de rendre opérationnels les mécanismes de paix et de sécurité et le dispositif d'alerte rapide de la CEDEAO.

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 3 Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1 ^{er} jan	vier-31 décembr	e 2014	Montant				
_	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Total net ^a	Dépenses non renouvelables	Variation 2014-2015	
Catégorie	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4) ((5) = (4) - (3)	(6)	(7) = (4) - (1)	
Militaires et personnel de police	186,4	191,8	(5,4)	218,6	224,0	_	32,2	
Personnel civil	5 161,9	5 183,2	(21,3)	5 430,7	5 452,0	_	268,8	
Dépenses opérationnelles	4 069,5	4 165,1	(95,6)	4 561,7	4 657,3	35,0	492,2	
Total	9 417,8	9 540,1	(122,3)	10 211,0	10 333,3	35,0	793,2	

^a Montant net des crédits nécessaires, compte tenu du montant estimatif du solde inutilisé ou du dépassement de crédits de 2014.

Tableau 4 **Postes temporaires**

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agent des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux		Adminis-	Agents locaux		Total
Effectif approuvé pour 2014	1	_	_	2	3	8	3	_	17	6	_	23	5	16	_	44
Effectif proposé pour 2015	1	_	_	2	4	8	4	_	19	6	_	25	5	16	-	46
Variation	_	_	_	_	1	-	1	-	2	_	_	2	-	-	_	2

- 20. Le dépassement prévu pour 2014 tient essentiellement au fait que les dépenses communes de personnel, calculées sur la base des dépenses réelles, ont été supérieures aux prévisions, que des travaux de rénovation ont été nécessaires en raison du déménagement du bureau et que les dépenses nécessaires au titre des transports aériens ont été plus élevées que prévu, le nombre d'heures de vol ayant été supérieur au nombre prévu au budget pour les voyages en avion. Ces dépenses supplémentaires sont cependant partiellement compensées par la non-utilisation des crédits prévus pour le recrutement d'un consultant spécialisé dans la paix, la sécurité et le développement de la région du Sahel.
- 21. Le montant estimatif des crédits nécessaires pour 2015 s'élève à 10 211 000 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et couvre les dépenses nécessaires pour deux conseillers militaires (218 600 dollars), les traitements et les

14-62620 **17/120**

dépenses communes de personnel correspondant à 25 postes d'agent recruté sur le plan international (1 SGA, 2 D-1, 4 P-5, 8 P-4, 4 P-3 et 6 SM) et à 21 postes d'agent recruté sur le plan national (5 administrateurs et 16 AL) (5 430 700 dollars) et d'autres dépenses opérationnelles, dont les services de consultants (112 500 dollars), les voyages (419 900 dollars), les installations et infrastructures (149 200 dollars), les transports terrestres (42 300 dollars), les transports aériens (3 258 100 dollars), les communications (403 700 dollars), l'informatique (100 700 dollars) et les fournitures, services et matériel divers (75 300 dollars).

- 22. Le Bureau propose la création, en 2015, d'un poste d'analyste principal de l'information (P-5) et d'un poste d'analyste de l'information (P-3) dans la Section de la recherche et de l'analyse.
- 23. L'analyste principal de l'information (P-5) sera le chef de la Section et sera chargé d'élaborer des analyses intégrées sur l'évolution de la situation politique, du climat économique et des conditions de sécurité dans les pays couverts par le mandat du Bureau, en vue d'appuyer ses activités en matière de diplomatie préventive et de bons offices; de définir des thèmes et de mener des recherches; d'élaborer et d'examiner divers rapports internes, documents de recherche et documents d'information, notamment des comptes rendus de situation, des pièces de dossiers, des notes de synthèse, des documents d'orientation, des documents de réflexion et des aide-mémoires; et de contribuer aux activités d'établissement des rapports, de planification, de coordination et de gestion des connaissances du Bureau, en collaboration avec les partenaires concernés.
- 24. L'analyste de l'information (P-3) sera chargé de contribuer aux travaux de la Section sur le fond, notamment en organisant ou établissant les documents nécessaires aux réunions et aux recherches sur le terrain, et en en consignant les résultats; de maintenir des contacts avec d'autres secteurs de l'ONU et d'autres organisations internationales et parties; et de participer à des missions d'établissement des faits et d'autres missions dans divers pays.
- 25. L'augmentation des crédits demandés pour 2015, par rapport au budget approuvé pour 2014, s'explique principalement par la création proposée de ces deux postes, à savoir celui d'analyste principal de l'information (P-5) et celui d'analyste de l'information (P-3), et, au titre des transports aériens, par la conclusion d'un nouveau contrat concernant un avion, qui entrera en vigueur en janvier 2015 et qui prévoit le partage des coûts entre le BRSAO, le BINUGBIS, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel et la Commission mixte Cameroun-Nigéria, pour ce qui est des opérations aériennes, dans le cadre d'une stratégie de coopération régionale et de partage des ressources. Pour 2015, le ratio de partage des coûts entre les quatre entités sera de 65:20:10:5, sur la base des prévisions relatives à l'utilisation respective de l'avion par chacune de ces parties. En 2014, le ratio de partage des coûts entre le BRSAO, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et la Commission mixte Cameroun-Nigéria était de 65:25:10.
- 26. En 2015, des ressources extrabudgétaires d'un montant de 139 200 dollars sont prévues pour un poste de conseiller principal qui sera détaché à titre gracieux par le Gouvernement islandais pour assurer la planification et la coordination des politiques et des stratégies et la mise en œuvre de programmes exécutés par le Bureau et ses partenaires.

B. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

(21 124 100 dollars)

Historique, mandat et objectif

- 27. Le Conseil de sécurité avait créé le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix (BINUGBIS) par sa résolution 1876 (2009), pour une période initiale de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2010. Depuis lors, il en a renouvelé et prorogé le mandat par ses résolutions 1949 (2010), 2030 (2011), 2092 (2013), 2103 (2013) et 2157 (2014).
- 28. Par sa résolution 2103 (2013), le Conseil a réajusté et prolongé le mandat du Bureau pour une période de 12 mois prenant fin le 31 mai 2014, en s'appuyant sur les recommandations faites en mars 2013 par la Mission d'évaluation technique interinstitutions en Guinée-Bissau et reprises dans le rapport du Secrétaire général (S/2013/262).
- 29. Par sa résolution 2157 (2014), le Conseil a prolongé le mandat du BINUGBIS pour une période de six mois à compter du 1^{er} juin 2014. Par la même résolution, il a prié le Secrétaire général de procéder à un examen approfondi de ce mandat du Bureau pour s'assurer qu'il correspond aux priorités définies par le gouvernement légitime et de lui rendre compte des conclusions de cet examen le 30 octobre 2014 au plus tard. Vu le temps nécessaire au gouvernement récemment élu pour s'installer dans son nouveau rôle et arrêter, à travers un processus de consultations sans exclusive, ses priorités nationales à long terme, le Secrétaire général a demandé au Conseil de sécurité un délai supplémentaire de trois mois pour présenter son rapport. De plus, il lui soumettra une mise à jour en novembre.
- 30. Vu les considérations qui précèdent et en attendant l'examen approfondi du mandat de la mission ainsi qu'une décision du Conseil de sécurité, le projet de budget pour l'année 2015 incorpore des modifications minimes de la structure des effectifs cadrant avec les recommandations de la mission d'évaluation technique interinstitutions datant de mai 2013.
- 31. Aux termes de la résolution 2157 (2014), la mission serait appelée à :
- a) Accompagner la concertation politique sans exclusive et la réconciliation nationale pour faciliter la gouvernance démocratique;
- b) Aider à renforcer les institutions démocratiques et donner aux organes de l'État les moyens de fonctionner efficacement et dans le respect des règles constitutionnelles;
- c) Fournir des conseils et un appui stratégiques et techniques en vue de la mise en place de systèmes efficaces et rationnels de maintien de l'ordre, de justice pénale et d'administration pénitentiaire qui soient capables de préserver la sécurité publique et de combattre l'impunité, dans le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales;
- d) Fournir des conseils et un appui stratégiques et techniques aux autorités nationales et aux parties intéressées, notamment en coordination avec la Mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau, pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de

14-62620 **19/120**

réforme du secteur de la sécurité et de renforcement de l'état de droit et pour la mise en place de systèmes de justice civile et militaire qui soient conformes aux normes internationales:

- e) Aider les autorités nationales à lutter contre le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée, en étroite coopération avec l'ONUDC;
- f) Aider les autorités nationales à promouvoir et protéger les droits de l'homme, mener des activités de surveillance des droits de l'homme et rendre compte de la situation;
- g) Prendre systématiquement en considération le souci de l'égalité des sexes dans l'action visant à la consolidation de la paix, conformément aux résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité;
- h) Travailler avec la Commission de consolidation de la paix à la mise en œuvre des priorités de la Guinée-Bissau en la matière;
- i) Aider à mobiliser, harmoniser et coordonner l'aide internationale, y compris pour mettre en œuvre les stratégies nationales de réforme du secteur de la sécurité et de renforcement de l'état de droit, et renforcer la coopération avec l'Union africaine, la CEDEAO, la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), l'Union européenne et les autres partenaires, pour concourir au rétablissement et au maintien de l'ordre constitutionnel et à la stabilisation du pays.

Coopération avec d'autres entités

- 32. En 2015, le BINUGBIS continuera à travailler en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et la Commission de consolidation de la paix, ainsi qu'avec les principaux partenaires bilatéraux et multilatéraux (Union africaine, CPLP, CEDEAO et Union européenne) pour continuer à appuyer résolument les efforts de consolidation de la paix de la Guinée-Bissau et sa stabilité. De plus, la mission continuera aussi à améliorer sa coopération avec les institutions financières internationales notamment le Fonds monétaire international, la Banque africaine de développement et la Banque mondiale, afin de mobiliser des ressources.
- 33. La coopération avec l'ONU et d'autres entités prendra les formes suivantes :
- a) Collaboration avec les départements du Siège de l'ONU et les équipes spéciales interinstitutions compétentes dans le champ d'action du BINUGBIS;
- b) Coopération avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest dans les domaines politique, administratif et logistique, notamment l'appui aérien, ainsi que pour des questions intersectorielles comme le trafic de drogues et la criminalité organisée;
- c) Échange d'information, notamment sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience à propos de certains aspects de la réforme globale du secteur de la sécurité et de l'état de droit dans les opérations de maintien de la paix, telles la MINUL et l'ONUCI, notamment dans le cadre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest;
- d) Collaboration avec la MINUL pour l'échange d'information sur le chapitre de la déontologie et la discipline et, au besoin, de personnel;

- e) Collaboration avec l'ONUDC et les autres partenaires des Nations Unies ou bilatéraux au sujet du traitement des questions de trafic de drogues et de criminalité transnationale organisée en Guinée-Bissau;
- f) Collaboration avec les partenaires nationaux et internationaux en vue de promouvoir et préserver la sécurité des personnes et la sécurité alimentaire en Guinée-Bissau;
- g) Poursuite de la coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies pour l'utilisation de services communs tels que les installations médicales et les services de sécurité, ainsi que pour la mise en œuvre d'une vision globale de la réforme du secteur de la sécurité;
- h) Intégration des questions d'égalité des sexes dans toute l'activité en coopération avec ONU-Femmes, les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales ainsi que les équipes de pays des Nations Unies en Afrique de l'Ouest.

Résultats obtenus

- 34. En 2014, le BINUGBIS a mis en valeur les bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général et son rôle de défenseur, en particulier, d'un dialogue politique national sans exclusive et d'une démarche internationale coordonnée durant la transition en Guinée-Bissau. Il a ainsi contribué au rétablissement de l'ordre constitutionnel dans ce pays, et plus spécialement à la tenue, le 13 avril 2014, d'élections législatives et présidentielle pacifiques, libres, régulières et transparentes et au bon déroulement, le 18 mai 2014, du deuxième tour de l'élection présidentielle. Les 17 et 23 juin 2014, respectivement, les nouveaux parlementaires et le Président ont prêté serment, suivis du nouveau Premier Ministre et des membres de son gouvernement en juillet 2014.
- 35. En ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité, le BINUGBIS a contribué aux résultats suivants :
- a) Poursuite de la mise en œuvre des lois organiques régissant les quatre principales institutions existantes dans le secteur de la sécurité et de la police intérieures, à savoir, la police du maintien de l'ordre, la police judiciaire, la Garde nationale et les services de sécurité et de renseignement, par ses conseils et l'élaboration des orientations voulues, les services de sécurité qu'il a assurés, l'organisation de programmes de formation, son concours pour les activités de planification et d'évaluation à Bissau et par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux de Bafatá, Buba, Mansôa et São Domingos;
- b) L'élaboration du plan national pour la sécurité des élections de 2014, qui attribuait aux Ministères de la défense et de l'intérieur le commandement et la supervision en commun du déploiement des personnels des services de sécurité intérieure et de police, à savoir 2004 membres de la Garde nationale, 2 059 fonctionnaires de police, 161 agents de la protection civile, 2 fonctionnaires de police d'INTERPOL, 2 officiers de la police judiciaire, 1 membre de la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale organisée et 700 soldats réquisitionnés en réserve pour parer à toute éventualité. La police et les troupes de la Mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau ainsi que deux experts de l'Union africaine spécialistes de la réforme du secteur de la sécurité en faisaient aussi partie; à ces derniers étaient adjoints deux conseillers du BINUGBIS (un militaire et un policier), chargés de les

14-62620 **21/120**

seconder pour la planification, le contrôle de l'application et la coordination du dispositif de sécurité électorale à Bissau et dans les différentes régions du pays;

- c) La mise en œuvre de la première phase d'un programme de « formation des formateurs » à la sécurité électorale conçu à l'intention de 62 fonctionnaires de police appartenant aux Forces de maintien de l'ordre et à la Garde nationale. Cette formation était centrée sur la Constitution et la loi électorale bissau-guinéennes, les normes internationales afférentes aux droits de l'homme, la prise en considération systématique des problèmes d'égalité des sexes dans les services de détection et répression, le rôle des fonctionnaires de police et de la protection civile dans le processus électoral, ainsi que les manifestations et les procédures de maîtrise des émeutes;
- d) L'achèvement des deuxième et troisième phases du programme de « formation des formateurs », ciblées sur 1 283 fonctionnaires de police de toutes les régions du pays, avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix (mécanisme de financement des interventions rapides);
- e) Élaboration de règles normalisées de fonctionnement à l'intention des forces de l'ordre, de la police judiciaire et de la Cellule criminalité organisée transnationale;
- f) Renforcement de la coordination entre institutions nationales de police par l'organisation de réunions périodiques du Conseil supérieur de la coordination des activités de police et de sécurité intérieures;
- g) Mise en œuvre d'activités de réforme de la police et de la justice, en partenariat avec le PNUD et l'ONUDC, y compris une série d'actions de formation organisées dans le cadre de l'Initiative Côtes de l'Afrique de l'Ouest, portant sur les investigations techniques criminelles, la protection des lieux de crime, la surveillance technique, la planification opérationnelle et les techniques de collecte et d'analyse d'information criminelle;
- h) Déploiement d'une mission d'évaluation sur le terrain de la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires relatives à l'état de droit dans les situations d'après conflit et autres situations de crise, pour apprécier le travail accompli par l'ONU sur le chapitre des procédures de planification intégrée, de la stratégie politique, de la planification des ressources humaines et des méthodes de financement dans les secteurs de la police, de la justice et de l'administration pénitentiaire;
- i) Organisation par l'Institut de défense nationale d'une série de conférences à Bissau et dans les villes de Quebo, Gabu et Mansôa, à l'intention de plus de 320 militaires, policiers, notables, fonctionnaires civils et représentants des médias, pour discuter du rôle des forces armées dans les régimes démocratiques et dans le développement socioéconomique, notamment pour faire respecter l'ordre constitutionnel et pour assurer le déroulement sans heurt des procédures électorales;
- j) Organisation du Forum national annuel sur la justice pénale, ainsi que d'une série de séminaires et ateliers sur les réformes de cette justice;
- k) Coordination, avec la CEDEAO et les autorités nationales, des activités de réhabilitation de trois casernes militaires dans les villes méridionales de Quebo, Buba et Bissau.

- 36. En ce qui concerne la promotion et la protection des droits de l'homme ainsi que le contrôle des activités et le soutien de l'institutionnalisation du respect de l'état de droit, des progrès ont été accomplis dans le cas de quatre des indicateurs prévus. Le BINUGBIS a prêté son concours aux autorités nationales pour la conduite d'enquêtes sur le meurtre de trois étrangers (chinois, nigérian et mauritanien). Dans le cas du Chinois, 10 des 12 accusés, dont 3 militaires et 2 officiers de la Garde nationale, ont été reconnus coupables et condamnés à des peines de prison. Le procès des 11 civils impliqués dans le meurtre du Nigérian est actuellement en cours, et pour le Mauritanien, l'enquête n'est pas terminée et quatre suspects sont sous les verrous. Pour les autres violations des droits de l'homme, les progrès sont restés lents en ce qui concerne la réaction de la justice, y compris l'enquête sur les attentats contre 14 membres du Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC) qui avaient eu lieu à Bafatá lors des élections, ainsi que l'enlèvement d'un étranger par des membres des forces de sécurité et de défense à l'aéroport de Bissau. Au surplus, il n'y a pas eu de progrès dans les enquêtes sur les violations flagrantes des droits de l'homme commises depuis l'adoption en 2008 de la loi d'amnistie, à cause de la situation toujours aussi précaire du côté de la sécurité et d'un manque de volonté politique.
- 37. Le BINUGBIS a aidé les autorités nationales à assurer la ratification des traités pertinents et la mise en conformité du droit interne, grâce à quoi la Convention relative aux droits des personnes handicapées a été ratifiée en février 2014, et l'instrument de ratification devrait normalement être déposé sous peu auprès de l'ONU. Le Bureau s'est beaucoup dépensé et a prêté son appui technique pour assurer l'élimination des divergences entre les normes internationales et les lois nationales, ce qui a abouti à l'adoption et la promulgation d'une loi contre la violence domestique en janvier 2014 et à l'adoption d'une politique nationale pour l'égalité et l'équité entre les sexes. Le Bureau a aussi mené des activités de sensibilisation aux droits de l'homme et dispensé des concours techniques aux organisations de la société civile, contribuant ainsi au lancement officiel, en février 2014, d'un réseau national de défenseurs des droits de l'homme composé de 25 organisations de toutes les régions. De plus, il a établi la version définitive d'un guide civique des droits de l'homme, qui fournit des conseils sur la manière et les moyens de déceler, signaler et tâcher de faire réparer les violations de ces droits.
- 38. Du 23 février au 1^{er} mars, la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté s'est rendue à Bissau et dans trois autres régions du pays pour rencontrer les communautés extrêmement pauvres qui y vivent. Elle a recommandé, notamment, un renforcement de la participation des femmes à la vie économique, sociale et politique. Un rapport a été présenté au Conseil des droits de l'homme à sa vingt-sixième session, en juin 2014. Pour appuyer le processus électoral, le BINUGBIS a produit et très largement distribué, en mars 2014, un « Guide des droits de l'homme et des élections » aux membres de la Commission électorale nationale, aux autorités régionales, aux partis politiques, aux candidats, aux organisations de la société civile et aux observateurs des élections, contribuant ainsi à une réduction des risques de violations des droits de l'homme liées aux élections.
- 39. À l'intégration du principe de l'égalité des sexes dans les efforts de consolidation de la paix, le Bureau a consacré plusieurs ateliers de formation, séminaires et conférences, en vue de favoriser cette égalité et d'améliorer les compétences des femmes pour qu'elles puissent prétendre aux postes actuellement

14-62620 **23/120**

occupés par des hommes. C'est ainsi qu'un atelier portant sur la prise en considération des rapports hommes-femmes et de l'égalité des sexes a été organisé à l'intention de 21 hauts fonctionnaires de police, de même qu'une conférence sur les femmes et la paix et la sécurité, à laquelle ont assisté 53 femmes officiers de la police ou de l'armée et, en coopération avec ONU-Femmes, un séminaire de réflexion sur la condition politique des femmes en Guinée-Bissau. De plus, le Bureau a organisé avec le Conseil islamique national la seconde phase d'une étude qui avait pour objet de déterminer des points de départ possibles pour appuyer un programme sur l'égalité des sexes et la médiation à l'intention des femmes au Conseil. Le Bureau a aussi prêté son concours pour le lancement par son principal partenaire national, le Collectif politique des femmes, de la publication officielle d'une étude intitulée « La participation des femmes à la politique et aux décisions en Guinée-Bissau : de la prise de conscience et la lucidité à la pratique politique ».

- 40. Les progrès vers la mise en œuvre intégrale du mandat du BINUGBIS ont continué à se ressentir des défis du processus de transition et des efforts pour assurer le rétablissement de l'ordre constitutionnel, et notamment du désengagement des partenaires internationaux qui se poursuit depuis le coup d'état de 2012 ainsi que des retards intervenus dans le processus électoral. La mission a axé l'essentiel de son action sur les moyens de faciliter la création d'un environnement favorable à la tenue d'élections pacifiques et crédibles, mais elle n'a pas pu atteindre les objectifs suivants :
- a) L'installation de 12 postes de police modèles, du fait de la suspension des programmes financés sur le Fonds pour la consolidation de la paix;
- b) Des progrès dans le processus d'agrément et de certification des membres des institutions de la défense, de la police et de la sécurité intérieure, en attendant l'examen et l'adoption des décisions issues de ce processus, notamment les mises à la retraite et les mesures disciplinaires que le gouvernement récemment élu pourrait décider;
- c) Le lancement de la Caisse spéciale de pensions pour les membres démobilisés des institutions de défense et de sécurité intérieure, à cause des retards intervenus dans les élections. De même, l'équipe de pays des Nations Unies a continué à centrer son action sur les activités humanitaires prioritaires, en apportant son aide pour les programmes de santé et nutrition, d'éducation, d'approvisionnement en eau et assainissement et de protection sociale, plutôt que sur les activités socioéconomiques et de développement à plus long terme. L'assistance du PNUD pour les élections a été utile pour assurer la crédibilité du processus électoral.
- 41. Avec l'installation d'un nouveau gouvernement démocratiquement élu, la mission devrait se concentrer, pour la période comprise entre janvier et décembre 2014, sur les activités suivantes :
- a) L'aide stratégique et l'assistance technique aux institutions de l'État, l'objectif étant de mobiliser des fonds pour répondre aux besoins les plus immédiats du Gouvernement en 2014 et d'organiser une conférence internationale d'annonces de contributions des donateurs en 2014 également pour mobiliser des ressources en faveur des efforts de consolidation de la paix et de reconstruction, en consultation

avec les institutions financières internationales, telles la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, ainsi que les organisations régionales et sous-régionales, et avec les partenaires de développement;

- b) La facilitation d'un dialogue national à de nombreux niveaux avec tous les acteurs politiques, la société civile et l'armée, en vue de créer un environnement politique favorable à la réconciliation politique, à la confiance, à la sécurité et à la stabilité après les élections;
- c) Un appui à la société civile, aux acteurs étatiques et aux institutions de sécurité qui permette d'assurer la jouissance, la protection et la promotion de tous les droits civils et politiques nécessaires à la paix et la stabilité;
- d) Un appui accru aux organisations de femmes et aux élites féminines en vue de renforcer leur participation aux décisions politiques et nationales, en y associant les jeunes;
- e) La promotion de relations solides entre les civils et les militaires et le soutien des autorités nationales, en coopération avec les partenaires régionaux et internationaux voulus, pour la mise en œuvre des stratégies nationales de réforme du secteur de la sécurité et de renforcement de l'état de droit, ainsi que pour la coordination de l'aide internationale dans ces domaines, en vue de moderniser et de professionnaliser les secteurs de la défense et de la sécurité;
- f) La continuation de l'appui fourni aux services de détection et de répression, en coopération avec l'ONUDC, pour renforcer les contrôles aux frontières et s'attaquer à la criminalité organisée transnationale, et en particulier au trafic de drogues et à la pêche et l'exploitation des ressources naturelles illicites dans le cadre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest;.
- g) La continuation de l'observation de l'évolution politique et des bons offices pour entretenir le dialogue, source de stabilité politique;
- h) Les activités de promotion, protection et surveillance des droits de l'homme et les informations sur la situation en la matière, ainsi que la politique dite de diligence voulue des Nations Unies en matière de droits de l'homme et les préparatifs de la seconde phase de l'Examen périodique universel qui doit avoir lieu en janvier 2015;
- i) Le renforcement de la participation des femmes à la vie publique et aux processus nationaux de décision, ainsi que l'amélioration de la protection judiciaire des femmes et des filles qui sont soumises à la violence et la discrimination, à travers le soutien continu des organisations féminines;
- j) La mise en place et le renforcement de mécanismes judiciaires, administratifs et autres pour mener des enquêtes efficaces, crédibles et impartiales et des poursuites contre l'impunité.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2015

42. À l'issue de l'examen approfondi du mandat du BINUGBIS, qui doit être achevé d'ici au 30 octobre 2014, le Conseil de sécurité devrait proroger le mandat de la Mission du 1^{er} décembre 2014 au 30 novembre 2015. Les organes étatiques nouvellement élus devraient s'employer à reconstruire l'État et à promouvoir le développement socioéconomique de la Guinée-Bissau, en partenariat avec les

14-62620 **25/120**

acteurs nationaux concernés et dans un contexte de stabilité politique durable. À la suite d'une conférence d'annonce de contributions, qui doit se tenir en 2014, et compte tenu des recommandations formulées dans le cadre de l'examen du mandat du BINUGBIS, celui-ci s'adaptera à l'évolution de la situation politique, sécuritaire et économique en Guinée-Bissau et aux problèmes qui subsistent en matière de consolidation de la paix, qui comprennent, outre la mise en œuvre de programmes de réforme décisifs dans le pays après les élections : a) la modernisation et la professionnalisation des forces armées, notamment le renouvellement des troupes et l'amélioration de leurs conditions de vie et d'opération, en coopération avec la Mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau et d'autres partenaires comme le Brésil, le Timor-Leste et d'autres États membres de la Communauté des pays de langue portugaise, l'Union africaine et l'Union européenne, conformément à la résolution 2157 (2014) du Conseil de sécurité; b) la lutte contre le trafic de stupéfiants et la criminalité transnationale organisée, y compris l'élaboration du plan opérationnel national pour 2015-2020 visant à lutter contre le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée, dans le cadre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest et en étroite collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime; c) la lutte contre les violations des droits de l'homme et l'impunité; et d) la coordination des efforts internationaux déployés pour appuyer les priorités du pays, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

43. En 2015, le BINUGBIS axera son programme sur les cinq domaines prioritaires suivants :

a) Concertation politique et réconciliation nationale :

- i) Accompagner la concertation politique sans exclusive et la réconciliation nationale pour faciliter la gouvernance démocratique et favoriser l'amélioration des relations entre civils et militaires, l'objectif étant de créer un climat politique propice à la réconciliation politique, au rétablissement de la confiance, à la sécurité et à la stabilité après les élections;
- ii) Continuer à œuvrer au renforcement des institutions démocratiques et donner aux organes étatiques les moyens de fonctionner efficacement et dans le respect des règles constitutionnelles;
- iii) Fournir une assistance technique à la Commission parlementaire chargée de la révision de la Constitution et faciliter la mise en œuvre des programmes de communication du Parlement et de participation des citoyens, y compris les discussions portant sur des questions relatives à la gouvernance locale;
- b) Édification de l'État et renforcement des organes étatiques: Le BINUGBIS appuiera la mise en œuvre des priorités définies dans le programme de renforcement de l'efficacité de la gouvernance, à la demande du gouvernement nouvellement élu et dans le but de renforcer les organes étatiques. Ce programme défend le concept selon lequel, afin d'accroître la transparence et le respect du principe de responsabilité, et donc la confiance entre la Guinée-Bissau et ses partenaires, les ressources mobilisées pour stabiliser le pays devraient être gérées conjointement. Pour ce faire, des experts internationaux devront être détachés auprès des principaux organismes producteurs de revenus ou chargés d'apporter un appui à la gestion stratégique d'autres institutions publiques clefs;

- c) État de droit et institutions chargées de la sécurité : Le BINUGBIS renforcera l'assistance stratégique et technique qu'il apporte au Gouvernement et à d'autres institutions étatiques pour :
- i) Accélérer l'application des stratégies nationales de réforme du secteur de la sécurité, qui comprennent le renouvellement et la professionnalisation des forces armées et du personnel des institutions chargées de la sécurité intérieure et du maintien de l'ordre, la réintégration sociale et économique des soldats démobilisés dans la vie civile et l'application du concept de police communautaire à l'ensemble du pays au moyen de la création d'un réseau national de commissariats de police modèles, dans le cadre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest et de la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires de promotion de l'état de droit au lendemain de conflits et d'autres crises;
- ii) Mettre en œuvre, réviser et, le cas échéant, modifier dans les meilleurs délais les cadres juridique, politique et stratégique dans les domaines de la justice pénale et de l'état de droit, y compris le système pénitentiaire, en collaboration avec des partenaires stratégiques déterminés œuvrant de manière coordonnée et dans le plein respect de l'appropriation nationale, dans le contexte de la Cellule mondiale de coordination;
- iii) Fournir des conseils techniques sur la réforme de la justice et la modernisation des systèmes judiciaire et pénitentiaire ainsi que de la justice militaire, afin de contribuer à combattre l'impunité à tous les niveaux et d'accroître l'indépendance du pouvoir judiciaire;
- iv) Lutter contre le trafic de stupéfiants et la criminalité transnationale organisée, notamment en élaborant le plan opérationnel national pour 2015-2020, dans le cadre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, grâce à l'octroi par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix d'un soutien financier du Fonds pour la consolidation de la paix et en étroite collaboration avec l'ONUDC;
- v) Continuer à aider les autorités nationales à renforcer l'état de droit en mettant pleinement en place la Cellule mondiale de coordination;
- d) **Promotion et défense des droits de l'homme et état de droit** : Le BINUGBIS continuera à fournir :
- i) Un appui stratégique et technique aux institutions étatiques pour mettre en pratique les principales recommandations formulées dans la Déclaration et le cadre stratégique de Bamako de décembre 2011 et lors de la première Conférence nationale sur l'impunité, la justice et les droits de l'homme tenue en juillet 2013, et d'aider le Gouvernement à préparer l'examen périodique universel de 2015;
- ii) Une assistance aux autorités nationales en vue d'assurer la promotion, la défense et le contrôle du respect des droits de l'homme ainsi que des activités d'information en la matière, pour faire en sorte que les mesures nécessaires à la défense de ces droits soient prises et aider à mettre fin à l'impunité dans le pays;
- iii) Une aide aux organisations de la société civile, en particulier au Réseau de défenseurs des droits de l'homme et à la Commission nationale des droits de l'homme, afin de renforcer leurs capacités;
- e) **Intégration de la problématique hommes-femmes** : Conformément aux résolutions 1325 (2000), 1820 (2008), 1988 (2009) et 1960 (2010) du Conseil de

14-62620 **27/120**

sécurité, le BINUGBIS continuera à veiller à ce que le principe de l'égalité des sexes soit respecté dans les activités de consolidation de la paix et à promouvoir l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les plans et programmes nationaux de la Guinée-Bissau. La mission veillera également à ce que le plan d'action en sept points concernant la participation des femmes aux activités de consolidation de la paix soit mis en œuvre au niveau national. En outre, elle continuera à collaborer avec la Commission de consolidation de la paix pour appliquer les nouvelles stratégies en la matière, qui devraient être achevées et adoptées en 2014. Enfin, le Bureau continuera à fournir des conseils techniques pour renforcer les aptitudes des partenaires nationaux, notamment des organisations de femmes, des dirigeantes des acteurs étatiques et non étatiques, accroître la représentation des femmes dans la sphère politique, intensifier les efforts de consolidation de la paix et de réconciliation et élaborer des politiques et cadres juridiques qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes.

- 44. De plus, en 2015, le BINUGBIS continuera à administrer ses quatre bureaux locaux et à assurer une présence intégrée des Nations Unies dans toutes les régions. Dans l'exécution de son mandat, il poursuivra sa collaboration avec les acteurs de l'Organisation des Nations Unies compétents, en particulier le Bureau des affaires juridiques, le HCDH, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, le PNUD, l'UNICEF et l'ONUDC, ainsi qu'avec l'Union africaine, la Communauté des pays de langue portugaise, la CEDEAO, l'Union européenne et les autres acteurs internationaux concernés. Il continuera également de renforcer la mobilisation des partenaires internationaux bilatéraux et multilatéraux pour que ceux-ci soutiennent les efforts nationaux déployés en vue de stabiliser, de reconstruire et de développer le pays. Enfin, la mission continuera de promouvoir l'intégration des divers acteurs des Nations Unies sur le terrain et d'améliorer l'efficacité de leur action à l'appui des priorités nationales, ainsi que de renforcer les capacités institutionnelles nationales.
- 45. Les objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et la mesure des résultats sont indiqués ci-après.

Tableau 5 Objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif : Création d'un environnement social et économique stable sur le plan politique et de la sécurité en Guinée-Bissau

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

- a) État de droit renforcé et meilleurs systèmes de défense, de police, de justice, de maintien de l'ordre et d'administration pénitentiaire en Guinée-Bissau
- a) i) Nombre accru de vérifications des antécédents des membres de la police et des institutions de sécurité intérieure effectuées (4 100 membres au total)

Mesure des résultats

2013:3024

2014 (estimation) : 3 024 2015 (objectif) : 4 100

ii) Nombre accru de vérifications des antécédents des membres des institutions de défense (4 620 membres au total)

Mesure des résultats

2013:0

2014 (estimation) : 2 000 2015 (objectif) : 4 620

iii) Nombre accru de membres des institutions de défense démobilisés

Mesure des résultats

2013:0

2014 (estimation) : 0 2015 (objectif) : 1 404

iv) Nombre accru de militaires et de civils sensibilisés aux processus de démobilisation et de réintégration

Mesure des résultats

2013:0

2014 (estimation): 320 2015 (objectif): 350

 v) Nombre de documents nationaux de politique stratégique cruciaux pour la modernisation des systèmes de police, de justice et de défense en Guinée-Bissau

Mesure des résultats

2013:1

2014 (estimation) : 1 2015 (objectif) : 2

vi) Nombre accru de cadres juridiques, politiques et stratégiques entièrement conformes aux normes internationales dans les domaines de la justice pénale et de l'état de droit ayant été mis en œuvre

Mesure des résultats

2013:1

2014 (estimation) : 2 2015 (objectif) : 3

vii) Augmentation du nombre connu de cas de violence sexuelle et sexiste en Guinée-Bissau, grâce à une sensibilisation accrue de la population et au fait que la police enregistre lesdits cas et mène l'enquête de manière appropriée

14-62620 **29/120**

Mesure des résultats

2013:22

2014 (estimation) : 25 2015 (objectif) : 28

Produits

- Assistance quotidienne aux Ministères de la défense, de l'intérieur et de la justice en vue de la coordination des contributions internationales à la mise en œuvre des programmes nationaux portant sur l'état de droit et la réforme du secteur de la sécurité, au moyen de détachements et de la participation aux structures de coordination existantes
- Conseils quotidiens aux autorités nationales des Ministères de la défense, de l'intérieur et de la justice, en coordination avec des partenaires internationaux, sur l'application des programmes nationaux dans les domaines de l'état de droit et de la réforme du secteur de la sécurité, notamment en continuant d'appuyer le renforcement des capacités, en soutenant les équipes dirigeantes et en organisant des séminaires et ateliers de formation ainsi que des conférences
- Appui aux autorités nationales pour établir une stratégie nationale portant sur les questions de police et de sécurité intérieure ainsi qu'un plan de formation national pour les membres des forces de police et de sécurité intérieure, au moyen de consultations avec le Conseil supérieur de coordination des activités de police et de sécurité intérieure
- Assistance aux autorités nationales pour effectuer quatre évaluations détaillées de la police de l'ordre public, de la garde nationale, de la police judiciaire et de la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale dans les domaines de la logistique, des politiques et procédures, de la formation et de la coopération, via le détachement de 6 experts (spécialistes des politiques et conseillers militaires de l'ONU)
- 1 rapport sur l'élaboration à titre expérimental d'un système d'administration pénale pour les organismes judiciaires en charge de l'application des lois
- 4 ateliers de sensibilisation à la démobilisation et à la réintégration destinés aux officiers des forces armées et organisés dans chaque région militaire
- 4 séminaires, conférences et ateliers sur des questions de sécurité et de défense à l'intention des membres de l'Assemblée nationale et du Cabinet du Président de Guinée-Bissau
- 4 ateliers et/ou séminaires à l'intention des autorités nationales et autres acteurs clefs aux niveaux de l'administration centrale et des régions, consacrés à des questions thématiques comme la réforme de la justice pénale, la justice militaire et le renforcement des systèmes judiciaire et pénitentiaire
- 1 atelier à l'intention du Bureau du Procureur général et 1 destiné à la police judiciaire, portant sur les techniques d'enquête criminelle et les mécanismes de coordination, et mettant l'accent sur la violence sexuelle et sexiste
- · Appui technique à l'organisation d'un forum national annuel sur la justice pénale
- Détachement de 2 experts (spécialistes des politiques/conseillers militaires de l'ONU) de la réforme du secteur de la sécurité et de l'état de droit auprès du Ministère de la justice et du Bureau du Procureur général, chargés de fournir une formation sur le lieu de travail, des services d'encadrement et de mentorat et une aide logistique et administrative
- Assistance technique aux institutions nationales, au moyen de consultations conjointes mensuelles, en vue d'établir le document de stratégie relatif à la justice militaire et de partager les meilleures pratiques et enseignements tirés de la réforme de la justice militaire, conformément aux normes internationales

- Publication et distribution de 500 exemplaires d'extraits de textes de lois en matière de justice pénale à des groupes ciblés, notamment aux membres du barreau, aux magistrats, aux juges, aux avocats et aux étudiants en droit afin d'accroître l'aptitude des institutions de justice pénale
- Appui technique à l'organisation d'une conférence nationale sur la réforme du secteur de la sécurité ayant pour but de mettre en œuvre la stratégie et le plan d'action nationaux relatifs à la réforme du secteur de la sécurité
- Assistance technique à l'organisation d'une réunion de haut niveau sur l'état de droit et les institutions de sécurité destinée aux acteurs internationaux majeurs de la mobilisation des ressources
- 15 séances d'information sur le renforcement des systèmes judiciaire et pénitentiaire à l'intention des acteurs gouvernementaux nationaux et régionaux
- 2 ateliers destinés aux officiers de police et 2 aux officiers des forces armées, portant sur l'intégration transversale de la problématique hommes-femmes
- · Campagne d'information organisée dans l'ensemble du pays pour sensibiliser le public aux efforts déployés par les autorités nationales, le système des Nations Unies et les autres partenaires dans le but de renforcer les systèmes de défense, de police et de maintien de l'ordre en Guinée-Bissau, notamment au moyen de 10 programmes de radio diffusés sur les stations locales et de 10 rapports sur papier
- 1 atelier à l'intention de 30 journalistes sur les systèmes de défense, de police et de maintien de l'ordre en Guinée-Bissau, organisé à Bissau dans le cadre d'une campagne nationale de sensibilisation aux questions de la réforme du secteur de la sécurité et de l'état de droit
- 1 atelier organisé à l'intention de 2 organes de presse et de radiodiffusion afin d'appuyer la stratégie nationale de communication dans la lutte contre le trafic de stupéfiants et la criminalité transnationale organisée, en étroite collaboration avec l'ONUDC, dans le cadre d'une campagne nationale de sensibilisation aux questions de la réforme du secteur de la sécurité et de l'état de droit

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

de protéger les droits de l'homme et l'égalité entre les sexes et de les faire respecter en Guinée-Bissau

b) Renforcement des capacités nationales permettant b) i) Augmentation du nombre des principales lois et mesures de protection des droits de l'homme révisées et/ou adaptées pour aligner la législation nationale sur les normes internationales

> Mesure des résultats 2013 (résultat effectif) : 2 2014 (estimation) : 3 2015 (objectif): 4

ii) Augmentation du nombre des procédures judiciaires respectant les normes internationales relatives aux droits de l'homme dans l'administration de la justice

Mesure des résultats 2013 (résultat effectif) : non disponible 2014 (estimation) : 2 2015 (objectif): 4

iii) Augmentation du nombre des violations des droits de l'homme, notamment sexuelles et sexistes, signalées par la population et les défenseurs des droits de l'homme aux autorités compétentes

14-62620 31/120

Mesure des résultats 2013 (résultat effectif) : 40 2014 (estimation) : 60 2015 (objectif) : 80

iv) Augmentation du nombre des traités concernant les droits de l'homme ratifiés par le Parlement bissauguinéen

Mesure des résultats 2013 (résultat effectif) : 0 2014 (estimation) : 2 2015 (objectif) : 4

v) Augmentation du pourcentage de femmes dans les services publics détection et de répression

Mesure des résultats 2013 (résultat effectif) : 7 % 2014 (estimation) : 14 % 2015 (objectif) : 20 %

Produits

- Conseils et orientations offerts chaque mois aux Ministères de la justice, de l'intérieur et des affaires étrangères, au Bureau du Procureur général, à l'Assemblée nationale et à la Commission parlementaire des questions constitutionnelles et des droits de l'homme, sur la politique, la stratégie et les priorités nationales relatives aux droits de l'homme, ainsi que sur la procédure de l'Examen périodique universel, notamment les activités de sensibilisation en faveur de la ratification des autres instruments des droits de l'homme; le respect des obligations de présentation de rapports sur leur mise en œuvre, l'appui technique pour leur intégration ou transposition dans la législation nationale et l'appui technique à la mise en application des recommandations issues de l'Examen périodique universel
- Appui technique, sous la forme de 2 séances de travail consacrées à la définition du mandat, ainsi que du projet de décret portant création d'un comité interministériel des droits de l'homme chargé de mettre en œuvre les recommandations issues de l'Examen périodique universel 2015
- Conseils sur l'élaboration d'une politique et d'un plan d'action nationaux pour les droits de l'homme, dans le cadre de 3 réunions et de 2 ateliers de validation
- Création d'une base de données permettant de suivre les violations des droits de l'homme, conformément à la politique et aux recommandations du HCDH, et de renforcer la coordination avec les parties prenantes
- 2 actions de formation et ateliers sur les droits de l'homme dans l'administration de la justice à l'intention de la Haute Cour militaire, du Bureau du Procureur général, de la Commission parlementaire des questions constitutionnelles et des droits de l'homme, de l'École de la magistrature et de la faculté de droit de Bissau
- 4 séminaires ou ateliers à l'intention des avocats, des procureurs, des juges, de la police judiciaire et des tribunaux militaires, en vue de la mise en œuvre des recommandations de la Conférence nationale sur l'impunité, la justice et les droits de l'homme, s'adressant aussi au Bureau du Procureur général pour la rédaction d'une nouvelle loi sur la protection des victimes et pour l'adoption d'une loi sur la protection des témoins et d'autres instruments essentiels pour renforcer l'application du principe de responsabilité et faire progresser la lutte contre l'impunité

- 2 ateliers sur la surveillance, la protection et la promotion des droits de l'homme dans les régions, et l'information sur les violations de ces droits, pour les membres du réseau des défenseurs des droits de l'homme et les autres acteurs de la société civile, notamment les étudiants et les enseignants
- Émissions radiophoniques hebdomadaires de sensibilisation aux droits de l'homme et diffusion d'informations sur les politiques et normes internationales et nationales y afférentes, la célébration de la Journée des droits de l'homme et les 16 journées de mobilisation
- Consultations mensuelles avec les autorités et institutions compétentes et recommandations à leur intention, inspirées par l'observation systématique du déroulement de procès dans les principales affaires de violation des droits de l'homme, missions de contrôle bimensuelles dans les prisons et centres pénitentiaires de Bissau et des régions, 3 de ces mêmes missions dans les régions où il n'y a pas de présence des Nations Unies et surveillance de la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, en particulier pour les droits à l'eau, à la santé et à l'éducation, notamment à travers 2 rapports rendus publics sur la situation des droits de l'homme en Guinée-Bissau
- Publication et diffusion de 2 rapports rendus publics sur certaines questions de droits de l'homme
- Action de mobilisation et sensibilisation, menée dans le cadre de 2 réunions de travail avec les principaux partenaires nationaux et avec le Parlement, en vue de l'adoption pour la Commission nationale des droits de l'homme d'un statut révisé conforme aux Principes de Paris
- 2 actions de formation aux droits de l'homme à l'intention du personnel du Ministère de la défense et des militaires et publication et diffusion d'un guide des droits de l'homme à l'usage des forces armées, visant à mettre ces droits au cœur de la réforme du secteur de la sécurité et du système de formation militaire
- Consultations mensuelles avec les Ministères de la justice et de l'intérieur en vue d'examiner les recommandations à adresser au système pénitentiaire, au sujet des normes minimales applicables au traitement des détenus et d'animer 2 stages de formation aux droits de l'homme et à l'état de droit à l'intention des fonctionnaires de police et des surveillants de prison
- 2 ateliers sur les dispositions législatives et constitutionnelles concernant les femmes à l'intention des femmes parlementaires, qui ont débouché sur la constitution d'un groupe des femmes parlementaires
- Coordination avec ONU-Femmes, le FNUAP, le PNUD, le Ministère des femmes, de la famille et de la solidarité sociale et les organisations de la société civile des manifestations d'une Journée mondiale portes ouvertes pour les femmes et la paix; une célébration de la Journée internationale de la femme et une campagne intitulée « 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste »
- 10 émissions radiophoniques et 10 reportages dans la presse écrite destinés à éveiller les consciences à la protection et la promotion des droits de l'homme, à la violence sexiste, à l'égalité entre les sexes, à l'état de droit et à l'action que mènent dans ces domaines les autorités nationales, les Nations Unies et les autres partenaires nationaux et internationaux
- 1 atelier sur les droits de l'homme, la violence sexiste et l'état de droit à l'intention de 20 journalistes, dans chacune des 4 régions (Cacheu, Bafatá, Quinara et Tombali)
- Appui aux activités d'information, au moyen d'émissions diffusées par la télévision nationale, de 6 temps d'antenne et émissions radiophoniques et de 4 parutions dans la presse écrite, consacrés à l'importance de la participation des femmes à la consolidation de la paix, à la médiation et au règlement des conflits, ainsi qu'aux droits des femmes aux congés de maternité et à la propriété, conformément aux résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008)

14-62620 33/120

Réalisations escomptées

 c) Renforcement de la concertation politique sans exclusive et réconciliation nationale sur tout le territoire de la Guinée-Bissau

Indicateurs de succès

 c) i) Le dialogue national continue à s'inscrire dans le cadre destiné à faciliter un consensus entre acteurs nationaux sur les réformes fondamentales

Mesure des résultats 2013 (résultat effectif) : 0 2014 (estimation) : 1 2015 (objectif) : 1

ii) Augmentation du pourcentage d'organisations de la société civile représentées dans le processus national de dialogue et de réconciliation

Mesure des résultats 2013 (résultat effectif) : 0 % 2014 (estimation) : 29 % 2015 (objectif) : 37 %

iii) Augmentation du pourcentage de femmes représentées dans les processus nationaux de dialogue, de réconciliation et de réforme

Mesure des résultats 2013 (résultat effectif) : 13 % 2014 (estimation) : 13 % 2015 (objectif) : 25 %

iv) Augmentation du pourcentage de femmes au sein de la Commission de révision du régime de la propriété foncière

Mesure des résultats 2013 (résultat effectif) : 0 % 2014 (estimation) : 0 % 2015 (objectif) : 25 %

Produits

- Conseils aux acteurs nationaux intéressés au sujet d'un processus national de dialogue et de réconciliation, à travers des réunions mensuelles
- 2 ateliers avec la Commission parlementaire en vue de faciliter la reprise du processus national de dialogue et de réconciliation
- Appui technique, à travers 3 consultations et tables rondes, aux organisations et à l'élite féminine, pour permettre aux déléguées d'exprimer leurs préoccupations dans le cadre du processus national de dialogue et de réconciliation
- 4 ateliers régionaux à l'intention des organisations de la société civile pour faire connaître aux citoyens le processus national de dialogue et de réconciliation
- 4 stages de formation sur l'égalité des sexes et les droits de la femme, à l'intention de 200 membres du Conseil islamique national

- 2 ateliers sur le règlement et la gestion des conflits, à l'intention de 100 organisations de femmes et dirigées par des femmes, qui ont abouti à la mise en place par ces organisations de 8 structures politiques régionales dans 16 secteurs administratifs de la Guinée-Bissau
- 1 atelier sur l'intégration de la problématique hommes-femmes dans le régime foncier et sur l'avantage supplémentaire qu'il y a à laisser les femmes accéder à la propriété foncière, à l'intention de 80 responsables religieux
- 3 initiatives de dialogue communautaire sur la propriété foncière
- Campagne d'information consistant en 20 émissions radiophoniques diffusées sur 2 stations de radio locales, 20 articles parus dans la presse écrite, 4 débats radiophoniques et 2 débats télévisés, et en activités culturelles telles que pièces de théâtre et « djumbais » (discussions publiques par petits groupes au niveau local), à l'appui des actions visant à instaurer un dialogue sans exclusive, la réconciliation nationale, la paix et la reconstruction du pays
- 5 ateliers, dont 1 à Bissau et 4 dans les régions, sur la contribution des médias à la couverture des activités concernant les questions suivantes : consolidation de la paix, cohésion sociale et réconciliation nationale, droits de l'homme, égalité des sexes et questions connexes
- Campagne d'information et de sensibilisation sur le thème « 5 journées de sport au service de la paix », à l'appui des efforts de réconciliation nationale et de paix dans chaque région

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

d) Renforcement des institutions démocratiques et des d) i) Augmentation du nombre des réunions publiques organes de l'État pour le maintien de l'ordre constitutionnel et la bonne gouvernance

avec des parlementaires, pour leur permettre de mieux communiquer avec leurs mandants

Mesure des résultats

2013 (résultat effectif) : sans objet

2014 (estimation) : 4

2015 (objectif) : 5

ii) Augmentation du nombre des lois ou mesures tenant compte de la problématique hommes-femmes adoptées

Mesure des résultats

2013 (résultat effectif) : 2

2014 (estimation) : 1

2015 (objectif): 3

iii) Augmentation du nombre des consultations régionales sur le processus de révision de la Constitution tenues avec la participation de la population

Mesure des résultats

2013 (résultat effectif) : non disponible

2014 (estimation) : 2 consultations régionales

2015 (objectif): 4 consultations régionales

Produits

- 1 atelier sur la révision de la Constitution organisé à l'intention des membres de la commission parlementaire spécialisée des femmes et des enfants, avec des experts, en vue d'élaborer le projet de Constitution
- 1 atelier de formation à l'intention du groupe des femmes parlementaires pour améliorer les compétences juridiques et professionnelles des intéressées
- 4 ateliers sur les questions constitutionnelles à l'intention des organisations de la société civile, des médias, des femmes et des jeunes, dans les quatre régions
- Conseils aux parlementaires, dans le cadre de 5 réunions, sur les réformes politiques à entreprendre pour leur permettre de s'acquitter de leurs fonctions de contrôle et de surveillance
- Conseils et assistance fournis tous les trimestres au Comité directeur de la Commission de consolidation de la paix, en vue de faciliter l'application du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, notamment en ce qui concerne les projets réalisés à l'aide du Fonds pour la consolidation de la paix, en consultation avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et la Commission de consolidation de la paix
- 4 réunions-débats régionales avec de nombreuses parties prenantes, dont les parlementaires, pour examiner les questions de gouvernance locale, dans le cadre du programme d'information et de communication du Parlement
- 4 ateliers à l'intention des organisations de jeunes, sur la participation des jeunes aux décisions au niveau local
- 1 atelier à l'intention des organisations féminines de la société civile et des élites féminines sur les problèmes d'égalité hommes-femmes et la Constitution pour mieux intégrer cette problématique dans les questions constitutionnelles et les processus de réforme des institutions
- 2 ateliers de formation aux fonctions de direction et à la transformation des conflits, à l'intention des membres de la section bissau-guinéenne du Réseau régional sur les femmes, la paix et la sécurité
- 2 ateliers de sensibilisation à l'importance de l'instauration de quotas de femmes dans les partis politiques comme moyen de renforcer leur participation à la vie politique et à la prise de décisions
- 4 ateliers sur la participation de la population à la vie politique, à l'intention des organisations de la société civile des différentes régions, afin de les rendre plus conscientes de ce qu'est la citoyenneté
- 2 stages de sensibilisation à l'intention des législateurs sur la nécessité d'une loi imposant des quotas de femmes dans toutes les institutions de l'État, en particulier dans les secteurs de l'éducation et de la sécurité, comme moyen de réaliser l'égalité entre les sexes
- 2 séminaires à l'intention des femmes parlementaires en vue de déterminer les lacunes de l'action fondamentale en faveur des droits des femmes (y compris les droits sociaux et économiques) et de définir une stratégie de sensibilisation des parlementaires
- 2 réunions consultatives avec le Ministère des femmes, de la famille et de la solidarité sociale sur le premier rapport national d'évaluation de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et action stratégique sur celle du Plan d'action national pour l'équité entre hommes et femmes

Réalisations escomptées

e) Meilleure coordination entre partenaires internationaux pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité et de renforcement de l'état de droit et à l'appui du rétablissement et du maintien de l'ordre constitutionnel et de la stabilisation de la Guinée-Bissau

Indicateurs de succès

e) i) Augmentation du nombre des réunions consultatives avec les partenaires internationaux tenues à Bissau

Mesure des résultats

2013 (résultat effectif) : 2 réunions mensuelles 2014 (estimation) : 4 réunions mensuelles 2015 (objectif) : 12 réunions mensuelles

ii) Adoption par les partenaires internationaux de positions communes

Mesure des résultats

2013 (résultat effectif) : 1 déclaration conjointe sur la Mission d'évaluation conjointe

2014 (estimation) : 1 conférence internationale des donateurs

2015 (objectif) : 1 réunion du Groupe de contact international

iii) La Guinée-Bissau continue à figurer parmi les préoccupations des organisations sous-régionales, régionales et internationales.

Mesure des résultats

2013 (résultat effectif) : participation à tous les sommets de la CEDEAO, de la CPLP et de l'Union africaine, pour faire pression en faveur de la Guinée-Bissau

2014 (estimation): participation à tous les sommets de la CEDEAO, de la CPLP et de l'Union africaine, pour faire pression en faveur de la Guinée-Bissau

2015 (objectif): participation à tous les sommets de la CEDEAO, de la CPLP et de l'Union africaine ainsi qu'à la réunion du Groupe de contact international, pour faire pression en faveur de la Guinée-Bissau

Produits

- Réunions consultatives trimestrielles pour mettre au point des positions et des démarches communes quant à la façon d'aider la Guinée-Bissau
- Encouragements dispensés aux partenaires internationaux qui s'occupent de la Guinée-Bissau pour qu'ils s'invitent mutuellement tous les mois à leurs réunions statutaires respectives
- Mobilisation des partenaires internationaux, à travers la participation à 4 réunions régionales et internationales, en vue de renforcer l'aide financière et l'assistance technique fournies à la Guinée-Bissau

14-62620 **37/120**

- Activités de coordination et de promotion destinées à assurer la participation des partenaires internationaux à une conférence d'annonces de contributions au plan de développement de la Guinée-Bissau
- Facilitation de 2 réunions du Groupe de contact international pour la Guinée-Bissau

Facteurs externes

46. Le BINUGBIS paraît devoir atteindre ses objectifs, à condition que : a) les forces armées restent subordonnées aux autorités civiles et toutes les parties soient résolues à respecter l'état de droit; b) les parties prenantes nationales et locales demeurent solidement attachées à la consolidation de la paix et les partis politiques œuvrent ensemble à la reconstruction de l'État et à la relance du développement socioéconomique de la Guinée-Bissau; c) les partenaires internationaux soient invités à soutenir le nouveau gouvernement démocratique issu des élections et à appuyer les programmes de consolidation de la paix et de réformes postélectorales.

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 6 **Ressources financières**(En milliers de dollars des États-Unis)

	1 ^{er} janv	ier-31 décembr	e 2014	Montar			
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Total net ^a	Dépenses non renouvelables	Variation (2014-2015)
Catégorie	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (4) - (3)	(6)	(7) = (4) - (1)
Militaires et personnel							
de police	768,2	688,2	80,0	771,5	691,5	_	3,3
Personnel civil	14 375,3	13 053,5	1 321,8	14 600,6	13 278,8	=	225,3
Dépenses opérationnelles	5 619,6	5 212,2	407,4	5 752,0	5 344,6	365,6	132,4
Total	20 763,1	18 953,9	1 809,2	21 124,1	19 314,9	365,6	361,0

^a Montant net des crédits nécessaires, compte tenu du montant estimatif du solde inutilisé ou du dépassement de crédits de 2014.

Tableau 7 **Postes temporaires**

		Admii	nistrate de re		t fonct ipériei		ires		Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel sur le plan			
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	Total P-2 partiel	Service mobile/ Service Service de sécurité générau.		Adminis- trateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	
Effectif approuvé pour 2014	1	_	2	2	6	13	10	- 34	30 -	- 64	18	40	7	129

		Admir	iistrate de re		fonct périei		ires		Α	Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	Total P-2 partiel d		Service mobile/ Service Serv sécurité génér		Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux	Volontaires s des Nations Unies	Total
Effectif proposé pour 2015	1	_	2	2	6	13	10	_	34	30	_	64	22	40	7	133
Variation	_	-	_	_	-	_	_	_	_	_	_	_	4	_	-	4

- 47. En 2014, le montant estimatif du solde inutilisé se décompose comme suit : 80 000 dollars au titre des militaires et du personnel de police en raison de l'absence de demandes d'indemnisation pour décès ou invalidité pendant la période considérée; 1 321 800 dollars au titre du personnel civil, principalement en raison du fait que le taux de vacance effectif prévu est de 19,1 % pour le personnel international, au lieu des 10 % retenus dans le budget; enfin 407 400 dollars au titre des coûts opérationnels, attribuables pour l'essentiel à des dépenses effectives inférieures au montant inscrit au budget, en raison du coût moins élevé au litre du carburant, d'un moins grand nombre d'heures de vol ou de journées d'utilisation des aéronefs et d'un moins grand nombre d'évacuations sanitaires aériennes.
- 48. Les ressources nécessaires au BINUGBIS pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, qui s'élèvent au total à 21 124 100 dollars (montant net, après déduction des contributions du personnel), correspondent aux dépenses ci-après : 2 conseillers militaires (128 800 dollars), 16 membres de la Police des Nations Unies (642 700 dollars), traitements, dépenses communes de personnel et indemnités pour le personnel recruté sur le plan international (12 134 500 dollars) et national (2 106 000 dollars), les Volontaires des Nations Unies (360 100 dollars) et les consultants (74 400 dollars), voyages (647 400 dollars), installations et infrastructures (1 697 300 dollars), transports, respectivement aériens (1 059 100 dollars), terrestres (381 900 dollars), maritimes et fluviaux (30 900 dollars), communications (795 500 dollars), informatique (374 500 dollars), santé (156 400 dollars) et fournitures, services et matériels divers (534 600 dollars).
- 49. Dans son rapport au Conseil de sécurité (S/2013/262), le Secrétaire général recommandait, suivant en cela celles de la Mission d'évaluation technique interinstitutions relatives aux aménagements à apporter au mandat, à la structure et aux effectifs de la Mission, la création de huit postes temporaires d'administrateur recruté sur le plan national et d'un second poste D-2 de Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, pour diriger la composante politique de la Mission, constituée des quatre sections thématiques suivantes : i) affaires politiques et civiles; ii) état de droit et institutions chargées de la sécurité (y compris le Conseiller pour les questions de police relatives aux drogues et stupéfiants); iii) droits de l'homme; et iv) information.
- 50. Par la suite, en s'appuyant sur ces recommandations, l'Assemblée générale a, par sa résolution 68/247 A pour 2014, approuvé la proposition de créer le poste D-2 de représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques). Pour les postes d'administrateur recruté sur le plan national, il était proposé d'en étaler la création dans le temps, à raison de 4 en 2014 et les 4 autres ultérieurement, après

14-62620 **39/120**

réévaluation des besoins de la Mission. C'est pourquoi l'Assemblée générale, se fondant sur la proposition faite pour la période 2014, a approuvé la création des quatre postes d'administrateur recruté sur le plan national.

- 51. En 2015, il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs les modifications suivantes : transfert d'un poste de spécialiste des questions politiques (P-3) de la Section des affaires politiques et civiles au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, pour seconder le Représentant spécial adjoint et coordonner l'action des quatre sections qu'il dirigera. Il est également proposé de créer les quatre postes temporaires restants (sur huit) d'administrateur recruté sur le plan national (deux de spécialiste des questions politiques, un de spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité et un de spécialiste de l'information), afin de renforcer les capacités du personnel recruté sur le plan national et de faire en sorte qu'elles puissent être mises au service de la Guinée-Bissau après le retrait du BINUGBIS, ainsi que d'aider la Mission à exécuter, dans ses bureaux régionaux, son programme d'information et de communication.
- 52. L'écart entre les ressources proposées pour 2015 et le budget approuvé pour 2014 (361 000 dollars) s'explique essentiellement comme suit : a) l'augmentation prévue au titre des traitements et indemnités du personnel recruté sur le plan national et des dépenses communes de personnel, par suite de la création de quatre postes temporaires d'administrateur recruté sur le plan national, sur la recommandation de la Mission d'évaluation technique interinstitutions; b) les nouvelles modalités de partage du coût de la location d'un aéronef convenues entre le BRSAO (65 %), le BINUGBIS (20 %), le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel (10 %) et la Commission mixte Cameroun-Nigéria (CMCN) (5 %), dans le cadre d'une stratégie de coopération régionale et de partage des ressources qui entrera en application en janvier 2015; c) l'augmentation du volume de la documentation imprimée destinées à mieux informer la population des progrès accomplis par la Mission dans le sens de la stabilité et de la sécurité qu'elle cherche à assurer en Guinée-Bissau sur le plan politique, économique et social.
- 53. Ces augmentations sont partiellement effacées par : a) la hausse prévue des taux de vacance de postes temporaires pour le personnel recruté sur le plan international et les Volontaires des Nations Unies; b) la baisse du coût au litre du carburant utilisé pour les groupes électrogènes et les véhicules; et c) la modification des conditions de partage des coûts entre la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies pour les services médicaux communs.

Ressources extrabudgétaires

54. Le Plan des priorités de consolidation de la paix en Guinée-Bissau pour 2011-2013 demeure en suspens par suite du coup d'État militaire du 12 avril 2012. En janvier 2014, à l'occasion d'une visite conjointe en Guinée-Bissau, le Président de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix et le Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix ont pu évaluer la situation du Fonds pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau. Cet examen a abouti à l'octroi, par le Fonds, de 5 millions de dollars au titre du mécanisme de financement des interventions rapides, pour des projets visant à faciliter l'instauration d'un environnement favorable à la tenue d'élections et à la mise en œuvre ensuite de programmes de réformes dans tout le pays. En 2014, un montant de 921 400 dollars fourni au même titre a permis au BINUGBIS de

renforcer la sécurité du déroulement des élections, de mettre les médias nationaux mieux à même d'exercer leur vigilance et d'inciter les femmes à présenter leur candidature, à voter et à suivre le scrutin, ainsi que d'appuyer les travaux de la Commission nationale de planification et de coordination stratégique – à laquelle, au surplus, le Bureau a pu prêter son concours grâce à un financement extrabudgétaire du Département des affaires politiques, d'un montant de 718 700 dollars.

- 55. En février 2014, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a demandé à tous les fonds, organismes et programmes des Nations Unies bénéficiaires présents en Guinée-Bissau de rembourser un montant de 16,8 millions de dollars, dont 6,2 millions alloués au BINUGBIS, précédemment affectés au Plan des priorités de la consolidation de la paix pour les années 2012 et 2013 et restés inutilisés en raison de la situation politique consécutive au coup d'État. Un nouveau plan des priorités paraît à présent devoir être élaboré et mis en œuvre, dans le sens des priorités nationales fixées par le nouveau Gouvernement et suivant les domaines prioritaires convenus avec la Commission de consolidation de la paix, à commencer par le rajeunissement dû aux démobilisations des forces armées par le jeu des mises à la retraite et moyennant une caisse spéciale de pensions.
- 56. En 2015, le montant des ressources extrabudgétaires que le BINUGBIS peut s'attendre à recevoir du Fonds pour la consolidation de la paix, aux fins du nouveau Plan des priorités, est de l'ordre de 6,2 millions de dollars, ce qui correspond au solde inutilisé remboursé en 2014 au Bureau d'appui à la consolidation de la paix et qui sera à nouveau demandé au Fonds. De plus, le reliquat au titre du mécanisme de financement des interventions rapides serait employé à la mise en œuvre des programmes de réformes prévus après les élections en Guinée-Bissau.

C. Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie

(83 051 600 dollars)

Historique, mandat et objectif

- 57. La Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) a été mise en service le 3 juin 2013 en application de la résolution 2102 (2013) du Conseil de sécurité, à la suite d'une évaluation complète des activités menées par les organismes des Nations Unies en Somalie à l'appui de la mise en place du Gouvernement fédéral somalien.
- 58. Si la Somalie reste aux prises avec des difficultés immenses, les possibilités d'y rétablir la paix et la stabilité sont les meilleures qu'ait connues le pays depuis une génération. Le Gouvernement fédéral somalien a remporté des succès appréciables, notamment en établissant la structure du futur État fédéral. En juin et en juillet 2014, les acteurs politiques rivaux ont conclu des accords en vue d'établir des administrations régionales de transition pour le sud-ouest et le centre de la Somalie. Une conférence de réconciliation pour la région de Djouba, longtemps attendue, s'est tenue du 16 septembre au 5 octobre 2014. Le Président Hassan Sheikh Mohamoud a entamé sa troisième année d'exercice en septembre 2014, malgré une pétition appelant à sa démission lancée par certains membres du Parlement, et réglé une crise politique due à des luttes intestines dans les institutions fédérales somaliennes.

14-62620 **41/120**

- 59. Aux termes de la Constitution provisoire et du plan du Gouvernement intitulé « Vision 2016 », il reste à présent aux Somaliens tout juste deux années pour mener à bonne fin un ambitieux processus de transformation démocratique. Il leur faudra, d'ici à 2016, mettre en place des institutions fédérales et tenir un référendum sur la Constitution fédérale révisée, ainsi que des élections nationales. La dynamique engagée en vue d'atteindre ces objectifs devra être soutenue dans l'année à venir.
- 60. La campagne militaire contre les Chabab a également fait des progrès. Onze villes ont été reprises au cours de l'opération « Aigle », première campagne militaire conjointe de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et de l'armée nationale somalienne, entamée en mars 2014. Une nouvelle offensive, intitulée « Opération océan Indien », a commencé le 25 août 2014 en vue de déloger les Chabab de leurs derniers fiefs et bases d'appui et d'assurer l'accès par la route aux zones reprises, le manque de moyens aériens restant toutefois un obstacle. Le port de Baraawe, d'importance stratégique, a été repris le 5 octobre 2014. Les Chabab se sont livrés à des attaques asymétriques de plus en plus complexes contre la population, le Gouvernement, l'ONU et d'autres organisations internationales. Dans l'ensemble, les risques pesant sur la sécurité restent en constante évolution et représentent une menace de taille pour le processus de paix. De nouveaux progrès dans les domaines de la réconciliation politique, du renforcement de la gouvernance et des institutions et du développement économique seront indispensables pour pérenniser les résultats obtenus jusqu'à présent.
- 61. Par sa résolution 2158 (2014), le Conseil de sécurité a prorogé le 28 mai 2014 le mandat de la MANUSOM pour une période de 12 mois. Par cette même résolution, le Conseil a chargé la Mission des tâches suivantes : a) offrir les bons offices de l'ONU à l'appui du processus de paix et de réconciliation mené par le Gouvernement fédéral somalien; b) donner des conseils stratégiques en matière de consolidation de la paix et d'édification de l'État, notamment en ce qui concerne : i) la gouvernance; ii) la réforme du secteur de la sécurité, l'état de droit, le désengagement, le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des combattants, la sécurité maritime et la lutte antimines; et iii) la mise en place d'un système fédéral (notamment le processus de révision de la Constitution avec, à son terme, la tenue d'un référendum et la préparation des élections de 2016); c) aider le Gouvernement fédéral somalien à coordonner l'appui des donateurs internationaux; et d) aider à renforcer les capacités en ce qui concerne la défense des droits de l'homme, l'autonomisation des femmes et la protection de l'enfance sous tous leurs aspects, ainsi que la capacité de signaler les violences ou exactions.
- 62. Le siège de la MANUSOM, qui se trouvait à l'intérieur de la zone protégée de l'AMISOM, est en cours de réinstallation dans un complexe de bureaux sécurisé (la « Villa Nabad ») situé en ville. Des bureaux locaux ont été créés à Hargeisa, Garowe, Baidoa, Kismayo et Beledweyne.
- 63. En 2015, la MANUSOM doit jouer un plus grand rôle au « Somaliland », notamment dans les domaines de droits de l'homme, des médias et de l'état de droit, à la demande des autorités du « Somaliland ». Les possibilités d'ouvrir d'autres bureaux locaux seront étudiées, et dépendront de l'évolution de la situation politique et de la sécurité. La Mission dispose d'un petit bureau de liaison à Nairobi, où la plupart des États Membres sont représentés et où de nombreux organismes des Nations Unies sont présents.

64. Afin d'intervenir efficacement compte tenu de l'instabilité de la situation politique et des conditions de sécurité sur le terrain, la Mission continuera de s'adapter, grâce à une présence restreinte et à la capacité de se redéployer et de réaffecter ses ressources au gré de l'évolution des besoins; elle continuera de mettre à profit les activités des institutions, fonds et programmes des Nations Unies, de l'AMISOM et d'autres partenaires pour exécuter son mandat; et elle continuera de s'employer à atténuer les risques pesant sur les organismes des Nations Unies et la communauté internationale grâce au partage d'informations et à la planification conjointe.

Coopération avec d'autres entités

- 65. Le 1^{er} janvier 2014, la présence des Nations Unies en Somalie est devenue structurellement intégrée par suite de la création de la fonction de Représentant spécial adjoint du Secrétaire général/Coordonnateur résident/Coordonnateur de l'action humanitaire. Les dispositifs d'intégration avec l'équipe de pays des Nations Unies et l'AMISOM ont été renforcés grâce à une capacité accrue de planification, d'appréciation de la situation, d'analyse et de gestion des crises qui permet aux organismes des Nations Unies de tirer le meilleur parti de leurs avantages relatifs, de réduire davantage les risques et de mieux répondre aux futures crises en Somalie.
- 66. La MANUSOM s'acquitte de son mandat consistant à appuyer l'adoption d'une démarche cohérente de la communauté internationale en Somalie. Elle a contribué à l'élaboration du pacte intitulé « New Deal pour la Somalie », conclu à Bruxelles le 16 septembre 2013, assurant une plus grande intégration des organismes des Nations Unies présents en Somalie. Un cadre stratégique intégré a été mis au point et sert de guide aux activités des Nations Unies à l'appui du New Deal. Le suivi de sa mise en œuvre est assuré par un comité directeur présidé par le Représentant spécial du Secrétaire général et composé de hauts responsables de la MANUSOM, du Bureau d'appui de l'ONU pour l'AMISOM (UNSOA), du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du Programme alimentaire mondial, du PNUD, de l'UNICEF et du Bureau du Coordonnateur résident.
- 67. Un groupe intégré du PNUD et de la MANUSOM s'emploie, en coopération étroite avec le Parlement fédéral, les commissions indépendantes et d'autres autorités au niveau fédéral, au niveau des États et au niveau régional, à mener à bien la révision de la Constitution fédérale provisoire. Dans un domaine connexe, une équipe électorale intégrée des Nations Unies est en train d'être mise en place à l'appui des préparatifs des élections, notamment ceux du référendum constitutionnel. L'équipe intégrée MANUSOM-PNUD chargée de la justice et du système pénitentiaire continuera d'être déployée. Cette équipe, qui s'inscrit dans le cadre du dispositif de coordination mondial, continuera d'aider le Gouvernement fédéral à coordonner l'exécution du programme conjoint (justice, administration pénitentiaire et police) de 2014-2016 sur l'état de droit, en collaboration avec l'ONUDC, ONU-Femmes, le FNUAP, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'UNICEF et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), dans le cadre du programme phare sur l'état de droit prévu au titre du « New Deal ». Dans le domaine de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, la MANUSOM coordonne son action principalement avec le Groupe thématique des Nations Unies sur l'égalité des sexes et avec l'AMISOM. Elle s'emploie, en coopération avec ONU-Femmes et le PNUD, à aider les femmes à accéder à des fonctions de responsabilité. Elle coordonne avec le

14-62620 **43/120**

groupe de travail sur la violence sexiste en Somalie l'appui prêté au Gouvernement fédéral somalien dans le domaine de la lutte contre la violence sexuelle. En ce qui concerne la communication stratégique, la Mission continuera de prêter assistance au Gouvernement fédéral somalien et aux médias somaliens concernés, ainsi que de coopérer avec l'AMISOM et avec les partenaires de la communauté des donateurs, en vue de coordonner l'appui, d'harmoniser les messages et de créer des produits et des stratégies de communication afin que la communauté internationale applique une stratégie cohérente de communication concernant la Somalie.

- 68. Le Groupe de coordination de haut niveau mis en place par la MANUSOM et l'AMISOM s'est révélé être utile pour renforcer la coopération entre les deux organisations. Le Représentant spécial du Secrétaire général et le Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour la Somalie continuent à mener des missions d'information au Conseil de sécurité et au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Des visites conjointes en Somalie sont également effectuées au niveau technique.
- 69. La coordination étroite avec l'AMISOM se poursuit à tous les niveaux, notamment au moyen de réunions hebdomadaires d'échange d'informations avec, d'une part, le commandant de la Force de l'AMISOM et, d'autre part, le Service du renseignement militaire de l'AMISOM. Le Groupe opérationnel conjoint ONU/AMISOM de partage de l'information se réunit, en général tous les 15 jours, sous la présidence du commandant adjoint de la Force de l'AMISOM pour les opérations. Y participent des représentants des services des opérations militaires et de la coopération civilo-militaire de l'AMISOM, de la MANUSOM, de l'équipe de pays des Nations Unies pour l'action humanitaire, de l'UNSOA et du Ministère fédéral de l'intérieur et du fédéralisme. Cette instance vise à échanger des informations pour permettre une coordination appropriée entre l'ONU et l'AMISOM dans le centre-sud de la Somalie.
- 70. La MANUSOM et l'AMISOM ont également intensifié leur coopération dans le domaine de la stabilisation. Le partage de l'information a été amélioré et des progrès ont été faits en ce qui concerne les visites conjointes et l'appui conjointement apporté au Gouvernement fédéral somalien pour la mise en œuvre de sa stratégie de stabilisation. La MANUSOM et l'AMISOM ont conjointement proposé au Gouvernement fédéral de tenir tous les 15 jours des réunions consacrées à la planification et au suivi des opérations, en prévision du lancement de l'« Opération océan Indien ».
- 71. Conformément à son mandat, la MANUSOM est une mission structurellement intégrée qui tire sa capacité administrative et logistique de l'UNSOA. Toutes ses capacités en matière de ressources humaines, de finances, de logistique, de transport et d'achat proviennent de l'UNSOA, qui partage avec elle les mêmes locaux au bureau principal de Mogadiscio et au bureau de liaison de Nairobi.

Appui prêté à la Mission par l'UNSOA

72. Au paragraphe 24 de son rapport publié sous la cote A/68/7/Add.17, que l'Assemblée générale a approuvé dans sa résolution 68/247 A, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a indiqué qu'il comptait que le montant précis des coûts afférents respectivement à la MANUSOM et à l'UNSOA serait communiqué en toute transparence et demandé à cet égard que les prochains projets de budget montrent plus clairement que les dépenses opérationnelles

- afférentes aux services, aux achats et aux contrats connexes sont administrées séparément pour l'une et l'autre missions. Les paragraphes qui suivent contiennent des éléments d'information en réponse à cette demande.
- 73. Le Bureau d'appui est chargé de prêter un appui administratif, logistique et technique à la MANUSOM, conformément à la résolution 2093 (2013) du Conseil de sécurité. Il a créé, à l'intérieur de sa propre structure, un groupe d'appui à la MANUSOM qui doit, au sein de l'actuel Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie, servir de point central pour la planification et l'exécution des activités d'appui à la Mission. La plupart des services administratifs sont assurés depuis Nairobi et le Centre de services régional à Entebbe (Ouganda), conformément à la stratégie globale d'appui aux missions. Une petite équipe avancée, composée de fonctionnaires s'occupant des ressources humaines, des finances, des achats et de la formation, assure directement à Mogadiscio les relations clients pour la MANUSOM. Le plan d'ensemble pour 2015 prévoit de poursuivre et d'amplifier les progrès réalisés en 2014, et de mettre en place des niveaux de services plus robustes et des accords contractuels à long terme à l'appui des activités de la Mission.
- 74. L'UNSOA assure à la MANUSOM toute la gamme des services administratifs, techniques, financiers et logistiques. Toutefois, la MANUSOM et l'UNSOA ont des budgets séparés et tiennent des comptes distincts. La MANUSOM a ses ressources opérationnelles et ses services organiques propres et elle gère ses propres fonds opérationnels, comme l'exige la mise en œuvre de ses activités. La MANUSOM n'apporte aucun appui à l'UNSOA et ne dispose donc pas des ressources à cet effet. Tous les achats de biens et de services qui concernent la MANUSOM sont effectués sur les ressources de celle-ci et comptabilisés sur cette base. Dans certains cas, l'UNSOA et la MANUSOM partagent des moyens ou passent conjointement des marchés, dont ils se répartissent les coûts, lorsque c'est opérationnellement efficace et rentable. On peut citer à titre d'exemple les moyens aériens et les services médicaux. Les coûts sont partagés selon différentes formules, par exemple, sur la base de l'utilisation (dans le cas des moyens aériens) ou sur celle des effectifs déployés (dans le cas des services médicaux en Somalie).
- 75. Le plan de soutien pour 2015 reste inchangé dans ses grandes lignes, mais sa portée et son ampleur seront modifiés compte tenu de l'état actuel de la mise en œuvre et de nouveaux projets qui se font jour. L'UNSOA continuera d'assurer des services d'appui sur les sites de déploiement ainsi que dans les installations permanentes de la MANUSOM à Mogadiscio et ailleurs, sur la base des besoins de la Mission. L'objectif sera d'apporter un appui au personnel de la MANUSOM (appui fonctionnel, appui dans le domaine de la sécurité et appui supplémentaire). À Mogadiscio, l'objectif continue d'être l'installation, à terme, de locaux permanents à usage de bureaux et d'hébergement à proximité de l'aéroport international. Des locaux à usage de bureaux et d'hébergement, selon le même principe, seront installés dans d'autres endroits où la sécurité le permettra. Si les conditions de sécurité sont instables, les bureaux seront installés hors des camps de l'AMISOM mais les locaux d'hébergement resteront à l'intérieur de ces derniers.
- 76. Outre les locaux à usage de bureaux situés à l'aéroport international de Mogadiscio, la MANUSOM loue depuis le 1^{er} juillet 2014, à Mogadiscio, des bureaux (« Villa Nabad ») dont l'UNSOA continuera d'assurer la prise en charge. Les préparatifs de l'installation d'un siège permanent à proximité de l'aéroport

14-62620 **45/120**

international de Mogadiscio sont actuellement suspendus dans l'attente des résultats d'un examen des aspects sécuritaires et fonctionnels de ce projet. L'installation d'un siège permanent reste cependant indispensable en raison de l'incertitude qui persiste à propos des projets des autorités pour l'aéroport et du besoin d'accéder aux interlocuteurs gouvernementaux. La MANUSOM prévoit en conséquence que la première étape de la construction se déroulera en 2015, et les montants nécessaires à cet effet ont été inclus dans le budget de 2015.

- 77. Les bureaux et les locaux d'hébergement de la MANUSOM à Hargeisa et à Garowe sont installés et en état d'être occupés, et ils seront agrandis si besoin est. La mise en place d'installations dans les centres de l'UNSOA à Baidoa, Beledweyne et Kismayo a pris du retard, mais elle devrait dans les trois cas être achevée dans le courant de 2014. L'UNSOA envisage d'élargir ces installations en 2015, conformément à la stratégie de fond pour la période, et d'assurer divers services, notamment de gestion des installations et de restauration, par l'intermédiaire d'entreprises privées sous contrat.
- 78. Les déplacements au sol aux fins des interactions avec le Gouvernement et la société civile à Mogadiscio continueront d'être assurés à la fois grâce aux véhicules blindés ou renforcés contre les mines détenus par l'ONU et au moyen de convois gérés soit par l'AMISOM, soit par des prestataires de services approuvés par le Département de la sûreté et la sécurité. Des services de navettes et de transport à la demande, destinés aux déplacements des personnes autour de l'aéroport international de Mogadiscio, seront également disponibles et seront gérés par des services d'attribution de véhicules. L'entretien des véhicules et la gestion du parc automobile seront sous-traités dans le cadre de marchés dont le Bureau d'appui partagera la prise en charge.
- 79. Le Bureau d'appui a déployé trois avions et neuf hélicoptères à Mogadiscio afin de permettre à la MANUSOM d'interagir avec les parties prenantes dans toute la Somalie, le financement de ce service étant assuré sur la base du partage des coûts. Des vols réguliers entre Nairobi et Mogadiscio sont déjà gérés par le Bureau d'appui et continuent d'être utilisés par la Mission. Outre les vols réguliers, il sera possible de proposer des vols spéciaux soit en utilisant les moyens aériens de l'UNSOA, soit en faisant appel à des exploitants privés.
- 80. En ce qui concerne l'informatique et les communications, les services courants (ordinateurs, services téléphoniques, accès à Internet, communications radiophoniques, classement, impression et archivage) ont été mis en place dans tous les lieux d'affectation de la MANUSOM. Cet appui sera amplifié et élargi pour répondre aux besoins opérationnels prévus.
- 81. Le personnel de la MANUSOM a accès aux services médicaux d'urgence de l'UNSOA à Mogadiscio et à ses services d'évacuation, qui sont déjà en place.
- 82. La MANUSOM fait partie de la structure intégrée de sûreté et de sécurité pour la Somalie. Son budget prévoit d'affecter 40 postes à une équipe chargée de la sécurité et la sûreté, qui est gérée et dirigée par le chef de la sécurité de l'UNSOA et s'inscrit dans le dispositif intégré de sécurité MANUSOM/UNSOA. Étant donné que la MANUSOM et l'UNSOA partagent les mêmes locaux, les services de sécurité (tels que l'encadrement des gardes, les activités d'enquête et d'analyse, la sécurité des locaux, la sécurité statique et la sécurité des déplacements, la sécurité aérienne, le service des cartes d'accès et d'identité, le contrôle de l'accès, l'exercice

des permanences, le maintien des communications radio, les séances d'information, etc.) sont assurés par une équipe conjointe d'agents de sécurité pour l'ensemble du personnel des deux entités.

Résultats obtenus en 2014

- 83. Le Représentant spécial du Secrétaire général est resté en contact étroit avec les autorités fédérales au cours de la crise politique survenue au sein des institutions fédérales. Il a tenu des consultations régulières avec les dirigeants du Gouvernement fédéral somalien et dispensé des conseils techniques en vue d'aider à sortir de l'impasse dans laquelle se trouvait depuis longtemps la formation d'une administration dans les régions du sud-ouest de la Somalie, situées autour de Baidoa. La MANUSOM a également usé de ses bons offices dans le cadre des processus politiques internes en cours au Puntland à la suite de l'élection présidentielle de janvier 2014, ainsi que pour favoriser l'instauration d'un climat de confiance entre l'administration du Puntland et le Gouvernement fédéral et apaiser les tensions entre le Puntland et le « Somaliland » adjacent. La Mission a apporté son appui aux visites de réconciliation que le Premier Ministre Abdweli Sheikh Ahmed a effectuées à Kismayo et Marka, respectivement en avril et mai 2014, ainsi qu'aux conférences de réconciliation tenues à Kismayo et Baidoa, à partir de la miseptembre 2014.
- 84. En ce qui concerne l'état de droit et la réforme du secteur de la sécurité, la MANUSOM a dispensé des conseils sur les politiques à adopter pour progresser sur des questions essentielles, telles que le désengagement des ex-combattants des Chabab et la coordination de l'appui international.
- 85. Les Chabab disposent des mêmes moyens qu'auparavant et ont régulièrement mené des attaques contre d'importantes cibles : à la Villa Somalia (le 21 février 2014), à proximité du siège de l'Agence nationale de sécurité (le 27 février 2014) et au Parlement fédéral (le 24 mai 2014). Ces attaques ont à chaque fois fait plusieurs morts et blessés, sans toutefois toucher des fonctionnaires des Nations Unies. Malgré ces graves problèmes de sécurité, la MANUSOM a établi un bureau désormais opérationnel à la Villa Somalia, où siège le Gouvernement. Un séminaire de gestion de crise a été organisé en avril 2014 et un exercice de simulation a été mené en mai 2014 pour mettre en pratique les procédures à suivre en situation de crise. L'AMISOM a participé à ces deux activités. Un atelier sur la continuité des opérations a eu lieu les 16 et 17 septembre 2014.
- 86. Au cours des premiers mois de l'année 2014, la MANUSOM a aidé le Gouvernement à élaborer sa stratégie de stabilisation, en mettant l'accent sur le déploiement d'administrations dans les zones reprises depuis peu. La MANUSOM a également aidé le Ministère de l'intérieur et du fédéralisme à mettre en place une coordination sur le plan opérationnel, en réunissant tous les partenaires participant aux activités de stabilisation. À ce jour, les États-Unis, l'Union européenne, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, les Émirats arabes unis, la Norvège et la Suède apportent leur appui à la mise en œuvre de cette stratégie. La MANUSOM a également aidé le Gouvernement à achever une proposition de financement visant à obtenir l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix aux activités de stabilisation.
- 87. Sur le plan opérationnel, le Gouvernement fédéral somalien, l'AMISOM et la MANUSOM ont établi un groupe de travail conjoint sur la politique de diligence

14-62620 **47/120**

voulue en matière de droits de l'homme dans le contexte de la fourniture d'appui par l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes en vue de remédier aux lacunes existantes en la matière et de renforcer les politiques et mécanismes déjà mis en place.

- 88. En mai 2014, la Mission a reçu la visite de la Sous-Secrétaire générale à l'appui à la consolidation de la paix, qui avait pour objectif d'examiner dans quels domaines le Fonds pour la consolidation de la paix pourrait apporter un appui à la Somalie, à la suite de la confirmation par le Secrétaire général que le pays remplissait les conditions voulues. Le Fonds soutiendra les efforts de stabilisation entrepris dans les zones reprises depuis peu et développera les activités menées en faveur de la réconciliation et de la gouvernance locale. En outre, les projets locaux et les chantiers de reconstruction des lieux publics, qui constitueront des manifestations concrètes de la paix, offriront des possibilités d'emploi à durée limitée aux populations à risque. Catalyseur de changement, le financement fourni par le Fonds pour la consolidation de la paix incitera d'autres donateurs à se joindre à cet effort.
- 89. Ainsi que le Conseil de sécurité l'a autorisé dans sa résolution 2124 du 12 novembre 2013, une unité de gardes des Nations Unies a été déployée en 2014 à l'appui de la MANUSOM. Elle est maintenant pleinement opérationnelle. Les ressources nécessaires à son financement, qui ne figuraient pas dans le projet de budget initial de 2013, ont été présentées dans un projet de budget additionnel qui a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/280.
- 90. En 2014, le Groupe des questions politiques et de la médiation a poursuivi les activités de médiation de la MANUSOM aux fins du bon déroulement de l'élection présidentielle du 7 janvier 2014 au Puntland. Il a continué à mobiliser les autorités en faveur des engagements pris par la nouvelle administration en matière de démocratisation, et s'est assuré de la participation active des représentants de la communauté internationale à Kismayo au renforcement du pouvoir de l'administration provisoire de Djouba. À Baidoa, le Groupe a de même continué à dialoguer avec les dirigeants des mouvements rivaux visant à constituer un état composé de six régions ou de trois régions, en vue de soutenir la création d'une administration intérimaire des régions du sud-ouest de la Somalie. En partie grâce aux efforts soutenus du Groupe, le Gouvernement fédéral somalien a nommé fin mai 2014 cinq membres de la Commission indépendante de révision et d'application de la Constitution, décision qui a été entérinée par le Parlement le 19 juin 2014. En outre, diverses commissions parlementaires, dont la Commission électorale nationale indépendante et la Commission du tracé des frontières et de la fédération ont été établies.
- 91. Le Groupe de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité a contribué à la réalisation des principaux indicateurs de résultat suivants en 2014 : l'établissement du Conseil national de sécurité par le Gouvernement fédéral somalien; l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de ressources maritimes et de sécurité; et la formation de militaires et policiers aux droits de l'homme et à la problématique hommes-femmes. Le groupe de travail chargé du troisième objectif en matière de paix et d'édification de l'État (Justice) du New Deal a été établi et est entré en fonction et un programme conjoint des Nations Unies sur l'état de droit est sur le point d'être constitué. Un cadre de politique générale devrait être mis en place d'ici à la fin de l'année 2014 pour ce qui est de l'accueil, de la réadaptation et de la

réintégration des combattants. La mise en œuvre de la stratégie nationale en matière de ressources maritimes et de sécurité se poursuivra après 2014 car elle s'inscrit dans la durée. La MANUSOM a en outre apporté son soutien à la création du Comité interne national de coordination maritime du Gouvernement fédéral somalien.

- 92. Le Groupe des droits de l'homme et de la protection des civils a contribué à la réalisation des trois indicateurs clefs suivants en 2014 : le renforcement de la capacité du Gouvernement fédéral somalien de protéger et faire respecter les droits de l'homme, grâce à la création d'un Ministère des droits de l'homme et de l'autonomisation des femmes; l'élaboration par le Gouvernement d'un plan de mise en œuvre pour enquêter sur les violations et l'adoption d'une feuille de route pour les droits de l'homme au sortir des conflits; et la mise au point d'un plan d'action pour l'établissement d'une institution nationale de défense des droits de l'homme indépendante et opérationnelle, à l'issue de la tenue d'une consultation nationale sur le projet de loi visant à créer une commission nationale des droits de l'homme. La MANUSOM n'a pas été en mesure d'établir des rapports périodiques sur les violations des droits de l'homme dans les zones reprises, car elle n'a pas bénéficié de l'accès nécessaire pour mener des activités de suivi. Le Groupe des droits de l'homme et de la protection des civils a en outre contribué en 2014 à l'établissement d'un groupe de travail conjoint sur la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme dans le contexte de la fourniture d'appui par l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes, qui réunit des représentants du Gouvernement fédéral, de l'AMISOM et de la MANUSOM; à l'adoption de directives générales relatives à cette politique; au renforcement, au moyen de formation, de la capacité de l'AMISOM et de l'armée nationale et de la police de respecter les normes relatives à la protection des droits de l'homme de la population civile; à l'adoption d'une loi sur les médias comportant des dispositions relatives aux droits de l'homme et à une mobilisation accrue en faveur d'un moratoire sur la peine de mort en Somalie.
- 93. Le Groupe de la communication stratégique et des affaires publiques a mené une campagne d'information sur la nouvelle mission et son mandat, et s'est employé à promouvoir les activités de la Mission ayant trait aux processus politiques relatifs à la formation de l'État, à la réconciliation, aux élections du Puntland, aux droits de l'homme et à l'autonomisation des femmes et l'appui à la réforme du secteur de la sécurité. En concertation avec ses partenaires, le Groupe a également étendu son appui aux institutions fédérales et à la société civile pour ce qui est des consultations sur la loi relative aux médias et a apporté son soutien afin de mieux faire connaître « Vision 2016 », le programme du Gouvernement visant à instaurer des élections nationales en 2016.
- 94. Le Groupe de la cohérence et de l'efficacité a organisé, à l'occasion de l'adoption du cadre stratégique intégré, deux séminaires-retraites : l'un à l'intention de la MANUSOM et de l'équipe de pays des Nations Unies et l'autre de la MANUSOM et l'AMISOM. Ce dernier séminaire, de haut niveau, a permis d'examiner les éléments communs aux mandats respectifs de la MANUSOM et de l'UNSOA, ainsi que les moyens d'améliorer les mécanismes de coordination. Le cadre stratégique intégré, qui s'inscrit dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, a été approuvé par l'équipe de pays des Nations Unies lors d'un deuxième séminaire-retraite organisé au milieu de l'année 2014. Le cadre stratégique intégré a également été présenté en septembre 2014 au Bureau du Premier Ministre et aux ministères d'exécution concernés. Une équipe de direction,

14-62620 **49/120**

- constituée de représentants de la MANUSOM et de l'équipe de pays, a été établie. En outre, diverses équipes spéciales intégrées, chargées de différents thèmes (par exemple, le charbon) ou zones (par exemple, Baidoa et Kismayo) ont été formées afin d'assurer l'efficacité et la cohérence de l'action à mener face à des questions délicates et dans des zones critiques.
- 95. Le mandat de la MANUSOM vient à expiration le 2 juin 2015. On s'attend à ce qu'il soit prorogé d'un an. L'avenir de la MANUSOM dépendra donc des progrès accomplis en ce qui concerne l'appui au processus politique menant aux élections de 2016, ainsi que de divers autres facteurs, dont l'évolution des conditions de sécurité, de la situation sur le plan des droits de l'homme, de l'appui apporté à l'échelle régionale et internationale et de l'ampleur et du caractère des demandes d'appui émanant du Gouvernement fédéral somalien.
- 96. L'année 2015 sera décisive pour le Gouvernement fédéral somalien et les entités des Nations Unies présentes en Somalie. Le processus de transformation politique énoncé dans Vision 2016 devra progresser considérablement au cours de cette année. L'issue de cet ambitieux processus dépendra des importants préparatifs effectués sur le terrain et des progrès accomplis en 2015.
- 97. En 2015, l'ONU aura aligné ses domaines d'activités sur les plans d'action dirigés par le Gouvernement en faveur des objectifs du New Deal en matière de paix et d'édification de l'État en Somalie. Pour que le Gouvernement fédéral somalien et la communauté internationale puissent en préserver la crédibilité, il faudra réaliser d'importants progrès dans la mise en œuvre du New Deal.
- 98. Également en 2015, la MANUSOM continuera à redynamiser ses relations avec le « Somaliland », que ce dernier avait suspendues en 2013, notamment en usant de ses bons offices dans le cadre du dialogue entre la Somalie et le « Somaliland », ainsi qu'en contribuant au renforcement de capacités dans les domaines de l'état de droit, des institutions du secteur de la sécurité, des droits de l'homme et de la protection des civils et de l'information, et à la mise en œuvre du New Deal.
- 99. L'accroissement des effectifs de la MANUSOM en 2014, autorisé par la résolution 2124 (2013) du Conseil de sécurité, aura permis à l'AMISOM et à l'armée nationale d'étendre leurs opérations dans le centre-sud du pays. Ces deux dernières continueront à contrôler les zones reprises dans le cadre des opérations Aigle et océan Indien, ce qui permettra au Gouvernement fédéral d'y accéder et aux efforts de stabilisation de se poursuivre. En 2015, en concertation étroite avec le Gouvernement fédéral somalien, l'AMISOM et l'équipe de pays des Nations Unies, la MANUSOM intensifieront l'appui qu'elles apportent au Gouvernement fédéral en matière de stabilisation. Ce travail sera étroitement lié aux activités de suivi, de sensibilisation et de renforcement de capacités menées dans le domaine des droits de l'homme, de la protection des femmes et des enfants et de la participation des femmes au niveau local. L'établissement d'administrations locales et d'institutions chargées de la sécurité, dans le cadre d'une démarche consultative et ouverte à une large participation, jettera les bases des processus politiques qui mèneront à la tenue d'un référendum constitutionnel et d'élections en 2016.
- 100. La MANUSOM continuera à fonctionner comme une mission structurellement intégrée et aura intensifié ses efforts de coordination, sur le plan interne aussi bien qu'avec l'AMISOM et d'autres partenaires. Elle aura également renforcé sa

présence dans l'ensemble de la Somalie. Les bureaux locaux de Hargeisa, Garoowe, Kismayo, Baidoa et Beledweyne seront de nouveau renforcés. On envisagera également d'établir deux nouveaux bureaux de zone dans le centre et le sud, afin d'intensifier l'action que la MANUSOM mène en faveur de la stabilisation et de la consolidation de la paix, ainsi que de l'établissement de l'autorité de l'État dans les zones récemment reprises.

101. Les conditions de sécurité demeureront très précaires et se caractériseront par une guerre asymétrique menée par les Chabab, des violences interclaniques et criminelles localisées, des différends fonciers, des retours continuels de populations et des problèmes dans le domaine des droits de l'homme. Les Chabab demeureront un facteur de déstabilisation important et tenteront de nuire au Gouvernement fédéral somalien et de prendre pour cible la communauté internationale et le Gouvernement.

102. Les principaux éléments du concept de mission de la MANUSOM ont été présentés par le Secrétaire général dans une lettre du 19 avril 2013 adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2013/239) et approuvés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2102 (2013). Dans cette lettre, le Secrétaire général indique que la nouvelle mission « renforcera progressivement ses capacités, en tenant compte de la nécessité de prendre les dispositions voulues en matière de logistique et de sécurité et en prenant en considération les demandes des autorités somaliennes et les tâches prioritaires que celles-ci auront définies » (par. 45). Plus précisément, le Secrétaire général a énoncé les principes régissant l'expansion des activités de la Mission (par. 31) et fait savoir que « des capacités supplémentaires requises pour accompagner les préparatifs du référendum et des élections [seraient] fournies si le Gouvernement en faisait la demande, sur la base d'une évaluation spécifique des besoins qui serait conduite au moment approprié, en consultation avec tous les partenaires concernés » (par. 13).

103. Compte tenu de cette stratégie et des défis énumérés, la MANUSOM adoptera une approche mesurée et souple du renforcement et de l'expansion de ses opérations, ainsi que des moyens nécessaires à la réalisation de son mandat dans les différentes régions de la Somalie. À la suite des conclusions de la mission d'évaluation des besoins en matière d'assistance électorale menée en Somalie du 3 au 14 novembre 2013, la MANUSOM demandera que des postes temporaires supplémentaires soient créés au titre de l'appui électoral, qui nécessiteront l'ouverture de crédits plus importants en 2015 après l'établissement de la Commission électorale nationale indépendante. On envisagera s'il y a lieu d'autres possibilités d'obtenir des renforts, y compris en faisant appel à des volontaires des Nations Unies, des consultants et du personnel fourni par des gouvernements. Les synergies avec d'autres organismes seront renforcées pour obtenir les meilleurs résultats possibles.

104. Le Groupe de la problématique hommes-femmes intensifiera l'appui qu'il apporte au Gouvernement, au Parlement, aux organes électoraux et aux associations de femmes de la société civile en vue d'accroître la participation des femmes aux élections à venir. À mesure que de nouvelles zones seront reprises, les efforts de stabilisation s'intensifieront et un appui supplémentaire devra être fourni afin de permettre aux femmes de participer à la réconciliation, au dialogue et à la mise en place d'administrations provisoires. Cela nécessitera un cadre juridique, des services et une assistance adéquats, ainsi que l'autonomisation des femmes sur les

14-62620 **51/120**

plans économique, social et politique. Dans les bureaux régionaux de Baidoa, Kismayo et Beledweyne, il faudra assurer la liaison avec les mécanismes de promotion de l'égalité des sexes et les associations de femmes et leur apporter un appui, en tenant compte en particulier du fait que, dans ces zones récemment reprises, la sécurité et la participation des femmes se heurtent à de nombreux problèmes. La MANUSOM continuera à aider l'AMISOM à mettre en œuvre sa stratégie relative à la problématique hommes-femmes et à fournir appui et formation aux soldats de l'AMISOM, ainsi qu'à la police et à l'armée nationale. Pour toutes les activités mentionnées, il sera nécessaire d'effectuer des analyses de la situation sur le plan de la problématique hommes-femmes et de disposer de matériel de formation et de sensibilisation à la question, ainsi que de contributions techniques à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes.

105. Le Groupe des élections continuera à travailler avec les autorités somaliennes en faisant appel tant à ses capacités internes qu'au déploiement d'experts. Parallèlement à la révision de la Constitution, les préparatifs des élections de 2016 ont débuté en 2014 et des débats sont en cours sur l'établissement d'un organe indépendant de gestion des élections. En appuyant un renforcement de la participation des femmes à la vie politique nationale, régionale et locale, on continuera à veiller à ce qu'il soit tenu compte des points de vue et préoccupations des femmes dans la prise de décisions. En 2015, l'assistance accordée par les Nations Unies consistera entre autres à apporter un appui consultatif au processus électoral dans le cadre des activités suivantes : établissement de la Commission électorale nationale indépendante et mise en place des capacités nécessaires à son fonctionnement, adoption des lois requises et préparatifs du référendum et des élections de 2016.

106. En 2015, le Groupe des affaires politiques et de la médiation s'emploiera principalement à apporter un appui au dialogue politique et à la réconciliation, en particulier en usant de ses bons offices et en facilitant les activités de médiation en vue de régler les questions relatives au fédéralisme. La MANUSOM continuera à aider le Gouvernement et les partenaires internationaux responsables avec lui de la réalisation du premier objectif du New Deal en matière de paix et d'édification de l'État à veiller à la cohérence du cadre d'action de Vision 2016. Dans le cadre du programme d'action politique, la mission axera sa stratégie sur : a) l'ouverture politique, la communication et la réconciliation nationale; b) la révision et l'application de la Constitution; c) l'élaboration d'une structure fédérale assurant le partage des ressources et des pouvoirs; d) les réformes institutionnelles et la bonne gouvernance; et e) les relations entre le centre et la périphérie, y compris le dialogue entre la Somalie et le « Somaliland ».

107. En 2015, le Gouvernement fédéral somalien devra progresser considérablement dans la mise en place des grands axes d'une structure fédérale, la révision et l'application de la Constitution et la mise en œuvre de l'infrastructure nécessaire à la tenue d'un référendum constitutionnel et d'élections. Conformément aux dates fixées pour l'élection de 2016 et le référendum constitutionnel, il est toujours prévu que le projet révisé de constitution puisse être soumis à l'approbation du Parlement au plus tard au milieu de 2015. Cependant la survenue de retards ou de crises dans le processus d'édification de l'État – comme c'est actuellement le cas à Baidoa en ce qui concerne l'établissement d'une administration pour le sud-ouest du pays – risque de freiner ou d'enrayer les progrès accomplis ailleurs. En renforçant sa présence dans les régions, la MANUSOM intensifiera l'appui qu'elle apporte en

usant de ses bons offices pour favoriser le règlement de conflits entre le Gouvernement fédéral somalien et les États en cours de formation. Elle appuiera les États fédérés existants ou nouveaux lors de l'examen de la Constitution révisée, du référendum constitutionnel et des autres étapes de la démocratisation, et coopérera avec le Gouvernement fédéral somalien et les autorités régionales et d'État pour soutenir les administrations locales et régionales dans les domaines de la stabilisation et de la gouvernance.

108. Le Groupe de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité continuera de s'acquitter de ses diverses fonctions dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité, de la police, de la justice et de l'administration pénitentiaire, des activités de désarmement, démobilisation et réintégration, et de la sécurité maritime. Les groupes de travail sur les objectifs du Pacte pour la Somalie relatifs à la sécurité et à la justice demeureront les principaux organes de coordination réunissant des représentants du Gouvernement, de l'ONU et des donateurs. Le programme conjoint sur l'état de droit servira de cadre de référence aux travaux que l'Organisation mènera dans le cadre de son programme phare en faveur de l'état de droit. L'appui au programme de désengagement des excombattants des Chabab, ainsi qu'aux processus de démobilisation des milices, qui sera guidé par l'état d'avancement des négociations de paix locales, demeurera une priorité. La MANUSOM aidera le Gouvernement fédéral à élaborer une stratégie maritime nationale, à progresser dans la mise en application de la zone économique exclusive et à élaborer des règles et procédures relatives aux questions maritimes.

109. Dans sa résolution 2142 (2014), le Conseil de sécurité a chargé la MANUSOM d'aider le Gouvernement fédéral somalien à s'acquitter des obligations relatives à la gestion d'armes et de munitions qui lui incombent à la suite de la suspension partielle de l'embargo sur les armes. En collaboration avec le Service de la lutte antimines, la MANUSOM apportera un appui direct au Conseiller national pour les questions de sécurité et aux institutions somaliennes chargées de la sécurité. La Mission accorde également une assistance au Ministère de la sécurité nationale aux fins de l'établissement des mécanismes nécessaires, y compris l'élaboration de dispositions législatives et de directives générales à l'usage des sociétés de sécurité privées. Contribuer aux efforts déployés par le Gouvernement fédéral en vue d'asseoir l'autorité de l'État dans l'ensemble de la Somalie, y compris dans les zones récemment reprises, demeurera l'une des priorités en 2015.

110. Le Groupe des droits de l'homme et de la protection des civils continuera de fournir des conseils techniques à la Commission nationale des droits de l'homme, conformément aux Principes de Paris. En 2015, le Conseil des droits de l'homme examinera dans quelle mesure la Somalie a mis en œuvre les recommandations issues de l'examen périodique universel de 2011. La MANUSOM s'emploiera principalement à fournir un appui technique au Gouvernement fédéral somalien pour l'aider à donner suite aux recommandations qu'il a énoncées dans son plan d'action en faveur des droits de l'homme.

111. La MANUSOM continuera à renforcer la protection des civils et des victimes des violations des droits de l'homme, notamment dans les régions, dans le cadre du groupe de travail conjoint sur la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme dans le contexte de la fourniture d'appui par l'ONU à des forces de

14-62620 53/120

sécurité non onusiennes. Elle entreprendra en outre des évaluations de risques portant sur l'armée nationale somalienne et l'AMISOM afin d'assurer le respect de la politique et, plus généralement, des droits de l'homme.

- 112. L'équipe chargée du New Deal et de la stabilisation continuera de coordonner l'assistance internationale fournie aux autorités somaliennes. Alors que le Pacte entre dans sa deuxième année, la MANUSOM et l'équipe de pays des Nations Unies s'efforceront de faire en sorte que les citoyens somaliens ordinaires bénéficient de résultats concrets, en aidant le Gouvernement fédéral à réaliser les cinq objectifs du Pacte en matière de consolidation de la paix et d'édification de l'État. Sous la direction du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire), l'équipe chargée du New Deal et de la stabilisation coordonnera les contributions et l'appui des Nations Unies pour toutes les dimensions des objectifs en matière de paix et d'édification de l'État, en assurant la cohérence de l'appui des Nations Unies aux autorités somaliennes. La MANUSOM continuera également, en étroite coopération avec le bureau du coordonnateur résident, à fournir au Gouvernement fédéral un appui et des conseils pratiques sur la direction et la mise en œuvre du Pacte dans son ensemble.
- 113. La MANUSOM continuera à dispenser au Gouvernement fédéral somalien des conseils sur les politiques et stratégies à suivre pour ce qui est de la mise en œuvre de la stratégie de stabilisation. Elle continuera également à lui apporter un appui en matière de coordination, en assurant la cohérence de la démarche suivie et des activités entreprises avec l'action menée par les principaux partenaires œuvrant en faveur de la stabilisation, en particulier en concertation avec l'AMISOM. La MANUSOM renforcera sa capacité d'appui à ces travaux au niveau local, grâce au déploiement prévu dans différentes régions de spécialistes des affaires civiles chargés de coordonner les activités liées au New Deal et à la stabilisation.
- 114. Le Groupe de la cohérence et de l'efficacité, dirigé par le Chef de cabinet et placé sous la supervision de l'équipe de hauts responsables, continuera à favoriser l'efficacité et la cohérence dans la direction, la gestion et la mise en œuvre de toutes les opérations de la MANUSOM et de son mandat. Le Groupe continuera à faciliter une meilleure gestion des activités de fond découlant du mandat de la Mission, y compris par l'intégration de l'action des différentes entités des Nations Unies et la collaboration entre l'ONU et l'Union africaine. Il coordonnera également l'appui en matière de ressources et assurera la direction et la supervision stratégiques des divers fonds alimentés par des donateurs et des autres ressources extérieures, y compris le Fonds pour la consolidation de la paix.
- 115. En 2015, à mesure que la Mission renforcera sa présence et l'exécution de ses programmes dans les régions, en mettant l'accent sur les activités menées en dehors de Mogadiscio, une unité de coordination de l'action locale sera établie au sein du Bureau du Chef de cabinet. Cette unité assurera la coordination et la cohérence opérationnelle et stratégique avec les bureaux locaux de la MANUSOM, le bureau de liaison de Nairobi et le quartier général de la Mission à Mogadiscio, compte tenu de l'intégration structurelle de cette mission multidimensionnelle. L'unité constituera, au sein du Bureau du Chef de cabinet, le principal mécanisme chargé d'assurer la cohérence et l'efficacité de l'appui apporté par la Mission.
- 116. En coordination étroite avec le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire), le Groupe de la planification commune sera aux avant-postes de

l'application du cadre stratégique intégré visant à assurer une plus grande cohérence entre la mission et l'équipe de pays des Nations Unies à l'appui du Pacte pour la Somalie. Le cadre stratégique intégré est calqué sur le Pacte, énonce l'engagement des Nations Unies en faveur de ce dernier et constitue un plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Il demeurera un outil de gestion, et continuera de servir de base pour les échanges entre hauts responsables sur les défis à relever et les stratégies à appliquer par l'ensemble des organismes des Nations Unies.

- 117. En 2015, la coordination avec l'AMISOM et l'Autorité intergouvernementale pour le développement sera de nouveau renforcée. Le Groupe de la planification commune continuera à appuyer la mise en œuvre des mécanismes de coordination entre les deux entités dans les domaines communs à leurs mandats respectifs qui ont été recensés lors du séminaire-retraite de haut niveau de l'AMISOM et des Nations Unies organisé en février 2014.
- 118. Le pôle intégré d'information, qui comprend le Centre de gestion des crises, veillera à ce que la mission tout entière soit en mesure d'apprécier la situation en assurant le suivi des opérations en cours et de la situation en Somalie et en établissant des rapports à ce sujet. Le Centre de gestion des crises a été établi en juin 2014, conformément au cadre de gestion des crises de la mission, au sein du complexe des Nations Unies situé dans la zone protégée par l'AMISOM. Un centre spécial de gestion des crises sera également établi dans la « Villa Nabad », afin de disposer de la souplesse d'action nécessaire pour gérer d'éventuelles situations de crise en dehors de la zone de l'aéroport international de Mogadiscio.
- 119. L'Équipe d'analyse intégrée collaborera étroitement avec d'autres entités des Nations Unies et avec l'AMISOM en vue d'établir un système d'alerte précoce et des analyses prévisionnelles intégrées.
- 120. En 2015, année décisive pour l'achèvement de la création des administrations régionales provisoires et de la révision de la Constitution, le Groupe de la communication stratégique et des affaires publiques s'emploiera principalement à appuyer les institutions fédérales et d'autres parties prenantes en vue de mieux faire connaître les travaux menés dans les deux domaines susmentionnés. Deux sondages seront effectués pour évaluer la façon dont les institutions fédérales, les processus politiques clefs, la situation humanitaire et les conditions de sécurité et l'efficacité de la mission sont perçus. Le Groupe étendra également son champ d'action grâce au déploiement d'administrateurs recrutés sur le plan national supplémentaires dans le centre-sud du pays et éventuellement à Hargeisa, selon les relations existant entre la mission et les autorités du « Somaliland ».
- 121. Le Groupe s'entretiendra en particulier avec des interlocuteurs clefs des médias somaliens, tels que les associations de médias et les syndicats de journalistes, afin de les sensibiliser aux nouvelles dispositions législatives sur les médias, au droit de la communication et à la constitution qui aura été adoptée. Il continuera également à apporter un appui à la réforme du secteur de la sécurité, notamment en menant une action de communication pour les programmes destinés aux combattants désengagés.
- 122. Le Groupe poursuivra sa collaboration avec l'AMISOM et la communauté régionale et internationale en vue de coordonner l'appui apporté dans ce domaine,

14-62620 **55/120**

d'harmoniser les messages et de créer des supports et des stratégies de communication afin que la communauté internationale applique une stratégie de communication cohérente concernant la Somalie.

123. L'objectif, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès et de résultat de la mission sont présentés ci-après.

Tableau 8

Objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif: Promouvoir la paix, la sécurité et la réconciliation nationale en Somalie

Réalisations escomptées

a) Renforcement des institutions largement représentatives mises en place en Somalie

Indicateurs de succès

 a) i) Augmentation du nombre de régions et de districts mobilisés aux côtés du Gouvernement dans le cadre d'initiatives de sensibilisation et de réconciliation

Mesure des résultats

2013 (résultat effectif): mobilisation de
3 administrations régionales provisoires
2014 (estimation): mobilisation de 8 administrations régionales provisoires

2015 (objectif) : mobilisation de 12 administrations régionales provisoires, y compris dans des zones récemment reprises

ii) Lancement du processus de révision constitutionnelle par le Parlement

Mesure des résultats

2013 (résultat effectif) : débats approfondis sur l'élaboration des textes d'habilitation et constitution des commissions ad hoc

2014 (estimation) : création de la Commission indépendante de révision et d'application de la Constitution; tenue d'une consultation sur la révision constitutionnelle; création de la Commission du tracé des frontières et de la fédération

2015 (objectif) : établissement de la version finale du texte révisé de la Constitution en vue de sa soumission à référendum

iii) Préparatifs engagés en vue des élections

Mesure des résultats

2013 (résultat effectif) : lancement du débat avec le Gouvernement fédéral somalien et le Parlement sur la création d'une commission électorale nationale indépendante

- 2014 (estimation) : adoption de la loi relative à la création de la Commission électorale nationale indépendante et mise sur pied de ladite commission; adoption de la loi sur les partis politiques et création de la commission pour le recensement
- 2015 (objectif) : achèvement de l'enregistrement des partis politiques; adoption de la loi référendaire et de la loi électorale
- iv) Taux de représentation des femmes dans tous les processus politiques nationaux, régionaux et locaux

Mesure des résultats 2013 (résultat effectif) : 10 % 2014 (estimation) : 20 % 2015 (objectif) : 30 %

Produits

- Facilitation de la tenue de 10 réunions entre le Gouvernement fédéral et les acteurs politiques régionaux en vue de promouvoir la paix, la sécurité et la réconciliation, en particulier dans les zones du sud-ouest et du centre
- Appui à l'organisation de 2 conférences de réconciliation à grande échelle sur la question de la constitution d'entités fédérées soutenues par la MANUSOM
- Réunions mensuelles avec les acteurs internationaux afin de coordonner l'appui au processus politique
- Organisation de 8 réunions entre l'AMISOM, la MANUSOM et l'Autorité intergouvernementale pour le développement
- Fourniture aux autorités somaliennes d'orientations et d'une assistance technique pour la rédaction et l'adoption des lois référendaire et électorale, portant notamment sur le type de système électoral, la procédure de nomination des commissaires électoraux, la prise en compte de la problématique hommes-femmes et les mesures provisoires spéciales en faveur des femmes, en collaboration avec le PNUD
- Fourniture aux autorités d'avis techniques pour la tenue d'élections crédibles et techniquement bien organisées
- Appui au renforcement des capacités et à la planification stratégique, y compris par la fourniture de conseils pour la constitution d'une commission électorale nationale indépendante (Conseil des commissaires et secrétariat) pleinement opérationnelle, en vue de planifier et de préparer le référendum et les élections prévues en 2016
- Fourniture au ministère chargé des femmes et des droits de l'homme de conseils techniques pour l'élaboration d'une politique nationale d'égalité des sexes, comprenant notamment un plan d'action en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité prévoyant des stratégies pour promouvoir la participation des femmes à la vie politique, lutter contre la violence sexuelle et sexiste et répondre aux besoins des femmes dans le secteur de la sécurité
- Organisation de 6 réunions consultatives avec des associations de femmes en vue de renforcer leur participation à la consolidation de la paix et à l'édification de l'État
- Appui aux campagnes d'information des institutions fédérales sur le processus constitutionnel et les élections ciblant les régions, y compris au moins 1 activité dans le Puntland et le centre-sud de la Somalie et 1 autre ailleurs qu'à Mogadiscio, en vue de favoriser le dialogue sur l'édification de l'État et les processus politiques

14-62620 **57/120**

- Réalisation de 1 sondage d'opinion pour mesurer et analyser l'action de la Mission et de ses principaux partenaires, ainsi que le degré de connaissance et l'appréciation des processus politiques
- Appui visant à renforcer les capacités et la cohésion des associations et réseaux de femmes œuvrant en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité dans les régions
- Mobilisation des différentes parties intéressées, par l'entremise des bureaux régionaux, afin que le processus de fédéralisation puisse être mené à bien et conduise à la constitution d'États fédérés
- Contribution à la sélection, parmi les États fédérés, des membres des diverses commissions nationales
- Appui, par l'intermédiaire des bureaux régionaux de la MANUSOM, aux États fédérés nouvellement créés et aux parlements régionaux, afin d'en développer le potentiel

Réalisations escomptées

b) Bon fonctionnement d'institutions judiciaires et pénitentiaires indépendantes et responsables, aptes à répondre sans exclusive aux besoins du peuple somalien concernant la justice

Indicateurs de succès

b) i) Mise en œuvre du programme conjoint sur l'état de droit pour 2014-2016

Mesure des résultats

2013 (résultat effectif) : sans objet

2014 (estimation): approbation par le mécanisme pour le développement et la reconstruction de la Somalie du programme conjoint sur l'état de droit, dont la mise en œuvre est assortie d'objectifs incluant le souci de l'égalité des sexes et d'un calendrier précis

2015 (objectif) : mise en œuvre de la moitié du programme

ii) Maintien en fonctionnement du mécanisme de coordination judiciaire et pénitentiaire

Mesure des résultats

2013 (résultat effectif) : création du mécanisme de coordination le 24 novembre 2013

2014 (estimation) : 4 réunions du mécanisme de coordination

2015 (objectif) : 10 réunions du mécanisme de coordination

Produits

- Fourniture de conseils techniques et de services de secrétariat au groupe de travail sur l'objectif 3 de paix et d'édification de l'État et à ses sous-groupes de travail
- Appui technique et administratif à la mise en service de la Commission de la magistrature, avec le recrutement fondé sur le mérite de juges et d'agents pénitentiaires (hommes et femmes)
- Appui technique au Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles grâce à l'examen du cadre juridique existant, notamment en ce qui concerne l'organisation du Ministère et le programme de protection du personnel judiciaire, des témoins et des victimes; à la formation et au mentorat du personnel judiciaire et pénitentiaire; et à la fourniture d'une aide au groupe chargé de l'élaboration des politiques juridiques afin que celles-ci soient conformes aux normes internationales en matière de droits de l'homme et d'égalité des sexes

- Appui technique aux fins de l'adoption de peines de substitution qui soient conformes aux normes internationales relatives aux droits de l'homme, et en vue d'aider à enquêter sur les accusés à haut risque (hommes et femmes), dont les ex-combattants, et à leur garantir un procès équitable
- Aide à la création de tribunaux régionaux sécurisés, en augmentant le nombre d'audiences foraines, de bureaux du ministère public, de prisons et d'associations d'avocats et de juristes dans trois régions
- Appui au recrutement et à la formation d'une force de protection judiciaire chargée de la sécurité des tribunaux, dans le cadre du renforcement du dispositif de sécurité des institutions judiciaire s
- Promotion de l'adoption d'une politique (ou loi) d'accès à l'aide juridictionnelle/judiciaire
- Appui au Gouvernement fédéral lors de l'élaboration d'une stratégie de réforme du système pénitentiaire qui reçoive l'approbation du Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles
- Appui à la formation de 200 agents pénitentiaires somaliens à la gestion carcérale axée sur les droits de l'homme, de 200 agents aux procédures de sécurité de base et de 40 administrateurs à la gestion et à l'encadrement
- Appui à la poursuite de l'enregistrement de tout le personnel pénitentiaire dans la base de données sur les ressources humaines, à la tenue des registres et à la gestion des dossiers
- Aide aux autorités dans la sélection de 30 administrateurs pénitentiaires chargés de la formation des nouvelles recrues
- Organisation de campagnes de sensibilisation et de visites périodiques de journalistes dans les établissements judiciaires et pénitentiaires, et élaboration de contenus audiovisuels sur des questions judiciaires et pénitentiaires, y compris l'information sur les grandes évolutions du secteur

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

c) Renforcement du secteur de la sécurité en Somalie

c) i) Mise en place du secrétariat du Conseil national de sécurité par le Gouvernement fédéral somalien

Mesure des résultats

- 2013 (résultat effectif) : création du Conseil national de sécurité et premier recensement des besoins du secrétariat
- 2014 (estimation): approbation et lancement du programme relatif au dispositif de sécurité national en concertation avec le Gouvernement fédéral somalien, y compris le projet de renforcement du secrétariat chargé d'appuyer l'instruction ministérielle relative aux sociétés de sécurité privées
- 2015 (objectif) : fonctionnement du secrétariat du Conseil et appui des ministères d'exécution aux décisions relatives à la sécurité nationale au sein des institutions du dispositif ad hoc
- ii) Augmentation du nombre de combattants et de milices désengagés participant à des programmes de réinsertion ou de réintégration

14-62620 **59/120**

Mesure des résultats

2013 (résultat effectif) : sans objet 2014 (estimation) : 50 combattants désengagés 2015 (objectif) : 500 combattants désengagés

iii) Élaboration d'un plan stratégique de défense prévoyant une approche intégrée du renforcement des capacités et de la mise en place des institutions de défense

Mesure des résultats

2013 (résultat effectif) : sans objet

2014 (estimation) : élaboration d'un projet de plan stratégique de défense

2015 (objectif) : approbation du projet de plan stratégique

iv) Élaboration d'une stratégie relative aux ressources et à la sécurité maritimes de la Somalie, servant de cadre à la formulation puis à la ratification de la stratégie maritime nationale du Gouvernement fédéral somalien; création par les autorités d'une zone économique exclusive somalienne pour promouvoir l'application des deux stratégies susmentionnées

Mesure des résultats 2013 (résultat effectif) : sans objet

- 2014 (estimation) : création d'une zone économique exclusive et élaboration de la stratégie maritime nationale
- 2015 (objectif) : amorce de la mise en œuvre de la stratégie et mise en service des forces maritimes de sécurité qui patrouillent dans les eaux territoriales
- v) Mise en œuvre de la stratégie relative à la gestion des risques explosifs et mise en place d'un système de gestion des armes et des munitions à l'intention des institutions chargées de la sécurité

Mesure des résultats

- 2013 (résultat effectif): mise au point et approbation en concertation avec l'AMISOM d'un programme de formation visant à mettre en œuvre la résolution 2124 (2013) du Conseil de sécurité
- 2014 (estimation) : mise au point d'une stratégie et tenue de réunions trimestrielles avec le comité directeur de gestion des armes et des munitions

- 2015 (objectif) : mise en œuvre de 75 % de la composante Renforcement des capacités de la phase 1 de la stratégie. Lancement et application d'un système ouvert et transparent de gestion des armes et des munitions
- vi) Mise en place de structures de base en vue de créer une police somalienne unifiée, compétente, responsable et fondée sur le droit, à même d'assurer la sûreté et la sécurité de la population

Mesure des résultats

2013 (résultat effectif) : 17 directions existantes 2014 (estimation) : amorce du débat sur de nouvelles structures de direction

2015 (objectif) : élaboration et lancement de nouvelles structures de direction

Produits

- Appui technique au Conseiller national pour les questions de sécurité et au secrétariat du Conseil national de sécurité
- Tenue de réunions mensuelles et trimestrielles par les groupes et les sous-groupes de travail dans les domaines de la défense, de la réforme du secteur de la sécurité, de la sécurité maritime et de la police
- Organisation d'un programme de sensibilisation à la sécurité maritime à l'intention des parlementaires somaliens et des fonctionnaires des services opérationnels
- Mise en œuvre de 5 projets concernant le domaine maritime par les partenaires internationaux, sous l'égide du comité directeur des infrastructures, de la formation et des opérations maritimes
- Tenue de 2 réunions plénières assorties de réunions de travail du Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes
- Appui à la création d'une zone économique exclusive somalienne et mise en place des systèmes correspondants de délivrance de licences et de production de recettes
- Organisation de 1 atelier sur l'élaboration et l'application de consignes et de modèles pour la gestion des armes et des munitions
- Fourniture au Conseiller national pour les questions de sécurité et aux membres de son équipe d'une aide pour l'élaboration des rapports sur le contrôle des armes soumis au Conseil de sécurité
- Appui technique à la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans le dispositif de sécurité et de défense
- Organisation de 1 atelier sur les plans de stabilisation en vue de former les policiers somaliens avant de les déployer dans les zones récemment reprises
- Assistance à la police somalienne dans le cadre de la révision des dispositions législatives et réglementaires liées à la loi sur la police de 1973
- Fourniture à la police somalienne d'une aide pour l'élaboration et l'application de politiques, de directives et d'instructions permanentes en matière administrative et opérationnelle, notamment dans le cadre d'un atelier sur la surveillance policière de proximité

14-62620 **61/120**

- Tenue à Mogadiscio, avec la participation de toutes les parties intéressées, de 12 réunions du groupe directeur chargé du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, sous la présidence du Gouvernement fédéral somalien, en vue de coordonner le programme national relatif aux combattants désengagés et les activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration
- Tenue à Baidoa, Kismayo et Beletweyne de 12 réunions du groupe de travail sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration
- Cartographie des groupes armés et analyse des conflits dans les zones dangereuses du centre-sud de la Somalie
- Réalisation d'évaluations techniques de la gestion des armes et des munitions à l'intention de centres de sécurité somaliens installés dans 9 régions du centre-sud de la Somalie (Banadir, Moyen-Chébéli, Bas-Chébéli, Bas-Djouba, Bay, Bakool, Gedo, Galmudug, et Hiraan)
- Tenue de 60 réunions de coordination et de planification sur la lutte antimines, la gestion des armes et des munitions, la sensibilisation aux dangers des mines, l'assistance aux victimes et la lutte contre les engins explosifs improvisés
- Mise en service, avec les conseils techniques de la MANUSOM, d'équipes de police chargées de la neutralisation des explosifs et munitions et de la lutte contre les engins explosifs improvisés dans au moins 3 régions, conformément aux priorités du Gouvernement
- Diffusion régulière de communiqués de presse sur la réforme du secteur de la sécurité en Somalie et production de contenus audiovisuels sur des questions de sécurité, notamment sur le désengagement et la lutte contre la radicalisation

Réalisations escomptées

d) Renforcement de la jouissance des droits de l'homme, notamment pour les femmes et les enfants touchés par les conflits armés, et diminution des violences, des mauvais traitements, de l'exploitation et de la violence sexuelle et sexiste liée aux conflits

Indicateurs de succès

 d) i) Renforcement de la capacité du Gouvernement fédéral somalien de défendre et faire respecter les droits de l'homme

Mesure des résultats

- 2013 (résultat effectif) : élaboration par l'expert indépendant chargé d'examiner la situation des droits de l'homme en Somalie d'un plan d'action pour promouvoir les droits de l'homme au lendemain du conflit
- 2014 (estimation) : élaboration et adoption de la version finale du plan d'action visant à promouvoir les droits de l'homme
- 2015 (objectif) : mise en œuvre de la moitié du plan d'action
- ii) Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action en vue de la création d'une commission indépendante des droits de l'homme

Mesure des résultats

- 2013 (résultat effectif) : élaboration d'un projet de loi portant création d'une commission indépendante des droits de l'homme
- 2014 (estimation): adoption par le Conseil des ministres et vote par le Parlement du projet de loi portant création d'une commission indépendante des droits de l'homme, et élaboration d'un plan d'action en vue de son application
- 2015 (objectif) : mise en œuvre de la moitié des dispositions du plan d'action pour la création d'une commission indépendante des droits de l'homme
- iii) Augmentation des cas signalés de violence sexuelle ou sexiste liée aux conflits

Mesure des résultats

- 2013 (résultat effectif) : élaboration et signature du communiqué conjoint Gouvernement fédéral somalien/ONU sur la prévention de la violence sexuelle; achèvement de la mission d'évaluation menée par l'équipe d'experts sur la violence sexuelle et élaboration d'un rapport
- 2014 (estimation): validation par le Gouvernement fédéral somalien du rapport d'évaluation établi par l'équipe d'experts et élaboration de la version finale du plan national d'action visant à mettre fin aux violences sexuelles commises en période de conflit
- 2015 (objectif) : mise en œuvre du plan national d'action visant à mettre fin aux violences sexuelles commises en période de conflit
- iv) Amélioration du suivi et du signalement des violations graves commises contre les enfants et renforcement de la capacité du Gouvernement fédéral de mettre en œuvre les plans d'action en faveur des enfants en temps de conflit armé

14-62620 **63/120**

Mesure des résultats

- 2013 (résultat effectif) : signature par les forces nationales de sécurité somaliennes des plans d'action visant à faire cesser le recrutement et l'emploi d'enfants dans les conflits armés et à mettre fin au meurtre et à la mutilation d'enfants, et élaboration d'un mécanisme de contrôle et de communication de l'information
- 2014 (estimation): mis en œuvre de 25 % des plans d'action pertinents du Gouvernement fédéral; création d'une structure de contrôle de coordination commune au Gouvernement fédéral et à l'ONU; et renforcement du mécanisme de contrôle et de communication de l'information
- 2015 (objectif) : mise en œuvre de la moitié des dispositions des plans d'action; mise en service intégrale du groupe de la protection de l'enfance de l'armée somalienne qui joue un rôle croissant dans l'exécution des plans d'action validés et en matière de conseil aux hauts responsables militaires

Produits

- Fourniture de conseils techniques et d'une formation au Gouvernement fédéral somalien en vue d'appuyer le bon fonctionnement de l'institution nationale indépendante de protection des droits de l'homme et du bureau du défenseur des droits de l'homme au Puntland
- Organisation à l'intention du Gouvernement fédéral de 4 ateliers sur l'application des recommandations formulées par le Conseil des droits de l'homme
- Organisation et facilitation de 2 visites de l'Expert indépendant chargé d'examiner la situation des droits de l'homme en Somalie, y compris un échange avec le Gouvernement fédéral somalien sur les principales questions relatives aux droits de l'homme
- Consultations bimensuelles avec le Gouvernement fédéral en vue d'appuyer la mise en œuvre des priorités fixées dans les plans d'action signés avec les forces nationales de sécurité sur le recrutement et l'emploi d'enfants et sur les meurtres et les mutilations d'enfants
- Organisation de 1 atelier pour l'élaboration d'un module d'intégration systématique de la protection de l'enfance dans les programmes de formation de l'armée somalienne
- Organisation de 1 atelier de formation des formateurs à la protection de l'enfance en vue de créer un groupe principal de formateurs au sein de l'armée nationale
- Fourniture de conseils techniques et d'une formation aux coordonnateurs de l'armée nationale afin d'appuyer le bon fonctionnement du groupe de la protection de l'enfance
- Missions mensuelles d'observation des violations des droits de l'enfant dans les régions, y compris une aide à la diffusion des plans d'action visant à mettre fin au recrutement, à l'utilisation, au meurtre et aux mutilations d'enfants
- Consultations mensuelles avec le Gouvernement fédéral en vue d'appliquer les dispositions du communiqué commun publié avec l'ONU sur la prévention de la violence sexuelle

- Consultations trimestrielles avec le Gouvernement fédéral en vue d'aider l'équipe chargée de lutter contre la violence sexuelle à s'acquitter de son mandat
- Tenue de 4 consultations avec le Gouvernement fédéral sur les activités de renforcement des capacités des forces de sécurité somaliennes visant à promouvoir le respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, en particulier en ce qui concerne les mesures préventives et répressives se rapportant à la violence sexuelle liée aux conflits
- Publication de 12 rapports mensuels et de déclarations à la presse sur les violations des droits de l'homme, et contribution aux arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information
- Fourniture aux entités des Nations Unies appuyant d'autres entités de directives opérationnelles pour l'application de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, en particulier la mise en place de mécanismes de contrôle et de communication de l'information
- Consultations trimestrielles avec les autorités en vue du lancement d'un processus national visant à établir un mécanisme de justice transitionnelle
- Organisation de 2 ateliers de formation sur les aspects relatifs aux droits de l'homme de la législation sur les médias et la communication et le droit international des droits de l'homme à l'intention des organisations de la société civile et des institutions
- Publication régulière de déclarations à la presse sur la situation des droits de l'homme en Somalie et production d'au moins 2 heures de programmes audiovisuels sur des questions relatives aux droits de l'homme, y compris les activités menées par la mission

Réalisations escomptées

e) Application par la communauté internationale et l'ONU d'une ligne de conduite cohérente en Somalie

Indicateurs de succès

e) i) Mise en œuvre du cadre stratégique intégré

Mesure des résultats

2013 (résultat effectif) : tenue d'un séminaire de l'ONU en vue du lancement du cadre stratégique intégré

2014 (estimation) : élaboration et validation de la version finale du cadre stratégique intégré 2015 (objectif) : mise en œuvre du cadre stratégique

2015 (objectif) : mise en œuvre du cadre stratégique intégré dans les délais fixés

ii) Équipe dirigeante de la MANUSOM/AMISOM à pied d'œuvre

Mesure des résultats

2013 (résultat effectif) : 3 réunions

2014 (estimation) : 4 réunions

2015 (objectif) : 8 réunions

iii) Renforcement de la présence sur le terrain et consolidation des activités menées par la MANUSOM à l'extérieur de Mogadiscio

14-62620 **65/120**

Mesure des résultats

2013 (résultat effectif) : 4 bureaux extérieurs, avec un effectif de 21 personnes

2014 (estimation) : 5 bureaux extérieurs, avec un effectif de 54 personnes

2015 (objectif): 6 bureaux extérieurs, avec un effectif de 75 personnes

iv) Renforcement de la coordination dans le cadre du New Deal pour la Somalie

Mesure des résultats

2013 (résultat effectif) : élaboration et approbation du pacte à la conférence tenue à Bruxelles en septembre 2013

2014 (estimation) : mise en place des mécanismes de gouvernance prévus par le pacte

2015 (objectif) : mise en œuvre d'au moins 3 programmes phares

v) Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de stabilisation

Mesure des résultats

2013 (résultat effectif) : élaboration et approbation de la stratégie de stabilisation par les partenaires

2014 (estimation) : 11 districts dotés de services administratifs qui appliquent une méthode coordonnée d'exécution du programme

2015 (objectif) : 25 districts dotés de services administratifs qui appliquent une méthode coordonnée d'exécution du programme

Produits

- Organisation de 8 réunions de l'équipe dirigeante conjointe, présidées tour à tour par la MANUSOM et l'AMISOM
- Tenue de 12 réunions par le groupe de haut niveau chargé des politiques (MANUSOM et équipe de pays des Nations Unies)
- Organisation de 4 demi-journées de dialogue sur des questions stratégiques entre les chefs de section de la MANUSOM et les représentants de l'équipe de pays des Nations Unies; facilitation des activités du secrétariat de l'équipe dirigeante conjointe par le groupe de planification commune de la MANUSOM
- Organisation de 1 séminaire de réflexion en vue de faciliter la programmation commune entre la MANUSOM et l'équipe de pays des Nations Unies
- Rapports analytiques périodiques et ponctuels sur les grandes évolutions communiqués aux principaux partenaires
- Création de 3 groupes de travail communs à la MANUSOM et à l'équipe de pays des Nations Unies, chargés des questions importantes et politiquement sensibles, et fourniture de conseils et d'un appui coordonnés aux autorités somaliennes dans ces domaines

- Réunions mensuelles avec le Centre d'information des Nations Unies, réunions hebdomadaires avec l'AMISOM et le Bureau d'appui de l'ONU pour l'AMISOM, et coordination avec le Groupe d'appui aux médias en Somalie dans le cadre de ses activités menées pour appuyer le développement des médias dans le pays
- Appui politique au Gouvernement fédéral somalien et aux partenaires de développement en ce qui concerne le New Deal, notamment pour ce qui est de la communication et de l'élaboration des produits destinés à sa mise en œuvre
- Coordination des efforts de stabilisation dans les zones nouvellement reprises par les coordonnateurs de s activités sur le terrain, notamment par l'établissement de contacts avec les autorités nationales et locales et les partenaires de développement en vue de rassembler tous les acteurs concernés et de recenser les lacunes existantes et les mesures pouvant être prises pour y remédier
- Fourniture de conseils et de services de secrétariat aux autorités somaliennes dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de réconciliation et de stabilisation du Gouvernement, à Mogadiscio et dans les États

Facteurs externes

124. La MANUSOM devrait atteindre ses objectifs si les conditions ci-après sont réunies : a) les conditions de sécurité continuent de s'améliorer dans le centre-sud de la Somalie; b) le Parlement et le Gouvernement entretiennent de bonnes

relations; c) les gouvernements et les organisations de la région continuent de soutenir la Somalie; et d) la communauté internationale continue d'apporter son soutien politique et financier.

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 9

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1 ^{er} janı	ier-31 décembr	re 2014	Montant			
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Total net ^a	Dépenses non renouvelables	<i>Variation</i> 2014-2015
Catégorie	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	5) = (4) - (3)	(6)	(7) = (4) - (1)
Militaires et personnel de police	6 601,6	6 601,6	_	9 675,1	9 675,1	_	3 073,5
Personnel civil	19 661,4	20 868,2	(1 206,8)	22 900,3	24 107,1	_	3 238,9
Dépenses opérationnelles	43 885,6	43 609,6	276,0	50 476,2	50 200,2	8 761,2	6 590,6
Total	70 148,6	71 079,4	(930,8)	83 051,6	83 982,4	8 761,2	12 903,0

^a Montant net des crédits nécessaires, compte tenu du montant estimatif du solde inutilisé ou du dépassement de crédits de 2014.

14-62620 **67/120**

Tableau 10 **Effectifs nécessaires**

		Adm			et fonc upérie		aires			Agent des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total P-2 partiel		Services	personnel- inter- national)	Adminis-	Agents locaux		Total
Effectif approuvé pour 2014 (janvier 2014)	1	2	1	6	28	25	21	1	85	43	_	128	51	29	12	220
Effectif supplémentaire approuvé pour 2014 (juillet 2014)	_	_	_	1	_	3	8	_	12	2	-	14	10	-	4	28
Effectif total approuvé pour 2014	1	2	1	7	28	28	29	1	97	45	-	142	61	29	16	248
Transfert à l'UNSOA (1 ^{er} juillet 2014)	_	_	_	_	_	_	(1)	_	(1)	(9)	-	(10)	(5)	(4)	(12)	(31)
Effectif total approuvé à la fin de 2014	1	2	1	7	28	28	28	1	96	36	_	132	56	25	4	217
Effectif total proposé pour 2015 (1er janvier 2015)	1	2	1	7	29	30	28	1	99	37	_	136	63	33	6	238
Effectif total proposé pour 2015 (1 ^{er} juillet 2015)	1	2	1	7	29	30	28	1	99	36	_	135	63	31	4	233
Variation ^a (1 ^{er} janvier 2015)	. –	_	-	_	1	2	_	_	3	1	_	4	7	8	2	21
Variation ^b (1 ^{er} juillet 2015)	_	_	_	_	_	_	_	_	_	(1)	-	(1)	-	(2)	(2)	(5)

^a Variation, au 1^{er} janvier 2015, entre l'effectif proposé pour 2015 (1^{er} janvier 2015) et l'effectif approuvé le plus récemment pour 2014.

125. Le montant estimatif des dépenses pour 2014 s'élève à 71 079 400 dollars, ce qui représenterait un dépassement de 930 800 dollars par rapport au montant des ressources approuvées dû essentiellement aux dépenses communes de personnel supérieures à celles inscrites au budget pour l'affectation et le recrutement du personnel durant la phase de démarrage de la MANUSOM.

126. Le montant estimatif des ressources nécessaires pour 2015, soit 83 051 600 dollars (déduction faite des contributions du personnel), permettrait de financer les postes de 410 membres du groupe de gardes (9 400 800 dollars) et de 14 membres de

b Variation, au 1^{er} juillet 2015, entre l'effectif proposé au 1^{er} juillet 2015 et l'effectif proposé au 1^{er} janvier 2015.

- la Police des Nations Unies (274 300 dollars), de couvrir les traitements et dépenses communes de personnel (22 900 300 dollars) afférents à 136 fonctionnaires recrutés sur le plan international (1 SGA, 2 SSG, 1 D-2, 7 D-1, 29 P-5, 30 P-4, 28 P-3, 1 P-2 et 37 SM), à 96 agents recrutés sur le plan national (63 AN et 33 AL), et à 6 Volontaires des Nations Unies, les dépenses afférentes au personnel temporaire (autre que pour les réunions) nécessaire pour appuyer les opérations électorales et 15 agents fournis par des gouvernements.
- 127. Le montant proposé permettrait également de couvrir les dépenses opérationnelles (50 476 200 dollars) suivantes : consultants (863 400 dollars); voyages (2 452 400 dollars); installations et infrastructures (19 561 400 dollars); transports terrestres (5 934 100 dollars); transports aériens (9 385 900 dollars); communications (5 173 400 dollars); informatique (1 735 200 dollars); santé (2 752 900 dollars); et autres fournitures, services et matériel divers (2 617 500 dollars).
- 128. Par sa résolution 68/247 A, l'Assemblée générale a approuvé le budget initial de la MANUSOM pour 2014, pour un effectif de 220 personnes. Par sa résolution 68/280, elle a approuvé la création de 28 postes supplémentaires, ce qui porte l'effectif de la Mission à 248 personnes.
- 129. Conformément à l'arrangement fixé dans le budget initial publié sous la cote A/68/327/Add.7, 31 postes qui étaient auparavant financés au moyen du budget de la MANUSOM le sont au moyen du budget de l'UNSOA depuis le 1^{er} juillet 2014. À la fin de 2014, l'effectif autorisé de la Mission s'élève à 217 personnes.
- 130. L'effectif proposé de la MANUSOM pour 2015 comprendrait 238 postes au total, dont 136 agents recrutés sur le plan international, 96 agents recrutés sur le plan national et 6 Volontaires des Nations Unies, soit une augmentation de 21 postes par rapport à la fin de 2014. Ces postes sont proposés pour renforcer les capacités de la Mission dans les domaines suivants : affaires politiques; fourniture d'orientations relatives à la problématique hommes-femmes; activités de liaison au niveau régional; gestion des ressources humaines; services médicaux; et soutien logistique.
- 131. Il est proposé de transférer à l'UNSOA 5 postes (1 SM, 2 AL et 2 VNU) à compter de juillet 2015. C'est la raison pour laquelle le présent projet de budget ne prévoit de financer ces postes que pendant six mois en 2015, le financement ultérieur devant être inscrit au budget de l'UNSOA. À la suite de ce transfert, l'effectif de la MANUSOM ne serait donc plus que de 233 personnes.
- 132. Les ressources proposées pour 2015 reflètent une augmentation de 12 903 000 dollars par rapport au montant approuvé pour 2014, qui s'explique essentiellement par la budgétisation intégrale sur 12 mois des dépenses afférentes au Groupe de gardes des Nations Unies (contre 9 mois seulement en 2014) et au personnel civil (compte tenu du taux de vacance de postes); par la nécessité de constituer une équipe de personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour appuyer les opérations électorales en 2015; par des dépenses opérationnelles plus importantes, principalement au titre des installations et infrastructures et des transports aériens, en raison de la construction d'équipements et de l'ajustement des moyens aériens au nombre de vols prévus en 2015.

14-62620 **69/120**

Ressources extrabudgétaires

133. À la suite de la liquidation du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie et de l'établissement de la MANUSOM, il a été décidé de fusionner le Fonds d'affectation spéciale pour la consolidation de la paix en Somalie et le Fonds d'affectation spéciale pour les institutions de sécurité transitoires somaliennes avec le Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la réconciliation en Somalie, dont le solde actuel, soit 8 millions de dollars, a été pour l'essentiel affecté à des activités en cours. La MANUSOM, qui négocie actuellement avec le Gouvernement, les partenaires d'exécution et les donateurs les programmes qui pourraient bénéficier de ressources additionnelles en 2014 et en 2015, espère pouvoir collecter 5 millions de dollars supplémentaires.

D. Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale

(2 937 500 dollars)

Historique, mandat et objectif

134. Le Secrétaire général a proposé la création du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, dans sa lettre au Président du

Conseil de sécurité datée du 7 mai 2007 (S/2007/279), dont la réponse, prenant note des informations figurant dans la proposition, figure dans sa lettre du 15 mai 2007 (S/2007/280).

- 135. Le Centre régional a pour principal objectif de renforcer les capacités de l'ONU en matière de prévention des conflits en Asie centrale. Il contribue à lutter contre les multiples menaces qui pèsent sur la région, notamment le terrorisme international et l'extrémisme, le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée. À cette fin, ses fonctions consistent à :
- a) Assurer la liaison, pour les problèmes relevant de la diplomatie préventive, avec les gouvernements de la région et, s'ils y consentent, avec les autres parties intéressées;
 - b) Suivre et analyser la situation sur le terrain;
- c) Tenir le Secrétaire général et d'autres hauts responsables de l'ONU informés des mesures de prévention des conflits;
- d) Entretenir des relations avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, la Communauté d'États indépendants, l'Organisation de Shanghai pour la coopération et d'autres organisations régionales, encourager leur action et leurs initiatives en faveur de la paix et faciliter la coordination et les échanges d'informations entre elles, en tenant dûment compte de la spécificité de leurs mandats respectifs;
- e) Définir le cadre et la direction politiques des activités préventives des équipes de pays des Nations Unies dans la région et seconder les coordonnateurs résidents et les organismes des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods, dans leur effort d'intégration de l'aide préventive au développement et de l'assistance humanitaire;

- f) Entretenir des rapports étroits avec la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) afin que l'analyse de la situation dans la région soit complète et intégrée.
- 136. Le Centre joue un rôle de premier plan en matière de diplomatie préventive en Asie centrale et dans l'élaboration d'initiatives collectives de lutte contre les menaces contre la sécurité et la stabilité dans la région. Il encourage le dialogue entre les pays d'Asie centrale sur la gestion commune de l'eau et s'emploie, conjointement avec le Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral, à mobiliser un soutien en faveur d'initiatives destinées à résoudre les problèmes écologiques et autres touchant le bassin de la mer d'Aral. Le Centre collabore avec les gouvernements de la région, les organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes au renforcement des efforts de lutte antiterroriste et à la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale. Il fixe non seulement les orientations politiques en matière de diplomatie préventive mais facilite également l'échange d'informations et la coordination de l'action des Nations Unies.
- 137. Le Centre est basé à Achgabat. Le Gouvernement turkmène lui fournit gratuitement des locaux et règlera les dépenses d'eau, d'électricité et d'entretien pendant toute la durée du mandat.
- 138. Le Département des affaires politiques donne au Centre des directives politiques et techniques, notamment pour tout ce qui concerne les rapports que celui-ci doit entretenir avec les États Membres, les organisations régionales, la société civile et les autres partenaires pour s'acquitter de son mandat. Conforme aux principes directeurs suivis par le siège, le programme de travail du Centre est exécuté en consultation avec le Département des affaires politiques ainsi qu'avec le Département de l'appui aux missions.

Coopération avec d'autres entités

139. Le Centre poursuit la coordination de ses efforts avec les équipes de pays des Nations Unies au Kazakhstan, au Kirghizistan, au Tadjikistan, au Turkménistan et en Ouzbékistan, notamment par l'intermédiaire de ses administrateurs recrutés sur le plan national à Astana, Bichkek, Douchanbé et Tachkent. Conformément à son mandat et ses priorités, le Centre partage aussi des informations et entretient des rapports réguliers avec la MANUA, en particulier au sujet des aspects transfrontières de la situation en Afghanistan susceptibles d'affecter les pays d'Asie centrale. Depuis 2010, le Centre exécute, en collaboration avec l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et avec l'appui financier de l'Union européenne et de la Norvège, un projet visant à aider les États d'Asie centrale à mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. La deuxième étape du projet, actuellement en cours d'exécution, sera achevée en 2016.

140. Le Bureau d'appui commun de Koweït continuera de fournir des services d'appui financier au Centre.

Résultats obtenus en 2014

141. En 2014, le Centre a redoublé d'efforts pour promouvoir un renforcement de la coopération en Asie centrale et pour mettre au point des initiatives conjointes destinées à faire face aux menaces qui pèsent sur la sécurité et la stabilité dans la

14-62620 **71/120**

région. La mission s'est en particulier centrée sur : a) les difficultés liées à la gestion de l'eau à l'échelle régionale, y compris l'achèvement des études menées par la Banque mondiale pour évaluer la centrale hydroélectrique de Rogoun; b) la lutte antiterroriste; c) les différends frontaliers; et d) le retrait des forces internationales de l'Afghanistan d'ici à la fin de l'année et ses incidences potentielles sur l'Asie centrale.

142. Le Centre a conclu l'exécution des trois initiatives conjointes, entreprises avec les pays de la région, pour : a) mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale; b) renforcer les capacités de la région à gérer les ressources naturelles communes, notamment par le biais d'un mécanisme d'alerte rapide pour les fleuves transfrontières en Asie centrale et grâce à des progrès dans l'établissement d'un mécanisme de gestion des eaux transfrontières dans le bassin de la mer d'Aral; et c) faciliter le dialogue politique en Asie centrale et la région de la mer Caspienne sur les questions d'intérêt commun.

143. Le Centre et l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme ont poursuivi leurs activités de programmation à l'appui du Plan d'action conjoint pour l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale, y compris dans le cadre de réunions régionales sur le rôle des médias dans la lutte contre le terrorisme.

144. Le Centre a poursuivi ses consultations avec tous les pays d'Asie centrale au sujet de sa proposition de modernisation du cadre législatif pour la gestion des eaux transfrontières dans le bassin de la mer d'Aral, et a continué d'œuvrer à son élaboration. En outre, il a réuni les cinq pays de la région pour étudier l'interprétation et la bonne application des principes du droit international aux voies d'eau transfrontalières. Le Centre a également commencé à publier régulièrement un bulletin d'alerte rapide et convoqué une réunion de suivi de son séminaire sur les conséquences de la fonte des glaciers en Asie centrale, tenu en 2013.

145. En 2014, le Centre a poursuivi ses efforts pour promouvoir le dialogue politique en Asie centrale et dans la région de la mer Caspienne, en organisant toute une série de manifestations, telles que : a) la série de réunions de dialogue stratégique qui, cette année, étaient consacrées à la question de la coopération sur les problèmes de sécurité dans la région; et b) la poursuite de la coopération et d'un dialogue permanents avec les organisations régionales compétentes.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2015

146. En 2015, le Centre continuera d'avoir pour objectif de renforcer la coopération en Asie centrale et de mettre au point des initiatives conjointes destinées à faire face aux menaces qui pèsent sur la sécurité et la stabilité dans la région. La situation que connaîtra l'Asie centrale en 2015 sera tributaire de tous les événements importants et de l'évolution politique dont l'année 2014 est le théâtre. Les rapports finals des études de faisabilité de la Banque mondiale sur la centrale hydroélectrique de Rogoun, qui ont été menées selon le calendrier prévu, ont été publiés le 1^{er} septembre 2014. Les rapports suscitent une vaste réaction dans la région et font naître la nécessité pour la communauté internationale, et en particulier les Nations Unies, d'œuvrer de concert pour appuyer la poursuite du dialogue entre les pays en amont et les pays en aval d'Asie centrale. En cette année 2014 de transition sur le plan politique et de la sécurité en Afghanistan, dans un contexte fait d'incertitudes, le Centre s'emploiera également à appuyer la capacité des pays d'Asie centrale de

gérer les éventuelles incidences de cette transition sur l'ensemble de la région. En outre, bon nombre des problèmes que connaît la région ne sont toujours pas résolus et exigeront un surcroît de travail en 2015. La recrudescence des tensions transfrontalières, portant notamment sur la délimitation des frontières, les différends concernant les besoins en énergie et l'accès aux ressources en eau communes, le trafic de drogues, le terrorisme, la criminalité organisée et autres problèmes continuent de compromettre la stabilité de la région.

147. Aux fins de l'exécution de son mandat et conformément à son nouveau programme d'action triennal (2015-2017) (qui est en cours d'élaboration et qui devra être approuvé par les cinq gouvernements d'Asie centrale avant la fin de 2014), le Centre continuera de promouvoir des solutions à ces problèmes, en assurant la coordination des initiatives de l'ONU dans la région, en encourageant le dialogue et en collaborant avec les organisations régionales et les pays qui sont des partenaires bilatéraux pour l'Asie centrale, en vue de renforcer la coopération régionale et d'améliorer les conditions propres à instaurer durablement la paix, le développement et la réconciliation.

148. Le Centre continuera de suivre, d'analyser et de signaler les conflits potentiels internes et transfrontaliers dans une perspective régionale. Il continuera également à mener des initiatives visant à traiter de la question du couple eau-énergie dans la région et des tensions entre les pays en amont et les pays en aval, notamment en poursuivant ses consultations et l'élaboration de sa proposition de modernisation du cadre législatif pour la gestion des eaux transfrontières dans le bassin de la mer d'Aral, en convoquant des manifestations spéciales consacrées à des questions importantes dans ce domaine pour tous les pays de la région, et en renforçant le mécanisme d'alerte rapide en cas de problèmes éventuels concernant les fleuves transfrontières dans la région.

149. En collaboration avec l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, les gouvernements des pays d'Asie centrale et d'autres parties prenantes, le Centre continuera de mener des activités ciblées, dans le cadre du Plan d'action conjoint pour l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale.

150. Pour soutenir la lutte contre le trafic de stupéfiants, le Centre continuera de s'efforcer de promouvoir la coordination régionale de la lutte contre les stupéfiants en Asie centrale, notamment en organisant des manifestations communes et en procédant à un échange d'informations et à des analyses avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), avec divers gouvernements et avec d'autres acteurs pertinents en Asie centrale.

151. S'agissant des atteintes répétées à la sécurité perpétrées essentiellement le long des parties non délimitées des frontières entre pays d'Asie centrale, le Centre continuera d'appuyer les efforts entrepris pour remédier aux causes du conflit, tant en s'associant directement avec les autorités nationales qu'en contribuant et en participant aux initiatives plus vastes mises en œuvre par l'ONU pour atténuer les tensions à l'échelle locale, dans le but de trouver des solutions mutuellement acceptables.

152. Le Centre continuera de fixer les orientations politiques en matière de diplomatie préventive et de favoriser la cohérence et l'harmonisation des initiatives des Nations Unies en Asie centrale, y compris en procédant à des échanges et à un

14-62620 **73/120**

partage d'informations systématiques avec les équipes de pays des Nations Unies et autres acteurs de l'ONU actifs dans la région. Il entretiendra des contacts étroits avec la MANUA et appuiera la coopération entre les États d'Asie centrale et l'Afghanistan dans le cadre du Processus d'Istanbul et des autres cadres pertinents, en vue de promouvoir la coopération et la stabilité régionales ainsi que d'aider à atténuer les conséquences d'une éventuelle détérioration des conditions de sécurité et de la situation politique et économique en Afghanistan, au vu des transitions qui interviennent en 2014.

- 153. Vu l'évolution de la situation et les faits importants survenus dans la région, qui exigent, comme nous l'avons vu plus haut, la présence de l'ONU au plus haut niveau, il est proposé de reclasser au rang de secrétaire général adjoint le poste de représentant spécial du Secrétaire général pour l'Asie centrale, qui a actuellement rang de sous-secrétaire général.
- 154. Le reclassement du poste de représentant spécial du Secrétaire général au rang de secrétaire général adjoint permettrait au Centre d'accéder aux plus hautes instances de décision des pays d'Asie centrale, augmentant ainsi le poids de l'ONU dans la région et renforçant par là même la capacité du Centre de s'acquitter de son mandat. Cette présence renforcée aiderait la mission à relever les grands défis qui surgissent en Asie centrale, faciliterait la coopération entre les pays de la région et avec les partenaires concernés, notamment les organisations régionales ou sous-régionales, et concrétiserait la ferme détermination de l'ONU d'œuvrer à la prévention des conflits dans la région, renforçant ainsi la crédibilité du rôle du chef de mission.
- 155. En outre, le reclassement proposé permettrait d'aligner la structure du Centre sur celles d'autres missions politiques spéciales de la région, étant donné que le Centre joue un rôle clef analogue à celui de ces missions dans les initiatives de rétablissement de la paix et de mise sur pied de mécanismes permettant de parer, d'une manière autosuffisante, efficace et durable, aux menaces à la sécurité et aux situations de crise dans la région qu'il dessert.
- 156. Les objectifs, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et la mesure des résultats sont énoncés ci-après.

Tableau 11 Objectif, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif: Promouvoir durablement la paix et la stabilité en Asie centrale

Réalisations escomptées

Amélioration de la coopération régionale entre les cinq gouvernements d'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan) dans des domaines tels que la lutte contre le terrorisme, le trafic de drogues et la criminalité organisée, les problèmes régionaux liés à la gestion de l'eau et des ressources naturelles et les réponses communes pour régler les problèmes découlant du retrait des forces de combat internationales et des incertitudes sur l'avenir de l'Afghanistan

Indicateurs de succès

Initiatives conjointes prises par les gouvernements d'Asie centrale, avec l'appui du Centre, pour faire face aux dangers communs menaçant la sécurité, notamment pour : a) mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale; b) renforcer les capacités de la région à gérer les ressources naturelles communes, notamment par le biais d'un mécanisme d'alerte avancée pour les fleuves transfrontières en Asie centrale et progrès dans l'établissement d'un mécanisme de gestion des eaux transfrontières dans le bassin de la mer d'Aral; et

c) faciliter le dialogue politique en Asie centrale et la région de la mer Caspienne sur les questions d'intérêt commun

Mesure des résultats (Nombre d'initiatives conjointes) 2013 : 3 2014 (estimation) : 3 2015 (objectif) : 3

Produits

- Missions de bons offices effectuées régulièrement dans les pays d'Asie centrale
- 2 consultations régionales sur l'exploitation équitable des ressources en eau et la création d'un mécanisme permanent de partage de l'eau
- 2 manifestations (séminaires, ateliers) consacrées à l'eau, organisées à l'intention des pays d'Asie centrale et de l'Afghanistan, pour faciliter le dialogue régional sur les questions liées aux ressources en eau transfrontières
- 1 atelier régional organisé à l'intention de représentants de pays d'Asie centrale et de l'Afghanistan sur les pratiques optimales en matière de gestion des ressources en eau transfrontières et sur les méthodes novatrices de négociation d'accords mutuellement bénéfiques dans ce domaine
- 1 programme de formation à la diplomatie préventive et à la médiation organisé à l'intention des organisations régionales et de représentants d'Asie centrale
- 1 consultation régionale et 2 réunions d'experts sur la mise en œuvre du Plan d'action conjoint pour l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale
- 1 séminaire sur les problèmes touchant actuellement la région, avec participation d'experts étrangers et de représentants des organisations régionales et d'instituts d'études stratégiques des États d'Asie centrale
- 1 réunion des vice-ministres des affaires étrangères des pays d'Asie centrale visant à définir les priorités en matière de paix et de sécurité
- Participation régulière aux réunions de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, de la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie, de la Communauté d'États indépendants, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, de l'Organisation de coopération économique, de l'Organisation du Traité de sécurité collective, de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord et de l'Union européenne
- 2 réunions régionales avec les coordonnateurs résidents et les directeurs des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies afin de faciliter l'adoption de stratégies intégrées de diplomatie préventive et de développement humanitaire
- Conférences de presse périodiques, déclarations et communiqués de presse réguliers, et mise à jour hebdomadaire du site Internet du Centre

Facteurs externes

157. Le Centre devrait atteindre ces objectifs et produire les réalisations escomptées pour autant que les gouvernements et les parties nationales concernées s'attachent à avoir recours à la diplomatie préventive et au dialogue.

14-62620 **75/120**

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 12 Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1 ^{er} janvi	er-31 décembre 2	2014	Montan	Montants nécessaires pour 2015						
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Total net ^a	Dépenses non renouvelables	Variation (2014-2015)				
Catégorie	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (4) - (3)	(6)	(7) = (4) - (1)				
Personnel civil	2 022,9	2 022,9	-	2 070,9	2 070,9	-	48,0				
Dépenses opérationnelles	858,7	858,7	=	866,6	866,6	13,3	7,9				
Total	2 881,6	2 881,6	_	2 937,5	2 937,5	13,3	55,9				

^a Compte tenu du montant estimatif du solde inutilisé ou du dépassement de crédits de 2014.

Tableau 13 **Postes**

		Adn		iteurs e rang si			es			Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2		Service mobile/ Service de sécurité			Adminis-		Volontaires des Nations Unies	Total
Effectif approuvé pour 2014	_	1	_	_	1	2	2	_	6	2	_	8	4	18	-	30
Effectif proposé pour 2015	1	_	_	_	1	2	2	_	6	2	_	8	4	18	_	30
Variation	1	(1)	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	-	_	_	_

158. Le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale prévoit que les ressources approuvées pour 2014 seront entièrement utilisées.

159. Le montant des ressources proposé pour 2015, de 2 937 500 dollars (déduction faite des contributions du personnel) permettrait de financer les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à 8 postes soumis à recrutement international et à 22 postes soumis à recrutement national qu'il est proposé de reconduire (2 070 900 dollars), les honoraires des consultants (40 500 dollars), les frais de voyage (248 700 dollars), les dépenses au titre des installations et infrastructures (150 200 dollars), les frais de transports terrestres (33 100 dollars), les frais de communication (252 500 dollars), les dépenses au titre du matériel informatique (23 300 dollars), et les services, fournitures et matériel divers (118 300 dollars).

160. Pour 2015, il est proposé de reclasser au rang de secrétaire général adjoint le poste de représentant spécial du Secrétaire général pour l'Asie centrale, qui a actuellement rang de sous-secrétaire général. Ce reclassement permettrait d'aligner la structure du Centre sur celles des deux autres bureaux régionaux – le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale – dirigés l'un comme l'autre par un secrétaire général adjoint, ainsi que de reconnaître le rôle analogue que joue le Centre dans les initiatives de rétablissement de la paix et de mise sur pied de mécanismes permettant de parer, d'une manière autosuffisante, efficace et durable, aux menaces à la sécurité et aux situations de crise dans la région.

161. Ce reclassement du poste de représentant spécial du Secrétaire général pour l'Asie centrale permettrait au Centre d'accéder aux plus hautes instances de décision des pays d'Asie centrale, augmentant ainsi le poids de l'ONU dans la région. Il permettrait également de montrer à quel point l'ONU et le Centre prennent au sérieux leurs engagements en Asie centrale, alors même que les défis géopolitiques surgissant à l'intérieur et autour de la région ne devraient se faire que plus pressants. Il permettrait, enfin, d'augmenter le poids de l'ONU dans ses rapports avec les organisations régionales compétentes sur des questions liées au mandat du Centre, augmentant ainsi l'efficacité de la coordination et de la coopération, notamment avec l'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, la Communauté d'États indépendants, l'Organisation du Traité de sécurité collective ou l'Organisation de Shanghai pour la coopération. La région vit actuellement des moments forts; il est donc essentiel que le Centre soit pleinement en mesure de relever les défis sans cesse croissants auxquels il doit faire face.

162. L'écart entre le montant des ressources proposé pour 2015 et le budget approuvé pour 2014 s'explique essentiellement par la proposition de reclasser au rang de secrétaire général adjoint le poste de Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Asie centrale, qui a actuellement rang de sous-secrétaire général, et par l'augmentation des traitements des administrateurs recrutés sur le plan national, qui résulte de la révision du barème des traitements.

Ressources extrabudgétaires

163. Pour 2014, le Centre compte mener à bien trois activités programmatiques, pour un montant total de 289 000 dollars, financées au moyen de fonds reçus de l'appel pluriannuel du Département des affaires politiques, soit : a) un séminaire sur la coopération régionale réunissant des instituts d'études stratégiques d'Asie centrale (116 000 dollars); b) une réunion des vice-ministres des affaires étrangères des pays d'Asie centrale (66 000 dollars); et c) un exposé sur la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale, fait à Kaboul et destiné aux pays participant au processus d'Istanbul (107 000 dollars). En outre, le Centre a reçu 626 000 dollars d'un État Membre en tant que contribution au projet intitulé « Central Asia and Afghanistan: regional cooperation on transboundary water-sharing » (Asie centrale et Afghanistan : coopération régionale sur le partage de l'eau transfrontière).

164. Des États Membres ont également annoncé des contributions d'environ 1,2 million de dollars destinées à appuyer l'exécution de la deuxième étape du projet triennal conjoint du Centre et de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, intitulé « Vers l'application intégrale du Plan d'action conjoint pour

14-62620 **77/120**

l'Asie centrale au titre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies ». Pour 2015, le budget estimatif du projet devrait s'élever à 386 500 dollars.

165. Le Centre escompte obtenir en 2015 un montant de ressources extrabudgétaires identique à celui de 2014 pour les projets en cours et pour différentes activités.

E. Appui de l'Organisation des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria

(5 112 800 dollars)

Historique, mandat et objectif

166. L'ONU a créé la Commission mixte Cameroun-Nigéria (CMCN) pour faciliter l'application de l'arrêt rendu le 10 octobre 2002 par la Cour internationale de Justice au sujet du différend frontalier opposant le Cameroun et le Nigéria. La Commission est notamment chargée de prêter son concours aux opérations de démarcation de la frontière terrestre et de délimitation de la frontière maritime, de faciliter le retrait et le transfert d'autorité dans le secteur du lac Tchad, tout le long de la frontière et sur la presqu'île de Bakassi, d'améliorer le sort des populations concernées et de formuler des recommandations sur les mesures de confiance.

167. Des accords ont été conclus sur les quatre parties de l'arrêt de la Cour internationale de Justice, notamment concernant le retrait et le transfert d'autorité dans le secteur du lac Tchad (décembre 2003), le long de la frontière terrestre (juillet 2004) et sur la presqu'île de Bakassi (juin 2006). L'application de la décision de la Cour relative à la frontière maritime est achevée, à la suite de l'approbation officielle de la carte maritime par les parties en mars 2008, et de leur constatation, en avril 2011, que le Groupe de travail sur la frontière maritime s'était acquitté de son mandat. La question de la frontière maritime étant réglée, le rôle de l'ONU consiste à veiller à ce que l'accord soit traduit de façon cohérente dans la déclaration de délimitation de la frontière et dans les cartes finales afin de clore la procédure de démarcation des frontières.

168. En mai 2014, les parties s'étaient entendues sur le tracé de 1 947 kilomètres de frontière terrestre, avec pour toile de fond une recrudescence des problèmes de sécurité dus notamment aux activités terroristes de Boko Haram dans le nord-est du Nigéria. Par ailleurs, on estime que cette frontière s'étend sur une distance de 2 100 kilomètres, selon de nouveaux calculs résultant des levés de terrain, qui touchent à leur fin. Cela diffère des estimations précédentes, qui donnaient une longueur de 1 950 kilomètres. De ce fait, les travaux de démarcation de la frontière se poursuivront après 2015.

169. La Commission apporte également son concours à l'élaboration de mesures de renforcement de la confiance destinées à garantir la sécurité et le bien-être des populations concernées. Les domaines essentiels dans lesquels les Gouvernements camerounais et nigérian doivent intervenir sont la sécurité alimentaire, l'éducation, la santé, l'eau et les infrastructures de base. Sachant que la procédure en cours constitue un exemple remarquable de règlement pacifique des différends, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et l'Union européenne ont signifié

qu'elles souhaitaient financer des projets de renforcement de la confiance s'adressant aux populations touchées par la démarcation de la frontière entre le Cameroun et le Nigéria.

170. En avril 2013, l'Union européenne a publié les conclusions d'une évaluation indépendante des résultats de sa contribution aux activités de démarcation entre 2006 et 2010, notamment l'installation de bornes. Les auteurs de l'évaluation ont notamment recommandé que l'Union européenne contribue de nouveau aux activités de construction de bornes afin qu'elles soient achevées rapidement, et qu'elle mette en place des mesures d'accompagnement afin de réduire au minimum le risque de futurs désaccords et conflits.

Coopération avec d'autres entités

171. Le secrétariat de la Commission mixte est installé dans les locaux du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, à Dakar. Comme le groupe chargé de l'administration du Bureau et de la Commission a été restructuré en 2011, les services d'appui à la Commission sont maintenant assurés exclusivement par le Bureau, tant sur les plans administratif et logistique (gestion des voyages et gestion administrative, comprenant les services informatiques, les ressources humaines, les services financiers, les services budgétaires et les achats) qu'en ce qui concerne les activités de fond (notamment information, droits de l'homme et affaires économiques).

172. Les bureaux du PNUD au Cameroun et au Nigéria prêtent un appui logistique et administratif à la Commission et aux observateurs civils de l'Organisation des Nations Unies déployés dans leur pays, moyennant remboursement.

173. La Commission a intensifié sa coopération avec les équipes de pays des Nations Unies au Cameroun et au Nigéria et les a aidées à élaborer des mesures de renforcement de la confiance à même de répondre aux besoins des populations vivant près de la frontière terrestre et de promouvoir de part et d'autre de celle-ci la paix, la sécurité et le développement durable.

174. Afin de promouvoir la stabilité régionale et de renforcer la coopération entre les Gouvernements camerounais et nigérian, le Département des affaires politiques donne des orientations politiques et stratégiques à la Commission et facilite l'exécution de ses travaux. Au titre du service intégré d'appui aux activités d'achat des missions (service COMPASS), la Commission reçoit des prestations en matière d'achats et de passation de marchés fournies par les centres de services mondial et régional, au financement desquels elle contribue.

Résultats obtenus en 2014

175. En 2014, la Commission a continué de faire fond sur les progrès accomplis dans l'application de l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice le 10 octobre 2002 au sujet du différend concernant la frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigéria. À la trente-deuxième session de la Commission, qui s'est tenue à Abuja les 1^{er} et 2 février 2014, les parties ont évalué la situation globale et les perspectives d'achèvement de la démarcation de la frontière en 2014, et elles ont approuvé un échéancier des activités comprenant les dernières missions sur le terrain, l'établissement de cartes et la mise au point du procès-verbal de la frontière terrestre et maritime. Elles sont également convenues de tenir deux sessions de la

14-62620 **79/120**

Commission, en août et octobre 2014. Cependant, la session prévue en août 2014 n'a pas eu lieu en raison des répercussions des crises provoquées par Boko Haram.

176. À ce jour, les parties se sont entendues, à la suite de levés topographiques, sur le tracé d'environ 1 947 des 2 100 kilomètres estimés que comprend la frontière terrestre. La démarcation de la frontière se poursuivra en 2015. Quelque 289 bornes ont été construites entre janvier et juin 2014, ce qui porte à 667 leur nombre total. Des dispositions sont prises pour faire construire 40 autres bornes d'ici à la fin de 2014.

177. Au cours de la période considérée, le comité créé pour élaborer la déclaration de délimitation de la frontière terrestre et maritime a tenu des réunions avec l'appui actif du Bureau des affaires juridiques. Par ailleurs, la Section de cartographie du Département de l'appui aux missions au Siège s'emploie à produire des cartes de la déclaration de délimitation de la frontière, qui permettront de produire des feuillets cartographiques à grande échelle. Toutefois, la dégradation des conditions de sécurité dans le nord-est du Nigéria a fait que les visites sur le terrain prévues n'ont pas pu être menées, ce qui a considérablement ralenti l'avancement des travaux. La Sous-Commission de la démarcation, qui a tenu une réunion extraordinaire à Yaoundé les 5 et 6 mars 2014 pour remanier le plan de travail compte tenu de la détérioration des conditions de sécurité, a réussi à procéder aux ajustements nécessaires pour que les contrats de démarcation en cours soient menés à bien.

178. En ce qui concerne la démarcation de la frontière terrestre, 289 bornes ont été construites, à l'aide de ressources extrabudgétaires, au premier semestre de l'année 2014, en plus des 378 bornes édifiées par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) en 2010. Entre-temps, le Cameroun et le Nigéria ont convenu de mettre en place un comité chargé de rédiger le procès-verbal qui marquera la fin de la procédure de démarcation de la frontière. Le Bureau du Conseiller juridique de l'Organisation est étroitement associé à la rédaction de ce document, qui comprendra en annexe la liste complète des points frontaliers convenus au cours des levés sur le terrain et les 140 feuillets cartographiques définitifs à l'échelle 1/50 000, 3 cartes à l'échelle 1/500 000 et 1 carte à l'échelle 1/1 500 000 qui seront produites par la Section de cartographie. En vue de la production des feuillets cartographiques à l'échelle 1/50 000, 48 images satellites ont été orthorectifiées.

179. Avec l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement camerounais, la Commission a mis au point quatre projets à court terme pour la région du lac Tchad et la presqu'île de Bakassi après une mission interinstitutions d'évaluation des besoins en matière de sécurité alimentaire, notamment en ce qui concerne l'accès à l'eau potable, le renforcement des capacités pour l'emploi et l'énergie verte. Au Cameroun, les projets retenus ont été examinés et validés par l'équipe de pays des Nations Unies en mars 2014 et le Gouvernement camerounais devrait les approuver officiellement. Des projets similaires étaient prévus pour les populations touchées du Nigéria. Dans ce pays, les prévisions de dépenses pour les projets retenus ont été examinées et approuvées en juillet 2014 par l'équipe de pays des Nations Unies et la mise en œuvre des projets a commencé.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2015

180. La Commission continuera de favoriser la coopération entre les parties afin de : a) poursuivre les levés topographiques en vue de fixer les derniers points

frontaliers (2015); b) régler les différends liés à la démarcation de la frontière dont l'examen avait été reporté en raison des différences d'interprétation de l'arrêt de la Cour internationale de Justice, de préoccupations de sécurité locales ou de la difficulté du terrain (2015); c) construire environ 700 des bornes frontières restantes (2014-2016); d) appuyer l'élaboration de programmes visant à mettre en œuvre les mesures de renforcement de la confiance destinées à la population des zones touchées par la démarcation (2015-2016); et e) produire les cartes définitives et la déclaration de la délimitation de la frontière dès qu'une entente aura été trouvée au sujet des derniers différends et des zones omises jusqu'ici (2015-2016).

- 181. Globalement, les activités de la Commission s'intensifieront avec l'exécution du projet relatif à la phase finale de l'établissement des cartes de la frontière entre le Cameroun et le Nigéria et la construction des bornes frontières, qu'elle a commencée en 2013.
- 182. La Commission s'emploiera aussi à aider les parties à mobiliser des fonds supplémentaires nécessaires pour terminer les travaux de démarcation et mener à bien les projets de renforcement de la confiance.
- 183. Il faudra faire appel à des compétences techniques et juridiques externes pour formuler un compromis afin de régler les derniers points de désaccord qui portent sur des caractéristiques géographiques telles que les balises, les rivières, les routes et les villages. De plus, il faudra faire appel à des experts en génie civil pour gérer efficacement les tâches techniques et administratives liées à la reprise des travaux d'édification des bornes.
- 184. L'objectif, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les modalités de mesure des résultats de la Commission sont présentés ci-après.

Tableau 14 Objectif, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif : Parvenir à une application pacifique et ordonnée de l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice le 10 octobre 2002 concernant la frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigéria

Réalisations escomptées

a) Progrès vers l'achèvement de la démarcation de la frontière terrestre et la conclusion d'un accord de coopération entre le Cameroun et le Nigéria sur les questions concernant leur frontière maritime

Indicateurs de succès

 a) i) Nombre accru de réunions de la Commission mixte consacrées à l'examen des questions de démarcation auxquelles participent le Cameroun et le Nigéria

Mesure des résultats 2013 (résultat effectif) : 2 2014 (estimation) : 3 2015 (objectif) : 3

ii) Pourcentage accru de la frontière terrestre pour lequel le Cameroun et le Nigéria se sont entendus sur l'emplacement des bornes frontières

14-62620 **81/120**

Mesure des résultats

2013 (résultat effectif) : 92 % (1 947 km) 2014 (estimation) : 95 % (2 000 km) 2015 (objectif) : 98 % (2 058 km)

iii) Progression (graduelle) du taux d'exécution des contrats de démarcation concernant la frontière terrestre

Mesure des résultats

2013 (résultat effectif) : 58 % 2014 (estimation) : 65 % 2015 (objectif) : 80 %

iv) Adhésion du Cameroun et du Nigéria à l'accord sur la frontière maritime conclu en 2011

Mesure des résultats

2013 (résultat effectif) : aucun cas de non-respect 2014 (estimation) : aucun cas de non-respect 2015 (objectif) : aucun cas de non-respect

Produits

- 3 réunions de la Commission mixte consacrées à l'examen des questions liées à l'application pacifique des décisions de la Cour internationale de Justice, notamment l'adoption des rapports des missions conjointes de levé topographique, le règlement des différends nés de ces missions, l'adoption de mesures de renforcement de la confiance destinées à la population des zones concernées par la démarcation et la gestion des travaux de démarcation et d'édification des bornes
- 2 réunions extraordinaires de la Sous-Commission de la démarcation, d'une durée moyenne d'une semaine, tenues pour coordonner les travaux du comité chargé de rédiger la déclaration de la délimitation de la frontière et valider l'annexe 1 de la déclaration
- 3 réunions extraordinaires de l'équipe technique conjointe d'une durée moyenne d'une semaine tenues pour décider des toponymes et des travaux visant à établir les cartes définitives
- 2 missions conjointes de levé topographique à la frontière d'une durée moyenne de 3 semaines visant à convenir avec les parties de l'emplacement des bornes frontières dans les zones omises ou faisant l'objet d'un différend, et établissement de rapports sur la démarcation convenue par les parties
- 2 réunions consultatives juridiques et techniques avec les parties visant à faciliter le règlement des points faisant l'objet d'un différend après les évaluations conjointes sur le terrain et l'adoption par les parties de solutions proposées
- 1 mission sur le terrain d'une durée de 25 semaines menée pour gérer, superviser sur le plan technique et contrôler les travaux des entrepreneurs titulaires des contrats de démarcation dans les zones de Banki-Amchide et de Dorofi (sections 3 et 4)
- 3 réunions avec les donateurs concernant les ressources extrabudgétaires nécessaires au financement des travaux de démarcation restants et des initiatives de renforcement de la confiance
- 2 réunions du comité directeur du projet et de l'équipe de suivi technique consacrées aux activités relatives à l'édification des bornes, tenues à Yaoundé et Abuja

- Campagne d'information sur les réalisations de la Commission en matière de prévention des conflits et de renforcement de la confiance, et élaboration de supports de communication sur la procédure de démarcation, y compris un documentaire
- 1 mission de terrain d'une durée d'environ 3 semaines menée le long de la frontière terrestre par la Sous-Commission de la démarcation afin de régler les différends et d'évaluer l'avancement des travaux de démarcation
- Établissement de 140 cartes à l'échelle 1/50 00 (frontière terrestre), de 2 cartes à l'échelle 1/50 000 (frontière maritime), de 3 cartes à l'échelle 1/500 000 et de 1 carte à l'échelle 1/1 500 000 (intégralité de la frontière) décrivant la frontière entre le Cameroun et le Nigéria
- 4 missions techniques chargées de vérifier les données de terrain des cartes finales et de valider les cartes
- 1 déclaration de délimitation de la frontière entre le Cameroun et le Nigéria
- 1 visite de la Commission dans la zone frontalière
- 1 mission à N'Djamena organisée pour rencontrer la Commission du bassin du lac Tchad afin de réunir les documents nécessaires pour le projet de cartes définitives

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

b) Confirmation du retrait et du transfert d'autorité dans tous les secteurs concernés, y compris la presqu'île de Bakassi

 b) i) Nombre de visites effectuées par les observateurs civils dans la zone frontalière terrestre et dans le secteur du lac Tchad, avec la participation du Cameroun et du Nigéria, afin de veiller au respect des droits de la population touchée

Mesure des résultats 2013 (résultat effectif) : 3 2014 (estimation) : 3 2015 (objectif) : 3

ii) Nombre d'incidents à la frontière et de cas de présence illégale de soldats signalés après le retrait et le transfert d'autorité

Mesure des résultats 2013 (résultat effectif) : 0 2014 (estimation) : 0 2015 (objectif) : 0

 iii) Nombre de réunions de la Commission de suivi de l'Accord de Greentree auxquelles ont participé le Cameroun et le Nigéria

Mesure des résultats

2013 (résultat effectif) : 3 réunions

2014 (estimation): 0 (aucune réunion nécessaire) 2015 (objectif): 0 (aucune réunion nécessaire)

iv) Nombre d'antennes administratives camerounaises dans l'ensemble de la presqu'île de Bakassi

14-62620 **83/120**

Mesure des résultats 2013 (résultat effectif) : 2 2014 (estimation) : 2 2015 (objectif) : 2

Produits

- 3 missions de terrain effectuées par des observateurs civils à la frontière terrestre afin de veiller au respect des droits des populations touchées et à leur bien-être, l'accent étant mis sur les groupes vulnérables, notamment les femmes et les jeunes
- 2 réunions consultatives sur l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives nationales concernant le développement et l'environnement dans les zones frontalières
- 3 rapports des observateurs civils sur leur visite dans la zone de la frontière terrestre

Réalisations escomptées

c) Amélioration de la situation s'agissant du respect des droits des populations concernées et du développement local dans les zones frontalières et revitalisation de la Commission du bassin du lac Tchad

Indicateurs de succès

 c) i) Nombre de violations signalées dans le secteur du lac Tchad

Mesure des résultats 2013 (résultat effectif) : 0 2014 (estimation) : 0 2015 (objectif) : 0

ii) Maintien de l'appui aux projets de développement local mis en œuvre au Cameroun et au Nigéria

Mesure des résultats 2013 (résultat effectif) : 4 projets 2014 (estimation) : 4 projets 2015 (objectif) : 4 projets

iii) Maintien du nombre de campagnes de mobilisation des ressources organisées avec la participation du Cameroun et du Nigéria au profit des projets de renforcement de la confiance

Mesure des résultats 2013 (résultat effectif) : 4 2014 (estimation) : 4 2015 (objectif) : 4

Produits

- 4 études de faisabilité menées avec les équipes de pays des Nations Unies et les donateurs à l'issue de l'évaluation commune des besoins en vue de mobiliser des fonds
- 2 projets à effet rapide (tous deux au Nigéria) dans les domaines de la santé (fourniture de matériel aux cent res sanitaires locaux) et de la sécurité alimentaire (élevage et pêche) visant à répondre aux besoins urgents de la population touchée par la démarcation de la frontière et à favoriser l'acceptation du mandat de la Commission

- 4 projets mis au point à la suite d'études de faisabilité destinés à améliorer le bien-être des collectivités touchées, portant sur la sécurité alimentaire, le microcrédit, l'eau potable, le renforcement des capacités pour l'emploi et l'accès au réseau électrique, l'accent étant mis sur les femmes et les jeunes et sur les violations des droits de l'homme
- 4 campagnes de mobilisation de ressources menées auprès des gouvernements camerounais et nigérian, de la Banque mondiale, des organismes des Nations Unies, des donateurs, de la Banque africaine de développement et d'autres partenaires afin d'encourager la coopération transfrontière et la mise au point de programmes économiques communs
- 2 missions de terrain visant à sensibiliser la population des zones concernées par les travaux de démarcation
- 2 missions menées par la Commission du bassin du lac Tchad pour fournir une assistance à l'application des mesures de renforcement de la confiance entre le Cameroun et le Nigéria
- 3 rapports portant sur l'environnement, la santé et la sécurité alimentaire, établis à l'intention des parties par des consultants de l'ONU à l'issue de leurs missions sur le terrain

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
d) Renforcement de la coopération sous-régionale en Afrique de l'Ouest en vue de prévenir les conflits par une bonne gestion des frontières inspirée des enseignements tirés de l'expérience de la Commission mixte Cameroun-Nigéria	d) Organisation d'une réunion régionale des États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et d'autres organisations régionales sur les questions relatives à la détermination des frontières
	Mesure des résultats 2013 (résultat effectif) : 1 réunion 2014 (estimation) : 1 réunion 2015 (objectif) : 1 réunion

Produits

- Coopération avec le Programme frontière de l'Union africaine afin de mettre en commun les enseignements sur la prévention des conflits tirés des travaux de la Sous-Commission de la démarcation, et donner des informations actualisées sur les progrès accomplis
- Établissement de directives pratiques relatives à la définition des frontières (règlement juridique des différends, normes géodésiques, prévisions de dépenses et recommandations concernant les travaux de démarcation) à l'intention des responsables des États membres de l'Union africaine
- 2 documents sur des questions d'ordre juridique et technique relatives à la déclaration de la frontière et à l'établissement des cartes définitives

Facteurs externes

185. L'objectif pourra être atteint si le Cameroun et le Nigéria continuent de respecter l'arrêt de la Cour internationale de Justice et le plan de travail adopté par la Commission, si la situation sur le plan de la sécurité s'améliore et si les ressources extrabudgétaires nécessaires à l'édification des bornes et à l'appui aux mesures de confiance sont disponibles.

14-62620 **85/120**

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 15

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1 ^{er} janvi	er-31 décembi	re 2014	Monta	nts nécessaires	pour 2015	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Total net ^a	Dépenses non renouvelables	<i>Variation</i> 2014-2015
Category	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (4) - (3)	(6)	(7) = (4) - (1)
Militaires et personnel de police	93,2	96,2	(3,0)	109,3	112,3	_	16,1
Personnel civil	1 985,8	1 847,0	138,8	1 789,0	1 650,2	_	(196,8)
Dépenses opérationnelles	3 692,3	3 653,0	39,3	3 214,5	3 175,2	35,0	(477,8)
Total	5 771,3	5 596,2	175,1	5 112,8	4 937,7	35,0	(658,5)

^a Montant net des crédits nécessaires, compte tenu du montant estimatif du solde inutilisé ou du dépassement de crédits de 2014.

Tableau 16 **Postes temporaires**

	Admin	istrateı	ırs et f	onction	ınaires	de ran	ig supé	rieur		Agents des services généraux et catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2		Service mobile/ Service de sécurité	Services	Total (personnel inter- national)	Adminis-	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	Total
Effectif approuvé 2014	_	_	_	_	3	6	_	_	9	1	_	10	-	2	_	12
Effectif proposé pour 2015	_	_	_	_	3	6	_	_	9	1	_	10	_	2	_	12
Variation	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_

186. Pour 2014, l'existence d'un solde inutilisé s'explique essentiellement par les retards pris dans le recrutement du Conseiller juridique principal, du spécialiste des questions politiques et des observateurs civils, ainsi que par la diminution du nombre de missions de levé topographique en raison des problèmes de sécurité touchant les zones frontalières du Cameroun et du Nigéria. Cette sous-utilisation des crédits a été en partie contrebalancée par les frais de rénovation relatifs au déménagement du bureau, le remplacement de trois véhicules utilitaires lourds, l'achat de matériel informatique en vue de la réalisation des cartes définitives et le remplacement de 10 ordinateurs portables destinés aux observateurs civils basés à Yaoundé et à Calabar.

187. Le montant estimatif des ressources nécessaires pour 2015 s'élève à 5 112 800 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et comprend 109 300 dollars au titre de l'indemnité de subsistance (missions), de l'indemnité d'habillement et des déplacements pour relève de 1 conseiller militaire, 1 789 000 dollars pour les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à 10 postes soumis à recrutement international (3 P-5, 6 P-4, 1 SM) et 2 postes soumis à recrutement local, et les montants suivants au titre des dépenses opérationnelles diverses : 1 445 900 dollars pour les services de consultants; 493 400 dollars pour les voyages; 322 000 dollars pour les installations et infrastructures; 58 700 dollars pour les transports terrestres; 303 000 dollars pour les transports aériens; 241 200 dollars pour les communications; 126 600 dollars pour l'informatique; et 223 700 dollars pour les fournitures, services et matériels divers.

188. En 2015, il n'y aura ni variation de l'effectif ni reclassement de postes au sein de la Commission mixte Cameroun-Nigéria.

189. Si le montant des ressources demandées pour 2015 est inférieur au montant du budget approuvé pour 2014, c'est notamment parce qu'un taux de vacance de postes de 15 % a été retenu pour 2015, étant donné que le taux réel était en moyenne de 18,5 % en 2014 alors que le budget 2014 tablait sur un taux de vacance de 5 %. En outre, le montant prévu des dépenses opérationnelles pour 2015 est inférieur à celui de 2014 en raison de la modification, dans le cadre d'une stratégie de coopération régionale et de partage des ressources qui entrera en vigueur en janvier 2015, de l'accord de partage du coût des opérations aériennes relatives à un avion conclu par la Commission, le BRSAO, le BINUGBIS et le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel. Pour 2015, 5 % de ces coûts seront supportés par la Commission, 65 % par le BRSAO, 20 % par le BINUGBIS et 10 % par le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel, compte tenu du taux d'utilisation de l'avion en question prévu par chacune de ces entités. Selon l'ancienne formule, en 2014, ces coûts étaient assumés à 10 % par la Commission, 65 % par le BRSAO et 25 % par la MINUSMA. La diminution du montant des ressources demandées tient également à la baisse du nombre d'activités sur le terrain et à l'abrègement des contrats des consultants, ainsi qu'à la baisse des frais de voyage du fait d'un nombre réduit de missions liées aux mesures de renforcement de la confiance.

Ressources extrabudgétaires

190. À partir de novembre 2008, l'UNOPS a géré le projet de construction des bornes frontières à l'aide des ressources extrabudgétaires fournies par le Cameroun, le Nigéria et l'Union européenne. En juin 2010, l'UNOPS avait installé 378 bornes frontières. À la vingt-septième réunion de la Commission, tenue à Yaoundé les 10 et 11 mars 2011, le Cameroun et le Nigéria ont fait part de leurs préoccupations concernant le coût des travaux et demandé la résiliation du contrat conclu avec l'UNOPS. Une nouvelle structure de gestion offrant au Cameroun et au Nigéria un meilleur contrôle du reste des travaux a été créée à la fin de l'année 2013. Depuis, 289 bornes ont été construites à ce jour et 40 autres doivent être édifiées d'ici à la fin de l'année 2014.

191. L'achèvement des activités de démarcation dépendra des conditions de sécurité, du maintien de l'appui institutionnel des deux gouvernements et de l'obtention de nouvelles ressources extrabudgétaires. Il faudra des contributions

14-62620 **87/120**

volontaires supplémentaires pour achever les travaux. Il est prévu d'organiser des réunions avec les donateurs afin de négocier de nouveaux engagements de dépenses tant pour la poursuite de la démarcation de la frontière terrestre que pour les projets de renforcement de la confiance. Pour construire les 600 bornes convenues restantes, la Commission devra mobiliser quelque 5 millions de dollars de ressources additionnelles. Pour 2015, on devrait disposer d'un montant estimatif de 1 325 000 dollars.

192. Il faudra trouver des ressources supplémentaires pour pouvoir mener les programmes transfrontières conjoints aux équipes de pays des Nations Unies au Cameroun et au Nigéria, qui visent à aider la population touchée par la démarcation. Il faut notamment financer les projets à effet rapide prévus dans le cadre des initiatives de renforcement de la confiance au sein des collectivités locales des zones frontalières, qui mettent en particulier l'accent sur les besoins des femmes et des jeunes. Le Président de la Commission cherchera des ressources extrabudgétaires, notamment pour mener à bien des projets de renforcement de la confiance conformes au nouveau plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement applicable aux deux pays. La Commission doit mobiliser près de 15 millions de dollars supplémentaires pour financer les projets d'appui à la population touchée par la démarcation qui ont été retenus au Cameroun et au Nigéria.

F. Mission électorale des Nations Unies au Burundi (MENUB)

(12 256 700 dollars)

Historique, mandat et objectif

193. La Mission électorale des Nations Unies au Burundi (MENUB) a été créée, à la demande du Gouvernement burundais, par la résolution 2137 (2014) du Conseil de sécurité avec effet au 1^{er} janvier 2015. Elle aura son siège à Bujumbura, d'où elle suivra les différentes étapes des élections présidentielle, législatives et locales ainsi que les conditions générales dans lesquelles se dérouleront ces scrutins, et en rendra compte. Elle sera opérationnelle dès le terme du mandat du Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) et fera rapport sur ses travaux au Secrétaire général, à charge pour celui-ci d'en rendre compte au Conseil, avant, pendant et après les élections de 2015.

194. Bien que le Burundi ait continué de progresser sur la voie de la consolidation de la paix et de la stabilité, des résultats mitigés ont été enregistrés en 2013 et 2014. D'une part, il y a eu des signes d'ouverture politique, le Gouvernement ayant invité les dirigeants de l'opposition en exil à rentrer au pays et à participer au dialogue politique en mars 2013. En 2014, le Burundi a également jeté les bases d'un processus électoral pacifique et participatif avec l'adoption au mois de juin d'un code de conduite pour les partis et acteurs politiques et les candidats indépendants avant, pendant et après les élections de 2015. En juillet 2014, un nouveau code électoral a été promulgué.

195. D'autre part, on a constaté un inquiétant rétrécissement de l'espace politique ainsi qu'une sérieuse dégradation de l'esprit de consensus qui animait le processus de consolidation de la paix depuis la signature de l'Accord de paix et de réconciliation d'Arusha pour le Burundi. La défiance qui s'est installée depuis les élections générales de 2010 continue d'aviver les tensions entre le parti politique au

pouvoir et l'opposition. Les opposants politiques et les militants de la société civile continuent de lancer des mises en garde contre le rétrécissement de l'espace politique. Il en est résulté une radicalisation des deux bords, avec, d'un côté, le Gouvernement usant de sa position dominante au Parlement pour édicter des lois restreignant encore l'espace politique et les libertés fondamentales et, de l'autre côté, l'opposition adoptant une position de confrontation avec le Gouvernement. Si on ne remédie pas à cette situation, qui est contraire à l'esprit de l'Accord d'Arusha, la démocratisation du pays pourrait être compromise au moment même où ont lieu les activités préparatoires des élections de 2015.

196. En juillet 2014, la Commission électorale nationale indépendante (CENI) a publié le calendrier électoral suivant : a) élection des conseillers communaux et des membres de l'Assemblée nationale en mai 2015; b) élection présidentielle en juin 2015, avec un second tour en juillet 2015 si nécessaire; c) élection indirecte des sénateurs en juillet 2015; et d) élection des conseillers des *collines* et des *quartiers* en août 2015. L'inscription sur les listes électorales pour ces scrutins devrait s'ouvrir en novembre 2014.

197. Par ses activités d'observation électorale, la Mission appuiera le processus démocratique du pays et encouragera le déroulement d'un débat sans exclusive et largement représentatif entre les différentes composantes politiques du Burundi, l'objectif étant de permettre la tenue d'élections pacifiques, crédibles, transparentes et ouvertes à tous en 2015.

Coopération avec d'autres entités

198. La MENUB travaillera indépendamment du Coordonnateur résident des Nations Unies au Burundi et des entités compétentes de l'équipe de pays des Nations Unies, tout en collaborant avec eux. Son mandat et ses activités différant de ceux du programme d'assistance électorale technique des Nations Unies actuellement en cours au Burundi, elle communiquera régulièrement avec le PNUD, qui a apporté un soutien technique et financier aux élections qui se sont tenues depuis 2010 et à d'autres processus électoraux qui se sont déroulés auparavant en s'employant particulièrement à renforcer les capacités de la Commission électorale nationale indépendante. Le PNUD continuera à fournir un tel appui jusqu'à fin décembre 2015 en poursuivant la mise en œuvre de son projet d'assistance électorale.

199. La Mission travaillera également en coordination avec le PNUD et le HCDH, si besoin est, pour continuer à mener à bien les projets pertinents relatifs au dialogue national et aux droits de l'homme financés par le Fonds pour la consolidation de la paix. En février 2014, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a accepté que le Fonds pour la consolidation de la paix octroie une troisième subvention d'un montant de 11 650 000 dollars pour la période 2014-2016. Lorsque le BNUB cessera ses activités le 31 décembre 2014, le PNUD se chargera d'apporter son aide dans les domaines du dialogue national et des droits de l'homme. La Mission coopérera aussi étroitement avec d'autres organismes des Nations Unies, notamment ONU-Femmes.

200. La MENUB travaillera en étroite collaboration avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), compte tenu du fait qu'il existe de nombreux liens entre le Burundi et la République démocratique du Congo, parmi lesquels la région du Sud-Kivu, et que la MONUSCO utilise Bujumbura pour la relève des contingents. Des

14-62620 **89/120**

informations seront régulièrement échangées au niveau de la direction avec le bureau sous-régional de la MONUSCO à Uvira au sujet des questions de dynamique transfrontière qui concernent les deux missions. La MENUB collaborera également étroitement avec l'Envoyé spécial du Secrétaire Général pour la région des Grands Lacs et apportera le soutien nécessaire aux activités liées au Burundi.

201. La Mission continuera à faire appel aux mécanismes de coordination des élections existants, comme le Comité de concertation stratégique, actuellement coprésidé par le Représentant spécial du Secrétaire général et le doyen du Groupe des ambassadeurs africains, et le Comité de coordination technique. Elle se concertera également avec des entités n'appartenant pas aux Nations Unies qui fournissent une assistance électorale au Burundi. Quelques organisations non gouvernementales internationales, comme International Foundation for Electoral Systems et Search for Common Ground, continueront probablement d'apporter un soutien aux élections de 2015, principalement grâce à des programmes concrets visant à renforcer les capacités des différents acteurs.

202. Comme lors des élections de 2010, plusieurs organisations régionales et sousrégionales devraient faire office d'observateurs électoraux en 2015. La Mission aspirera à collaborer étroitement avec d'autres observateurs nationaux et internationaux, parmi lesquels l'Union européenne, l'Union africaine, la Communauté d'Afrique de l'Est, la Communauté économique des pays des Grands Lacs et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2015

203. Les principales hypothèses retenues aux fins des prévisions pour la MENUB tiennent compte des facteurs suivants : a) la situation sur le plan de la sécurité reste stable dans l'ensemble du Burundi et le nombre d'attaques transfrontières continue à décroître; b) les inégalités n'augmentent pas massivement et les indicateurs socioéconomiques demeurent stables grâce à la poursuite de l'aide au développement; c) les donateurs fournissent les fonds nécessaires à l'organisation des élections de 2015; et d) la MENUB s'efforce de limiter les dépenses et de mettre à profit toutes les possibilités de prendre des mesures d'efficacité et de conclure des accords de partage des coûts.

204. La MENUB appliquera les accords relatifs à la participation aux coûts conclus avec l'équipe de pays des Nations Unies en vue de mettre en commun les ressources, de réaliser des gains d'efficacité et de réduire les dépenses, en particulier en ce qui concerne les services médicaux.

205. La Mission aura son siège à Bujumbura, dans les anciens locaux du BNUB, et des bureaux extérieurs dans quatre centres régionaux : Bujumbura (où elle partagera les locaux du siège de la Mission), Makamba (où elle partagera les locaux du PNUD), Gitega et Ngozi.

206. Conformément à la résolution 2137 (2014) du Conseil de sécurité, la MENUB sera opérationnelle du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015. Toutes les responsabilités du BNUB seront déléguées à l'équipe de pays des Nations Unies.

207. Aucun programme d'amélioration des infrastructures n'est prévu. La MENUB couvrira la même aire géographique que le BNUB, auquel elle succédera le

1^{er} janvier 2015 sans qu'il y a ait de discontinuité. Elle continuera de mettre à profit les capacités existantes développées par le BNUB, dont le mandat s'achèvera le 31 décembre 2014.

208. La liquidation s'effectuera dans le courant de l'année 2015 et sera une tâche auxiliaire de la composante Appui de la MENUB, menée en collaboration avec le Centre de services régional d'Entebbe. Les ressources supplémentaires qui pourraient être requises pour la liquidation de la MENUB seront couvertes au moyen des montants prévus dans le projet de budget pour 2015. La liquidation de la Mission devrait être achevée le 31 décembre 2015, lorsque la mission d'observation électorale prendra fin.

209. Les objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et la mesure des résultats sont indiqués ci-après.

Tableau 17 Objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif: Appui des aux efforts nationaux et internationaux visant à instaurer des conditions propices à la tenue d'élections pacifiques, crédibles et sans exclusive au Burundi

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Confiance accrue des acteurs et du public dans le processus électoral

 a) i) Persistance d'un consensus entre les différents acteurs nationaux concernant les règles à suivre (en particulier le cadre juridique et le plan d'action pour les élections de 2015) et application effective de celles-ci

Mesure des résultats

Nombre de consultations entre le chef de mission et les parties prenantes aux élections – principalement les partis, les candidats et la Commission électorale nationale indépendante – en vue de conclure un accord sur les questions litigieuses dès leur apparition et d'assurer le suivi de l'application de cet accord.

2015 (objectif): 10

ii) Maintien de l'appui des partenaires internationaux au processus électoral

Mesure des résultats

Nombre de réunions de coordination organisées par la mission avec des partenaires régionaux et internationaux (Union africaine, Communauté de développement de l'Afrique australe, Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, Union européenne, Organisation internationale de la Francophonie) pour débattre de la situation et tracer la voie à suivre

2015 (objectif): 12

14-62620 **91/120**

b) Meilleure protection des droits fondamentaux et de l'état de droit dans le contexte des élections

c) Aide au règlement des différends liés aux

iii) Pourcentage de bureaux de vote dans lesquels des observateurs des Nations Unies se sont rendus pendant les élections dans le pays afin d'observer les différentes étapes du processus électoral, conformément aux pratiques d'observation courantes

Mesure des résultats

2015 (objectif) : 5 % des bureaux de vote à chaque tour des élections

b) i) La participation effective et les droits des électeurs, des partis politiques et des candidats indépendants, des femmes en particulier, sont garantis, notamment en ce qui concerne l'inscription sur les listes électorales, l'enregistrement, la liberté de rassemblement et l'organisation de campagnes, ainsi que l'accès aux médias, conformément au cadre juridique régissant les élections.

Mesure des résultats

Nombre de réunions avec les institutions et acteurs nationaux concernés afin de débattre de leur participation et de contrer les éventuelles menaces qui planent sur les droits susmentionnés 2015 (objectif): 20

ii) Correction des erreurs potentielles et des mauvaises pratiques dans le processus électoral

Mesure des résultats

Nombre d'opinions d'experts sur le processus et de recommandations adressées aux acteurs nationaux concernant les améliorations et changements à apporter à la loi électorale et aux pratiques et procédures en la matière

2015 (objectif): 10

 c) i) Les élections se déroulent sans incident violent majeur et le résultat est accepté par la plupart des candidats

Mesure des résultats

Pourcentage de différends électoraux réglés par des moyens légaux et absence d'incidents violents de grande envergure

2015 (objectif): 100 %

Produits

élections

• Réunions hebdomadaires avec des responsables gouvernementaux, des partis politiques, des groupes de la société civile, des jeunes, des médias, d'autres groupes d'observation électorale, des fournisseurs d'assistance électorale, des organisations régionales et sous-régionales et des représentants de la communauté diplomatique en vue de rassembler des informations, d'échanger des idées et de répondre aux préoccupations relatives au climat électoral et à l'organisation des élections

- Déploiement de 34 observateurs électoraux dans l'ensemble du pays afin de surveiller le déroulement des élections
- 6 rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité pour l'informer de l'évolution de la situation électorale au Burundi
- À l'issue des élections, des recommandations concernant chacun des processus électoraux sont adressées aux autorités et aux acteurs concernés pour les aider à améliorer le processus à l'avenir

Facteurs externes

210. La Mission devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) le Gouvernement et les acteurs politiques demeurent résolus à organiser les élections de 2015 conformément au calendrier électoral et à leurs obligations internationales, régionales et nationales; b) la Commission électorale nationale indépendante est perçue par la population et les partis politiques comme étant indépendante, crédible et légitime, et s'emploie à le rester; c) les partis politiques se conforment à la réglementation des campagnes électorales et recourent aux mécanismes prévus par la loi en cas de contestation; d) les conditions permettent aux observateurs électoraux de l'Organisation des Nations Unies de se rendre dans toutes les régions du pays avant, pendant et après les élections sans restriction ou notification préalable et d'accéder à la totalité des bureaux de vote, commissions électorales et centres de dépouillement ainsi qu'aux autres locaux pertinents dans le pays; et e) les acteurs internationaux continuent à fournir l'appui politique et financier nécessaire au Burundi.

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 18
Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1 ^{er} janvier	-31 décembr	e 2014	Montants	Montants nécessaires pour 2015						
	e Crédits ouverts	Montant stimatif des dépenses	Écart	Total	Total net ^a	Dépenses non renouvelables	Variation (2014-2015)				
Catégorie	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4) (5) = (4) - (3)	(6)	(7) = (4) - (1)				
Militaires et personnel de police	-	_	_	_	-	_	_				
Personnel civil	_	_	_	8 100,9	8 100,9	_	8 100,9				
Dépenses opérationnelles	-	-	=	4 155,8	4 155,8	_	4 155,8				
Total	=	-	-	12 256,7	12 256,7	_	12 256,7				

^a Montant net des crédits nécessaires, compte tenu du montant estimatif du solde inutilisé ou du dépassement de crédits de 2014.

14-62620 **93/120**

Tableau 19

Postes

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										Agent des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté Total sur le plan national			
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel		Services généraux		Adminis-	Agents locaux		Total
Effectif approuvé pour 2014	=	-	_	_	_	_	-	_	_	_	_	-	_	_	_	_
Effectif proposé pour 2015	1*	_	1	1	3	15	10	_	31	21	-	53	9	16	11	88
Variation	1	_	1	1	3	15	10	_	31	21	_	53	9	16	11	88

^{*} Le Secrétaire général adjoint a été engagé en vertu d'un contrat-cadre.

- 211. Les prévisions de dépenses de la MENUB pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, d'un montant de 12 256 700 dollars (déduction faite des contributions du personnel), permettront de couvrir les traitements, dépenses communes de personnel et indemnités du personnel recruté sur le plan international et sur le plan national et des Volontaires des Nations Unies (8 100 900 dollars), ainsi que les dépenses au titre des consultants (121 800 dollars), des voyages (500 000 dollars), des installations et infrastructures (2 001 800 dollars), des transports terrestres (249 000 dollars), des communications (638 800 dollars), des technologies de l'information (289 800 dollars), des fournitures médicales (144 800 dollars) et des fournitures, services et matériel divers (209 800 dollars).
- 212. Le nombre et la classe des postes proposés pour la Mission électorale des Nations Unies au Burundi en 2015 sont indiqués dans les paragraphes suivants.
- 213. Le Bureau du Chef de mission comprendrait l'Envoyé spécial/Chef de mission (Secrétaire général adjoint), le Chef de mission adjoint (D-2), le Chef de cabinet (D-1), un spécialiste hors classe des affaires électorales (P-5), un spécialiste des affaires électorales (P-4), un responsable de l'information/porte-parole (P-4) et un assistant administratif (agent du Service mobile).
- 214. Le Groupe de la surveillance et de l'établissement des rapports se composerait d'un spécialiste hors classe des affaires électorales (P-5), de six spécialistes des affaires électorales (5 P-4 et 1 P-3), d'un assistant administratif (agent du Service mobile) et de six administrateurs recrutés sur le plan national et spécialisés dans divers domaines.
- 215. Le Groupe de la coordination sur le terrain, établi à Bujumbura, comprendrait deux spécialistes des affaires électorales (1 P-4 et 1 P-3) et un coordonnateur des opérations sur le terrain (administrateur recruté sur le plan national). Les quatre bureaux régionaux se composeraient de neuf équipes au total : trois à Bujumbura, deux à Gitega, deux à Makamba et deux à Ngozi. Dans chaque bureau régional, un spécialiste des affaires électorales de classe P-4 assumerait les fonctions de chef du bureau régional et de chef de l'une des équipes. Les autres équipes seraient dirigées par un spécialiste des affaires électorales de niveau P-3 assisté d'un conseiller électoral (Volontaire des Nations Unies).

216. L'unité de sécurité comprendrait six agents de sécurité : deux agents de classe P-3 seraient basés respectivement à Makamba et Gitega et quatre agents du Service mobile assureraient la protection rapprochée de l'Envoyé spécial/ Chef de la mission.

217. La composante Appui consisterait en un service administratif, un service technique, une section des communications et des technologies de l'information et un service médical. Elle serait dirigée par un chef de l'appui à la mission (P-5), assisté d'un assistant administratif (agent du Service mobile) et de trois agents chargés de l'appui régional (agent du Service mobile) basés respectivement à Gitega, Makamba et Ngozi. Le service administratif serait dirigé par le responsable des services techniques (P-4), qui serait épaulé par un fonctionnaire des finances (agent du Service mobile), un spécialiste des ressources humaines (agent du Service mobile), un assistant administratif (personnel) (agent local), un assistant administratif (finance) (agent local) et un assistant administratif (achats) (agent local). Le service technique serait composé d'un logisticien (P-3), d'un fonctionnaire chargé des achats (agent du Service mobile), d'un spécialiste de la gestion du matériel (agent du Service mobile), d'un responsable des services techniques (agent du Service mobile), d'un assistant au soutien logistique (agent du Service mobile), de deux assistants au soutien logistique polyvalents (agents locaux) et de quatre chauffeurs (agents locaux). La section des communications et des technologies de l'information serait dirigée par un chef des télécommunications (agent du Service mobile) assisté de deux assistants aux télécommunications (agent du Service mobile), de quatre assistants informaticiens (deux agents du Service mobile et deux agents locaux), et de deux assistants aux communications (agent local). Le service médical serait dirigé par un médecin (P-4) assisté de trois infirmiers (1 agent du Service mobile et 2 agents locaux), d'un chirurgien (Volontaire des Nations Unies), d'un anesthésiste (Volontaire des Nations Unies), d'un médecin (administrateur recruté sur le plan national) et d'un technicien de laboratoire (agent local).

218. Le personnel de la Mission bénéficierait de l'appui d'un spécialiste des affaires électorales/politiques (P-4) au sein de la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques à New York.

Ressources extrabudgétaires

219. Il n'est pas prévu d'allouer des ressources extrabudgétaires à la MENUB en 2015.

G. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban

(8 609 000 dollars)

Historique, mandat et objectif

220. En mai 2000, après le retrait des Forces de défense israéliennes, la situation dans le sud du Liban se caractérisait par une très forte instabilité politique et un risque de poursuite du conflit avec Israël. En août 2000, le Secrétaire général établissait le Bureau de son Représentant personnel pour le sud du Liban en vue d'appuyer les efforts faits au niveau international pour maintenir la paix et la

14-62620 **95/120**

sécurité dans cette région du pays. En octobre 2005, il étendait le mandat du Bureau à la coordination de toutes les activités politiques des Nations Unies au Liban, tout en gardant intact son mandat relatif à la paix et à la sécurité dans le sud du Liban.

221. Le conflit de juillet 2006 entre le Liban et Israël n'a fait qu'aggraver les difficultés du Liban sur tous les plans politique, socioéconomique, sécurité et développement. Durant ce conflit, le Bureau du Représentant personnel a travaillé en étroite coopération avec le Gouvernement libanais, les partis politiques intéressés et la communauté internationale pour élaborer un cadre politique propre à mettre fin aux hostilités, et à préparer un environnement qui pérennise la cessation des hostilités et, à terme, aboutisse à un cessez-le-feu permanent. Considérant que l'intensification des activités des Nations Unies au Liban depuis 2006 nécessitait une meilleure coordination interne et souhaitant que l'Organisation soit mieux à même de fournir un appui coordonné et efficace dans tous ses domaines de compétence, le Secrétaire général a nommé en 2007 un coordonnateur spécial pour le Liban.

222. Le Coordonnateur spécial pour le Liban est le plus haut responsable de l'ONU pour l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. Il coordonne les activités que l'équipe de pays des Nations Unies mène avec le Gouvernement libanais, la communauté internationale des donateurs et les institutions financières internationales, conformément aux objectifs généraux de l'ONU au Liban. Son bureau donne des orientations politiques à l'équipe de pays des Nations Unies et à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), institutionnalise des relations de travail étroites et met en place des mécanismes permettant des consultations régulières, des échanges d'information et une intégration plus poussée des activités de l'Organisation. Le Coordonnateur spécial est le représentant du Secrétaire général auprès du Gouvernement libanais, de tous les partis politiques et des diplomates en poste au Liban.

223. En sa qualité d'interlocuteur du Gouvernement libanais et des représentants diplomatiques des pays qui appuient le développement financier et socioéconomique du Liban le plus haut placé dans la hiérarchie de l'Organisation, le Coordonnateur spécial, secondé par son adjoint, est le principal avocat de la poursuite de l'aide internationale à ce pays. Son adjoint, qui est également Coordonnateur résident des Nations Unies, est chargé de la planification et de la coordination des activités opérationnelles de développement des Nations Unies au Liban. À l'origine, le mandat du Coordonnateur spécial adjoint pour le Liban, mis au point par le Département des affaires politiques, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le PNUD, ne lui attribuait pas le rôle de coordonnateur de l'action humanitaire. Toutefois, en 2012, vu la situation d'urgence apparue en République arabe syrienne et son incidence sur le Liban, qui est maintenant le pays accueillant le plus grand nombre de réfugiés dans le monde par rapport à sa population, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a mis en train cette fonction et nommé le Coordonnateur spécial adjoint Coordonnateur de l'action humanitaire pour le Liban. En 2013, en réponse à l'appel lancé par le Conseil de sécurité en faveur d'un soutien ferme et coordonné de la part de la communauté internationale pour continuer à faire face aux nombreux problèmes mettant en péril sa sécurité et sa stabilité (voir S/PRST/2013/9), le Secrétaire général a créé le Groupe international d'appui au Liban, pour servir de cellule de soutien politique et mettre en relief la nécessité d'une aide des donateurs dans le domaine de la sécurité et sur le plan socioéconomique et humanitaire. Depuis lors, la fonction de coordination

que remplit le Bureau du Coordonnateur spécial s'est considérablement développée, avec la nécessité de faire face efficacement aux immenses problèmes que le conflit syrien crée, de ce triple point de vue, à ce pays.

224. L'instabilité de la situation politique au Liban continue de justifier la mission de bons offices et l'appui du Bureau du Coordonnateur spécial, en particulier, et des Nations Unies en général. Il est indispensable que l'ONU maintienne une présence politique dans ce pays afin d'appuyer ses efforts et ceux de la communauté internationale pour régler pacifiquement les différends politiques. L'appui politique et diplomatique de l'Organisation devra aussi être maintenu pour permettre au Liban, à Israël et aux principaux États de la région de passer de l'arrêt des hostilités dans le sud du Liban à un cessez-le-feu permanent et finalement à un règlement à long terme du conflit, qui contribue à l'instauration d'une stabilité et d'une sécurité durables dans cette région du pays.

225. Dans sa déclaration du 10 juillet 2013 (S/PRST/2013/9), la Présidente du Conseil de sécurité soulignait notamment que toutes les parties devaient continuer à collaborer avec le Coordonnateur spécial et la FINUL, y compris dans le cadre du mécanisme tripartite, et se concentrer à nouveau sur l'objectif d'un cessez-le-feu permanent et sur les moyens de résoudre toutes les questions laissées en suspens dans l'application de sa résolution 1701 (2006) et des autres résolutions pertinentes. Très préoccupé par l'impact de la crise syrienne sur la stabilité du Liban, compte tenu notamment des incidents répétés survenus à la frontière libano-syrienne et de l'afflux croissant de réfugiés, le Conseil soulignait qu'il importait aussi pour le Liban de pouvoir « compter sur un soutien ferme et coordonné de la part de la communauté internationale pour continuer à relever les nombreux défis lancés à sa sécurité et à sa stabilité ». Depuis lors, le Conseil a accueilli favorablement le lancement, par le Secrétaire général, du Groupe international d'appui ainsi que la mobilisation en faveur du Liban que ce dernier avait réussi à obtenir, et il a encouragé la poursuite des efforts dans ce sens (communiqué de presse SC/11191). Le 15 février 2014, le Conseil saluait la formation du nouveau gouvernement constitué en vue de remédier efficacement aux difficultés que le Liban traversait sur le plan politique et humanitaire et ses problèmes de sécurité et de développement (communiqué de presse SC/11283). Le 29 mai 2014, selon une déclaration de son président (S/PRST/2014/10), le Conseil invitait le Parlement à faire en sorte que l'élection présidentielle se tînt dès que possible et sans ingérence extérieure. Il se réjouissait, notamment, à l'idée que les autorités libanaises continueraient de coopérer avec le Groupe international d'appui et réaffirmait qu'une assistance internationale soutenue était nécessaire. Il invitait de nouveau toutes les parties libanaises à protéger l'unité nationale et à respecter l'engagement qu'elles avaient pris dans la Déclaration de Baabda et soulignait que l'application effective de sa résolution 1701 (2006) et de toutes ses autres résolutions pertinentes demeurait essentielle pour assurer la stabilité au Liban. Le 4 août 2014, dans une déclaration à la presse (SC/11507), le Conseil condamnait les attaques menées deux jours plus tôt dans la région d'Arsal par des groupes extrémistes violents qui s'en étaient pris aux Forces de sécurité libanaises, faisant au moins 14 morts et 22 otages et exprimait son soutien aux services de sécurité libanais dans leurs combats contre le terrorisme et les mesures qu'ils prenaient pour prévenir toute tentative de déstabilisation du Liban.

14-62620 **97/120**

Coopération avec d'autres entités

226. En 2015, le Bureau du Coordonnateur spécial continuera à lancer des initiatives ayant pour but d'appuyer l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. Il continuera aussi à soutenir les efforts du Gouvernement libanais pour préserver la stabilité et la sécurité dans le pays et réduire au minimum l'effet déstabilisateur du conflit en cours en Syrie, ainsi que pour faire respecter par toutes les parties libanaises sa politique de dissociation, conformément à la Déclaration de Baabda. Il continuera à encourager le dialogue, notamment dans le cadre du Dialogue national, en vue de consolider la stabilité intérieure et de progresser vers l'adoption concertée d'une stratégie nationale de défense. Il encouragera en outre toutes les parties à faire en sorte que les normes constitutionnelles soient respectées, et notamment que soient tenues les élections présidentielle et parlementaires prévues pour 2014 qui ne l'auraient pas été. À cette fin, le Coordonnateur spécial et son Bureau offriront un ensemble de services combinant médiation, appui consultatif et sensibilisation.

227. Le Bureau du Coordonnateur spécial continuera à travailler en étroite collaboration avec la FINUL pour prolonger et mettre à profit la cessation des hostilités le long de la Ligne bleue et pour promouvoir l'objectif à plus long terme du passage à un accord de cessez-le-feu permanent, tel que le Conseil de sécurité l'a défini en détail dans sa résolution 1701 (2006). Il cherchera à approfondir le dialogue sur ce point avec toutes les parties prenantes. Des déplacements seront effectués dans différentes régions du pays ainsi que dans les capitales des principaux pays intéressés.

228. Dans l'exercice de ses fonctions, le Coordonnateur spécial insistera davantage sur l'intégration des activités des organismes des Nations Unies au Liban et s'emploiera notamment à faire en sorte que les activités de l'équipe de pays des Nations Unies complètent celles de la FINUL et qu'elles aident à étendre l'autorité civile du Gouvernement au sud du Litani, où l'armée exerce déjà son influence.

229. Le Coordonnateur spécial et son adjoint, qui est également Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire, chercheront à obtenir une coopération harmonieuse entre l'équipe de pays et le personnel civil des Nations Unies présent au Liban, dont l'effectif a fortement augmenté par suite de la crise, sur la base du cadre stratégique intégré révisé qui a été élaboré en 2014 pour renforcer la résilience, permettre à l'État d'exercer son autorité sur tout le pays et faire en sorte que les autorités libanaises trouvent des solutions efficaces aux problèmes causés par le conflit syrien, en particulier les réfugiés et le programme de stabilisation. Les Nations Unies et le Bureau du Coordonnateur spécial, en particulier dans son rôle, auront des difficultés à mener une action humanitaire soutenue à grande échelle tout en continuant d'appliquer le Plan d'interventions prioritaires pour la stabilisation du Liban dans le contexte du conflit syrien (www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/PCPD/pdf/lebanon_roadmap.pdf). À un moment où les ressources fournies par les donateurs vont en s'amenuisant, l'équipe de pays des Nations Unies et les autres parties prenantes devront prendre résolument et efficacement la direction des opérations et jouer un rôle mobilisateur. Étant donné la nature des besoins de stabilisation et d'aide humanitaire, il va peutêtre falloir renforcer les capacités du Bureau du Coordonnateur pour lui permettre de faire face aux exigences toujours plus pressantes de ses fonctions de coordination. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

enregistre encore une moyenne d'environ 50 000 nouveaux réfugiés par mois, et les organismes humanitaires continuent tant à amplifier leurs interventions qu'à accroître leurs effectifs. Les arrivées de réfugiés syriens au Liban devraient se poursuivre au même rythme dans l'avenir prévisible.

230. Le Coordonnateur spécial continuera à guider le programme d'action du Groupe international d'appui, dont le rôle est de mobiliser des concours en faveur de la stabilité du Liban et de ses institutions étatiques, ainsi que de privilégier et promouvoir toute action visant à aider ce pays dans les domaines où il pâtit le plus de la crise syrienne, y compris pour le renforcement des capacités de l'armée libanaise, l'aide aux réfugiés et aux communautés d'accueil vulnérables touchées par la crise et l'appui structurel et financier au Gouvernement. Le Bureau du Coordonnateur spécial continuera à gérer le mécanisme conjoint des donateurs pour la coordination de l'aide à l'armée libanaise.

Résultats obtenus en 2014

231. Tout au long de l'année 2014, la situation est restée généralement stable en ce qui concerne la cessation des hostilités entre le Liban, Israël et le sud du Liban. Dans le cadre de l'application des recommandations issues de l'évaluation stratégique de la FINUL, le Bureau du Coordonnateur spécial et la Force intérimaire ont poursuivi leurs relations de travail. Le Bureau a participé à trois réunions tripartites jusqu'à la fin de mai 2014 et a eu de nombreux contacts avec les parties pour renforcer les actions destinées à préserver et mettre à profit le calme régnant le long de la Ligne bleue. Le Bureau a aidé l'armée libanaise en coordonnant la mise en œuvre de son plan quinquennal de renforcement des capacités, qui vise à améliorer ses compétences et ses moyens, et s'est tenu en contact avec les pays donateurs pour mettre en place des mécanismes appropriés en vue d'améliorer la coordination entre eux de l'appui à l'armée libanaise.

232. Bien que le calme ait subsisté le long de la Ligne bleue, le deuxième semestre de 2013 et le début de 2014 ont été marqués par une augmentation de la fréquence et de l'échelle des attentats terroristes au Liban, à la bombe improvisée ou à la voiture piégée notamment, qui ont frappé en particulier les faubourgs du sud de Beyrouth, mais aussi Tripoli, Hermel et Arsal. Des violences interconfessionnelles et des troubles à l'ordre public liés à la crise syrienne se sont produits à Tripoli, dans la plaine de la Bekaa et ailleurs. L'armée libanaise a également subi plusieurs attaques. Après sa formation en février 2014, le nouveau Gouvernement a adopté et mis en œuvre des plans de sécurité pour Tripoli et la vallée de la Bekaa qui ont permis de faire baisser la fréquence des attentats.

233. Bien que le Coordonnateur spécial et la FINUL n'aient cessé d'exiger le plein respect de la résolution 1701 (2006), les violations de la Ligne bleue et des cas de présence manifeste d'armes non autorisées dans la région située au sud du Litani n'ont pas totalement cessé. En mai 2014, 3 332 violations aériennes et des violations terrestres mineures de la Ligne bleue ont été enregistrées. Il n'y a eu aucun progrès quant à la mise en place, avec les différentes parties, d'un mécanisme ayant pour objet de régler et négocier le statut des fermes de Chebaa, la question de Ghajar et celle du désarmement des groupes armés non étatiques. Ces questions relèvent du comportement des parties, que le Bureau cherche à influencer mais dont il n'a pas la

14-62620 **99/120**

maîtrise. Il n'y a pas eu de nouveaux progrès dans l'application des recommandations de l'Équipe indépendante d'évaluation de la frontière libanaise du fait du conflit en Syrie et de la violence le long de la frontière.

234. En ce qui concerne la situation politique, le Bureau du Coordonnateur spécial a eu de nombreux échanges avec toutes les parties libanaises et des membres de la communauté internationale pour aider à préserver le calme tandis que le conflit se poursuivait en Syrie voisine. Au terme de 11 mois de consultations et de négociations durant lesquelles le Gouvernement chargé d'expédier les affaires courantes a exercé ses fonctions limitées, le Premier Ministre a formé le 15 février 2014 un gouvernement d'intérêt national. Dans sa déclaration ministérielle, que le Parlement a avalisée le 20 mars 2014, le nouveau Gouvernement réaffirmait : a) l'attachement du Liban aux résolutions de l'ONU, notamment la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité; b) sa volonté de donner suite aux travaux du Groupe international d'appui; c) son appui aux décisions prises dans le cadre du Dialogue national libanais; et d) la conscience qu'il importait de sécuriser les frontières libanaises, d'accroître la sécurité et de préparer les élections. Le Parlement s'était réuni le 31 mai 2013 pour prolonger son mandat de 17 mois après que toutes les parties furent convenues de ne pas tenir d'élections. À la date du 22 septembre 2014, le Parlement avait depuis lors tenu 7 séances législatives (en comptant celle du 31 mai 2013), 2 séances consacrées à des votes de confiance et 12 autres, à l'élection du Président.

235. Le Bureau du Coordonnateur spécial a contribué à la création du Groupe international d'appui pour servir de cellule de soutien politique à la stabilité du Liban et encourager la communauté internationale à apporter son aide aux réfugiés syriens au Liban ainsi qu'à l'économie et à l'armée libanaises. Depuis la création de ce groupe, le 25 septembre 2013, une réunion ministérielle de suivi s'est tenue le 5 mars 2014 à Paris et plusieurs réunions informelles ont eu lieu à Beyrouth entre les ambassadeurs des pays membres du Groupe. Dans le cadre du suivi du programme du Groupe, le Bureau a aussi organisé une réunion ministérielle le 17 juin 2014 à Rome à l'appui de l'armée libanaise. Le 26 septembre 2014, le Secrétaire général a présidé, en marge de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, une réunion ministérielle du Groupe international d'appui au Liban, à laquelle le Premier Ministre, M. Tammam Salam a participé. Dans le communiqué de presse publié à l'issue de cette réunion (SG/2209), les participants réaffirment leur volonté résolue d'unir leurs efforts pour mobiliser des appuis en faveur de la souveraineté du Liban et de ses institutions étatiques et encourager les actions visant à aider celui-ci à faire face aux difficultés auxquelles il se heurte.

236. Le Groupe international d'appui continue à plaider pour un soutien plus important de la communauté internationale aux réfugiés syriens, ainsi qu'à l'économie et à l'armée libanaises. Il a aussi joué un rôle clef en envoyant des messages cohérents et unifiés pour promouvoir la formation d'un nouveau gouvernement et une élection présidentielle effective.

237. Le Coordonnateur spécial et son adjoint, qui est également Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire, ont eu des contacts avec l'équipe de pays et la présence civile, fortement accrue en raison de l'évolution de la crise, des Nations Unies. Entre 2012 et 2014, l'effectif de personnel des Nations Unies au Liban a plus que doublé pour atteindre dans les 3 000 personnes. Cette augmentation tient surtout aux organismes d'aide humanitaire et de développement,

qui mettent en œuvre un programme de 1 milliard de dollars pour faire face à la crise. Celui-ci fait naître de nouveaux besoins en matière de coordination pour assurer la cohérence des interventions des Nations Unies dans tous les aspects de l'action humanitaire, de la stabilisation et du développement. Donateurs et partenaires se sont ainsi retrouvés, dans le cadre, entre autres, du Groupe international d'appui, encouragés à améliorer leur coordination et leur coopération en vue d'accroître l'efficacité de leur action, et les Nations Unies ont été amenées à réaliser, conjointement avec le Gouvernement libanais et la Banque mondiale, une vaste étude des conséquences socioéconomiques du conflit syrien au Liban, ainsi qu'à mettre au point avec eux un plan national de résilience, le Plan d'interventions prioritaires pour la stabilisation du Liban dans le contexte du conflit syrien. Le Bureau du Coordonnateurs spécial a résolument conseillé au Gouvernement de continuer à faire preuve de résilience, à exercer son autorité sur tout le pays et à apporter des solutions efficaces aux problèmes causés par le conflit syrien, en particulier en ce qui concerne les réfugiés et le programme de stabilisation. Alors que le Liban s'emploie à répondre aux besoins d'une population de réfugiés qui, mesurée par habitant, fait de lui celui qui assume la charge la plus lourde du monde, les capacités de coordination des Nations Unies, et du Bureau du Coordonnateur spécial en particulier, restent obérées par la nécessité de mener une action humanitaire soutenue à grande échelle tout en mettant le Plan d'interventions prioritaires à profit pour soutenir le Gouvernement et les communautés d'accueil vulnérables.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2015

238. Sur le plan de la sécurité, les données de la situation resteront incertaines mais permettront au Bureau du Coordonnateur spécial de poursuivre ses activités. Sur le front régional, bien que plusieurs points de la résolution 1701 (2006) soient appliqués, il y a encore beaucoup à faire pour pérenniser la cessation des hostilités et susciter des mesures tendant à l'application intégrale de la résolution, y compris l'établissement d'un cessez-le-feu permanent. Au plan intérieur, la poursuite du dialogue entre partis politiques restera nécessaire, de même que la coordination de l'appui international et national, pour renforcer les capacités et les moyens de l'armée libanaise.

239. Comme le mandat du Parlement a été prorogé jusqu'en novembre 2014, le Bureau du Coordonnateur spécial continuera d'appuyer le processus démocratique au Liban. Depuis l'expiration, le 25 mai 2014, du délai prévu par la Constitution pour l'élection d'un nouveau président et jusqu'à son élection, les pouvoirs de la présidence sont et resteront exercés par le Conseil des ministres. En l'absence de président, le travail du Gouvernement et celui du Parlement risquent fort d'être désorganisés. Le Coordonnateur spécial continuera d'encourager les parties à donner au Gouvernement les moyens tant d'exercer effectivement ses fonctions que d'élire un nouveau président en vue d'assurer la continuité des institutions étatiques. On espère que ce sera chose faite avant 2015, mais il restera nécessaire par la suite de promouvoir la cohésion et une gouvernance efficace afin que les Nations Unies puissent compter, pour venir en aide au Liban, sur un partenaire doté des moyens voulus. Sous réserve du calendrier des élections législatives, le Bureau continuera à encourager la concertation sur la préparation des élections en temps utile, y compris un accord sur une loi électorale. Cela exigera un concours constant des Nations Unies et du Coordonnateur spécial, tant technique que politique. Les activités

14-62620 **101/120**

d'appui aux élections seront menées principalement par le PNUD, qui coordonnera étroitement son action avec les autres organismes des Nations Unies. Le Coordonnateur spécial continuera à donner des indications à la communauté internationale en convoquant régulièrement le Forum électoral, auquel participent les représentants des pays qui s'intéressent au processus électoral.

240. Les retombées de la crise syrienne vont probablement continuer à se manifester au Liban sur le plan de la sécurité comme dans les domaines politique, humanitaire et économique, et à mettre à l'épreuve l'aptitude de l'État à traiter ces multiples problèmes, et en particulier la présence de réfugiés syriens déplacés. D'après les projections actuelles, l'afflux croissant de réfugiés exigera une aide humanitaire qui soit à la mesure et la coordination des interventions des Nations Unies au Liban. Le Coordonnateur spécial et son adjoint, qui est également Coordonnateur de l'action humanitaire, collaboreront avec l'équipe de pays des Nations Unies pour aider les autorités libanaises à résoudre effectivement les problèmes posés par la présence des réfugiés. Pour faire en sorte que l'action des Nations Unies soit intégrée, le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) sera adapté aux besoins, compte tenu du cadre stratégique intégré de 2014, et l'ONU s'emploiera à mettre à la disposition des autorités libanaises des capacités renforcées en matière d'analyse et de planification. En outre, à travers ses bons offices et ses fonctions de recommandation, le Bureau du Coordonnateur spécial continuera à plaider avec les principaux partenaires internationaux, pour obtenir des donateurs un appui renforcé, de manière à aider le Liban à faire face à l'augmentation considérable des besoins, tant des réfugiés que des pouvoirs publics et des communautés d'accueil

241. Si le Bureau du Coordonnateur spécial demeure attaché à la recherche d'un règlement pacifique et négocié des questions intérieures et à l'application de la résolution 1701 (2006), un grand nombre de facteurs importants n'en continuent pas moins d'échapper à son emprise. Tels sont les événements qui, comme le conflit syrien en particulier, surviennent dans la région et ont une incidence sur la situation intérieure au Liban, les positions des parties et la situation socioéconomique du pays, le fonctionnement du Gouvernement et la création de structures institutionnelles pleinement compétentes pour assurer une coordination et une coopération efficaces.

242. Malgré les effets du conflit syrien sur le volume de travail de la mission, qui se sont fait sentir avec une acuité particulière dans le cas de la coordination, le niveau des ressources proposées n'a pas augmenté. Comme le Conseil de sécurité l'avait demandé par la voix de sa présidente le 10 juillet 2013 (S/PRST/2013/9), il y a eu un changement dans l'organisation d'une action de stabilisation coordonnée pour faire face aux conséquences politiques, humanitaires, économiques et sociales du conflit et à l'insécurité qui en découle. Étant donné que le Bureau du Coordonnateur spécial adjoint, qui se compose de son chef (P-5) et d'un administrateur recruté sur le plan national, n'a pas suffisamment de personnel pour fournir les conseils et l'information constituant l'appui de base requis, ni mener les activités de communication d'ordre polico-économique qui sont au cœur de sa mission de coordination de l'action des Nations Unies au Liban et de soutien du Groupe international d'appui, la mission a demandé des ressources extrabudgétaires pour financer un poste de coordonnateur qui viendrait immédiatement en renfort en cas de besoin. Le Coordonnateur spécial adjoint cherche aussi à obtenir d'autres ressources pour pouvoir s'assurer plus facilement les services de spécialistes de la

coordination des programmes, afin de renforcer les capacités de coordination de l'aide humanitaire, des activités de développement et de l'aide économique du Bureau du Coordonnateur résident. Les concours supplémentaires ainsi demandés comprennent le détachement temporaire de personnel par des pays donateurs tels que la Norvège et le Royaume-Uni et l'utilisation des fonds du Bureau de la coordination des activités de développement pour financer des affectations de personnel temporaire.

243. Les objectifs, réalisations escomptées et indicateurs de succès, ainsi que la mesure des résultats, sont indiqués ci-après.

Tableau 20 Objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif : Obtenir la stabilité politique, de meilleurs résultats en matière de développement au Liban et le maintien de la paix et de la sécurité internationales au sud du Liban

Indicateurs de succès

a) Dialogue politique suivi entre parties libanaises sur les questions essentielles

 a) i) Réunions régulières du Cabinet avec la participation des principaux groupes confessionnels; reprise du Dialogue national

Mesure des résultats

2013 (résultat effectif) : 9 réunions 2014 (estimation) : 40 réunions 2015 (objectif) : 45 réunions

ii) Pas d'assassinats ciblés à motivation politique, ni de tentatives d'assassinat de cette nature

Mesure des résultats

2013 (résultat effectif) : 2 incidents 2014 (estimation) : aucun incident 2015 (objectif) : aucun incident

iii) Pas de manifestations politiques, ni d'incidents violents portant atteinte à l'ordre public

Mesure des résultats

2013 (résultat effectif) : 35 incidents 2014 (estimation) : 30 incidents 2015 (objectif) : aucun incident

iv) Nombre d'élections législatives ou présidentielle appuyées par le Bureau du Coordonnateur spécial compte tenu du calendrier électoral

Mesure des résultats

2013 (résultat effectif) : aucun (le mandat du Parlement a été prolongé en 2013)

2014 (estimation): 2 2015 (objectif): aucun

14-62620 **103/120**

Produits

- Comptes rendus quotidiens de l'impact de la situation en Syrie sur le Liban
- 170 notes sur les réunions tenues avec les principaux dirigeants des partis politiques libanais et dignitaires religieux sur les questions ayant trait aux bons offices du Secrétaire général
- 25 déclarations soulignant l'importance du dialogue politique et la nécessité d'appliquer la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité
- Exposés hebdomadaires aux membres du corps diplomatique et autres envoyés sur la situation politique et la sécurité dans le pays et sur le programme de développement pour le Liban
- Contributions aux exposés mensuels au Conseil de sécurité et échanges suivis avec les membres du Conseil de sécurité sur la situation au Liban
- Entretiens réguliers sur la coordination avec le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies et l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité
- 3 réunions de haut niveau et de fréquentes réunions informelles du Groupe international d'appui au Liban

Réalisations escomptées

b) Respect de l'arrêt des hostilités au sud du Liban et mesures concrètes en faveur d'un cessez-le-feu durable dans le cadre de l'application intégrale de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité

Indicateurs de succès

b) i) Élimination des violations de la Ligne bleue par voie aérienne, maritime et terrestre

Mesure des résultats

2013 (résultat effectif): 3 332 violations 2014 (estimation): 3 000 violations 2015 (objectif): aucune violation

ii) Mise en place, avec les différentes parties, d'un mécanisme ayant pour objet et de déterminer et négocier le statut des fermes de Chebaa

Mesure des résultats

2013 (résultat effectif) : aucun

2014 (estimation) : 1 2015 (objectif) : 1

iii) Maintien de la mise en œuvre des recommandations de l'Équipe indépendante d'évaluation de la frontière libanaise (LIBAT) en vue de consolider le régime frontalier

Mesure des résultats

2013 (résultat effectif) : aucun 2014 (estimation) : 40 % 2015 (objectif) : 40 %

Produits

- Observation mensuelle des actions diplomatiques menées avec la participation du Liban et d'Israël pour faciliter l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité
- Déclarations publiques bimensuelles encourageant le respect intégral de la Ligne bleue et l'application de la résolution 1701 (2006) et condamnant les violations de la Ligne bleue

- Réunions hebdomadaires de coordination des lignes d'action et de partage d'information avec la FINUL
- Participation aux réunions du mécanisme tripartite avec les parties
- Réunions bimensuelles avec toutes les parties pour discuter de l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité
- Réunions multilatérales bihebdomadaires sur les questions frontalières et discussions avec les principaux interlocuteurs libanais sur les problèmes de gestion des frontières
- 3 rapports au Conseil de sécurité sur l'application de la résolution 1701 (2006)

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

- c) Action coordonnée et intégrée, pour répondre aux c) i) Maintien du nombre des réunions de coordination besoins humanitaires et aux besoins de stabilisation et de développement
 - des donateurs

Mesure des résultats 2013 (résultat effectif): 24 2014 (estimation): 24 2015 (objectif): 24

ii) Maintien de la fréquence des réunions de coordination du système des Nations Unies (y compris les réunions thématiques et les réunions des équipes spéciales)

Mesure des résultats

2013 (résultat effectif) : 86 réunions 2014 (estimation) : 86 réunions 2015 (objectif): 86 réunions

iii) Maintien du niveau de financement à l'appui de l'intervention humanitaire en faveur des réfugiés et des communautés d'accueil

Mesure des résultats

2013 (résultat effectif) : 1 milliard de dollars 2014 (estimation): 1,5 milliard de dollars 2015 (objectif): 1,5 milliard de dollars

iv) Définition d'un cadre stratégique national d'action humanitaire et de stabilisation reposant sur le cadre stratégique régional global

Mesure des résultats

2013 (résultat effectif) : sans objet 2014 (estimation): sans objet

2015 (objectif): 1

Produits

• Élaboration et mise en œuvre d'un nouveau cadre stratégique intégré, y compris des objectifs stratégiques clefs, un cadre de contrôle et d'évaluation et un plan de sensibilisation et communication

- Réunions bihebdomadaires de l'équipe de pays des Nations Unies et l'équipe de pays pour l'action humanitaire, réunions du groupe chargé des politiques et réunions de coordination des activités de mise en œuvre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, de l'action humanitaire et du programme de stabilisation
- Réunions hebdomadaires au niveau ministériel entre le Coordonnateur spécial pour le Liban, le Coordonnateur spécial adjoint et les principaux interlocuteurs au sein du Gouvernement pour faciliter l'application de son programme de réforme et pour coordonner l'action humanitaire et les activités de stabilisation et de développement
- Réunions mensuelles avec la communauté des donateurs sur l'action humanitaire et les activités de stabilisation et de développement des Nations Unies, en vue d'encourager les donateurs à poursuivre leur participation et de coordonner les programmes et activités
- Planification semestrielle des interventions d'urgence, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, le Comité international de la Croix-Rouge, la FINUL et le Gouvernement libanais
- Réunions semestrielles de coordination avec l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et la communauté des donateurs en vue d'améliorer les conditions de vie dans les camps de réfugiés palestiniens

Facteurs externes

244. L'objectif sera atteint si la situation s'améliore dans la République arabe syrienne et que son impact sur le Liban s'en trouve atténué, si la stabilité règne dans le pays, si les partis politiques sont prêts à prendre des engagements en ce qui concerne les problèmes liés à l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité et s'il y a des fonds ainsi que des engagements durables des donateurs.

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 21

Ressources financières
(En milliers de dollars des États-Unis)

	1 janvie	r-31 décembre 2	014	Montants			
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Total net ^a	Dépenses non renouvelables	Variation (2014-2015)
Catégorie	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (4) - (3)	(6)	(7) = (4) - (1)
Personnel civil	7 261,1	6 750,6	510,5	6 913,9	6 403,4	_	(347,2)
Dépenses opérationnelles	1 489,5	1 558,1	(68,6)	1 695,1	1 763,7	-	205,6
Total	8 750,6	8 308,7	441,9	8 609,0	8 167,1	_	(141,6)

^a Montant net des crédits nécessaires, compte tenu du montant estimatif du solde inutilisé ou du dépassement de crédits de 2014.

Tableau 22 Postes temporaires

		Adm			et fone supérie		aires			Agent des générau catégo appare	x et des ories	Personnel recruté Total sur le plan national				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel		Services généraux		Adminis- trateurs	Agents locaux		Total
Effectif approuvé pour 2014	1	1	_	1	2	5	2	1	13	9	_	22	3	58	_	83
Effectif proposé pour 2015	1	1	-	1	2	5	1	1	12	7	_	19	4	58	_	81
Variation	_	_	-	-	_	_	(1)	_	(1)	(2)	-	(3)	1	_	-	(2)

245. Pour 2014, la mission prévoit une sous-utilisation des crédits ouverts au titre du personnel civil en raison de la vacance de deux postes d'agent de sécurité (Service mobile). Cette sous-utilisation est partiellement neutralisée par un dépassement de crédits au titre des dépenses opérationnelles, qui est principalement dû à la hausse des coûts des communications par réseaux commerciaux, et en particulier des liaisons par fibre optique, et à des frais de transport supplémentaires, du fait du matériel de télécommunications et du matériel informatique achetés en 2013 et livrés en 2014, d'où l'imputation au budget de 2014 des frais de transport y afférents. En outre, les dépenses de rénovation et de construction ont été plus élevées que prévu.

246. Les ressources requises pour le Bureau du Coordonnateur spécial pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, soit 8 609 000 dollars (déduction faite des contributions du personnel), permettraient de couvrir les traitements, dépenses communes de personnel et indemnités du personnel recruté sur le plan international et sur le plan national (6 913 900 dollars), ainsi que les dépenses au titre des consultants (44 500 dollars), des voyages (202 400 dollars), des installations et infrastructures (912 200 dollars), des transports terrestres (88 300 dollars), des communications (222 000 dollars), des technologies de l'information (79 600 dollars), des services médicaux (4 300 dollars) et des fournitures, services et matériels divers (141 800 dollars).

247. Le Bureau du Coordonnateur spécial a procédé à un examen des effectifs de sa composante appui en novembre 2013. Cet examen complet a ensuite été approuvé par le Chef de mission et par le Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions.

248. Ledit examen comportait une analyse des fonctions et attributions, sur le plan administratif et financier, du fonctionnaire du budget dont le poste (P-3) est financé par la FINUL. Après cet examen complet, il a été estimé que les fonctions de ce fonctionnaire pourraient être correctement remplies par un administrateur recruté sur le plan national. Il a donc été recommandé de transformer le poste de fonctionnaire du budget (P-3) en poste d'administrateur recruté sur le plan national. Le titulaire continuera à gérer le budget du Bureau du Coordonnateur spécial ainsi que la mise en service d'Umoja et l'application des normes IPSAS. La suppression d'un poste d'assistant (budget) (agent local) est par ailleurs proposée.

14-62620 **107/120**

- 249. À la suite de l'examen en question, il a également été recommandé de supprimer un poste de chauffeur (agent local), compte tenu de la réduction du parc automobile, qui est revenu de 22 véhicules à 17. Le poste est devenu vacant en octobre 2013, lorsque son titulaire a été recruté sur un autre poste, soumis à recrutement international.
- 250. À l'issue d'un examen interne consacré à la section de la sécurité qui a été mené séparément en septembre 2013, il a été recommandé de transformer deux postes d'agent de sécurité (Service mobile) en postes d'assistant à la sécurité (agent local). Les deux postes d'agent du Service mobile sont vacants depuis novembre 2013 et mai 2014.
- 251. Le montant demandé au titre du personnel civil, inférieur de 347 200 dollars aux crédits ouverts pour 2014, s'explique principalement par la proposition de transformation d'un poste de fonctionnaire du budget (P-3) en poste d'administrateur recruté sur le plan national, et de deux postes d'agent de sécurité (Service mobile) en postes d'assistant à la sécurité (agent local).
- 252. Les 205 600 dollars de plus prévus pour 2015 par rapport aux dépenses opérationnelles de 2014 s'expliquent surtout par des dépenses supplémentaires au titre des consultants (33 500 dollars), des installations et infrastructures (120 400 dollars), des transports terrestres (18 400 dollars) et des communications (31 800 dollars). Pour 2015, la mission compte recruter deux consultants, contre un seul en 2014, pour évaluer les zones les plus dangereuses le long de la frontière entre la Syrie et le Liban, en mettant l'accent sur les mouvements illicites de marchandises et de personnes et sur les effets de la guerre civile en cours en Syrie. Un deuxième consultant sera recruté pour réaliser une étude approfondie et une analyse de la dynamique de l'après-conflit à Tripoli. Au titre des installations et infrastructures, la mission va devoir dépenser davantage pour pouvoir remplacer les bornes placées devant l'entrée principale des locaux du Bureau du Coordonnateur spécial et subir la hausse de 10 % de leur loyer prévue par le contrat de bail. Pour les communications, la mission paiera plus cher les liaisons par fibre optique et les services de visioconférence et de téléconférence en raison d'un relèvement du tarif et d'une utilisation accrue.

Ressources extrabudgétaires

253. Depuis juin 2014, le Bureau du Coordonnateur spécial dispose d'un poste P-4 supplémentaire de coordonnateur dont le financement est acquis jusqu'à la fin d'octobre 2015. Étant donné l'ampleur et la durée à prévoir des problèmes humanitaires et des difficultés de la stabilisation au Liban, le Bureau sera probablement appelé à exercer ses fonctions de coordination au-delà d'octobre 2015. Sous réserve des besoins recensés et des ressources disponibles, on peut s'attendre que ce poste soit maintenu. Pour 2015, le coût en est estimé à 186 900 dollars.

H. Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale

(5 727 900 dollars)

Historique, mandat et objectif

254. Le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) a été établi par un échange de lettres entre le Secrétaire général (voir S/2007/697) et le Conseil de sécurité (voir S/2010/457) et officiellement inauguré par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques le 2 mars 2011. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale et Chef du Bureau est officiellement entré en fonctions le 24 mai 2011.

255. En mai 2011, le Secrétaire général a transféré du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique (du Bureau des affaires de désarmement) au Département des affaires politiques les fonctions de secrétariat du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, afin qu'elles soient prises en charge par le BRENUAC. Celui-ci a facilité l'organisation des réunions ministérielles du Comité consultatif permanent sur les questions de sécurité, dont les plus récentes, à savoir la trente-sixième, la trente-septième et la trente-huitième, se sont tenues à Kigali en août 2013, à N'Djamena en décembre 2013 et à Malabo en juillet 2014, respectivement.

256. Dans une déclaration de son président (S/PRST/2011/21), le Conseil de sécurité a engagé le BRENUAC à élaborer, en collaboration avec les missions des Nations Unies présentes dans la région et l'Union africaine, une stratégie régionale pour la fourniture d'une aide internationale dans les domaines de l'action humanitaire, du développement et de la consolidation de la paix dans les zones où sévissait l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), en raffermissant les mécanismes transfrontaliers en vue d'améliorer la protection des civils, les dispositifs d'alerte rapide, l'accès et l'intervention du personnel humanitaire et l'appui nécessaire à la réintégration des déplacés, des victimes d'enlèvement et des ex-combattants, ainsi qu'en renforçant la capacité globale des États concernés d'exercer leur autorité sur l'ensemble de leur territoire. Le BRENUAC a depuis facilité l'élaboration d'une stratégie régionale assortie d'un plan de mise en œuvre. Dans une autre déclaration de son président (S/PRST/2013/6), datée du 29 mai 2013, le Conseil de sécurité s'est, entre autres, félicité de l'élaboration du plan de mise en œuvre.

257. Le 29 février 2012, dans sa résolution 2039 (2012), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général, par l'intermédiaire du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, d'aider les pays de la sous-région de l'Afrique centrale et de l'Ouest à organiser un sommet régional des chefs d'État et de gouvernement sur la sécurité maritime dans le golfe de Guinée. Le sommet a eu lieu à Yaoundé les 24 et 25 juin 2013.

258. Le 13 février 2014, le mandat du BRENUAC a été reconduit jusqu'au 31 août 2015, à la suite d'un échange de lettres entre le Secrétaire général (S/2014/103) et le Président du Conseil de sécurité (S/2014/104).

259. En juillet 2014, le Représentant spécial pour l'Afrique centrale et Chef du BRENUAC a été nommé par le Secrétaire général membre de l'équipe de médiation internationale pour la République centrafricaine dirigée par la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC), aux côtés du médiateur nommé par la CEEAC, Denis Sassou Nguesso, Président du Congo.

14-62620 **109/120**

Coopération avec d'autres entités

260. Le BRENUAC coordonne les efforts déployés par les Nations Unies pour faire face à la menace que représente la LRA et collabore avec d'autres missions et bureaux des Nations Unies dans la région, tels que la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), la MONUSCO, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine. Des réunions sont organisées régulièrement avec ces missions et d'autres partenaires au centre de formation d'Entebbe (Ouganda). Cette coopération est également essentielle pendant les visites régulières du Représentant spécial dans les zones où sévit la LRA.

261. Le BRENUAC entretient également des liens étroits de collaboration et de coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies, en partageant l'information et en appuyant les missions d'enquête et d'évaluation dépêchées dans les pays de la sous-région.

262. Le BRENUAC collabore actuellement avec l'Union africaine, la CEEAC, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs dans le cadre de diverses initiatives relatives à la paix et la sécurité dans cette sous-région.

Résultats obtenus en 2014

263. Les principales réalisations du BRENUAC en 2014 sont notamment les suivantes : a) communication régulière d'informations au Siège de l'Organisation sur les questions relatives à la paix et à la sécurité et au développement en Afrique centrale et sur les moyens de renforcer le rôle des Nations Unies dans la recherche de solutions aux problèmes qui se posent dans les domaines de la paix et de la sécurité dans la sous-région; b) coordination de l'application de la stratégie régionale des Nations Unies visant à contrer la menace que représente l'Armée de résistance du Seigneur et les effets de ses activités, dont la mise à jour du plan d'exécution des activités et la détermination des projets prioritaires pour la stratégie régionale, l'organisation de deux réunions de coordonnateurs sur la LRA et la conduite de missions diplomatiques communes dans les pays menacés par la LRA pour affermir le soutien politique à la stratégie régionale des Nations Unies contre la LRA et à l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de la LRA; c) appui à la CEDEAO, à la CEEAC et à la Commission du golfe de Guinée, en collaboration avec le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, aux fins de la mise en œuvre des recommandations formulées lors du sommet régional sur la piraterie maritime dans le golfe de Guinée, dont l'animation de réunions et la participation à l'élaboration d'un plan d'action pour la mise en œuvre des décisions du sommet et de documents techniques portant sur l'établissement et le fonctionnement du Centre interrégional de coordination de Yaoundé pour la sûreté et la sécurité maritimes; d) sensibilisation aux conséquences régionales de la crise survenue en République centrafricaine, lors de visites menées par le Représentant spécial dans les pays voisins intéressés (le Tchad en février et juin 2014, le Cameroun en mars 2014 et le Congo et la République démocratique du Congo en avril 2014), certaines de ces visites ayant été effectuées conjointement avec la MINUSCA, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et la CEEAC; e) assistance aux États membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des

questions de sécurité en Afrique centrale en vue de l'élaboration d'une stratégie régionale de lutte contre le terrorisme; f) organisation de deux réunions ministérielles du Comité consultatif permanent, dont l'une s'est tenue en juillet 2014 et l'autre est prévue pour novembre 2014.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2015

264. Le BRENUAC continuera à favoriser l'adoption d'une approche sousrégionale globale des questions liées à la paix et à la sécurité en aidant à renforcer les capacités institutionnelles nécessaires à une action harmonisée des Nations Unies et en soutenant les efforts déployés à l'échelon sous-régional pour traiter des questions intersectorielles préoccupantes.

265. Les stratégies et le plan pour 2015 comprendront les éléments suivants : a) missions de bons offices et de médiation au nom du Secrétaire général; b) coordination régionale des initiatives des Nations Unies visant à trouver une solution à la menace que représentent les actes de piraterie et les vols armés en mer dans le golfe de Guinée, principalement dans le cadre de l'application de la résolution 2039 (2012) du Conseil de sécurité; c) coordination régionale des initiatives des Nations Unies visant à trouver une solution à la menace des groupes armés, notamment la LRA, conformément à la déclaration du Président du Conseil de sécurité du 29 mai 2013 (S/PRST/2013/6); d) lutte contre les effets régionaux et transfrontières de la crise en République centrafricaine et mobilisation d'un appui aux équipes de pays des Nations Unies dans les pays concernés, y compris en ce qui concerne les droits de l'homme et l'assistance humanitaire; e) suivi des répercussions des activités terroristes dans la région sahélo-saharienne et le nord du Nigéria, qui pèsent de plus en plus sur la sécurité dans la région centrale de l'Afrique; f) renforcement des capacités des acteurs nationaux et régionaux, y compris la CEEAS, les médiateurs/ombudsmans nationaux, les organismes électoraux nationaux, les parlementaires et la société civile, y compris les groupes de femmes, pour ce qui est de prévenir les conflits et de consolider la paix, de répondre aux défis que posent la gouvernance, les tensions liées aux élections et la violence et les droits de l'homme, et de combattre le chômage des jeunes et l'instabilité politique; g) renforcement des capacités des médias et journalistes de la sous-région dans le domaine de la diplomatie préventive, de la paix et de la consolidation de la paix conformément à la stratégie du BRENUAC concernant les médias; h) contribution à l'élaboration et à l'application de mesures transfrontières d'instauration de la confiance dans les États d'Afrique centrale, y compris en aidant les organisations régionales, en particulier la CEMAC, à mettre en œuvre leurs politiques d'intégration régionale et de libre circulation des biens et des personnes; i) fonctions de secrétariat du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale et suivi des recommandations issues des réunions ministérielles du Comité; et j) aide aux États Membres pour l'élaboration d'une stratégie régionale de lutte contre le terrorisme, en coopération avec la CEEAC et d'autres partenaires, pour contrer les problèmes que pose la criminalité transfrontière dans la sous-région, et appui aux efforts déployés par les pays et institutions sous-régionales d'Afrique centrale en vue de combattre le braconnage.

266. Les objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats sont indiqués ci-après.

14-62620 **111/120**

Tableau 23

Objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif: Prévenir les conflits et promouvoir la paix et la sécurité dans la sous-région de l'Afrique centrale

Réalisations escomptées

a) Renforcement de la coopération des États d'Afrique a) i) Renforcement de la capacité de la CEEAC, de la centrale, des organisations sous-régionales pertinentes et d'autres partenaires clefs aux fins de la promotion de la paix et de la stabilité dans la sous-région de l'Afrique centrale

Indicateurs de succès

CEMAC et de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs de promouvoir la paix et la stabilité dans la région

Mesure des résultats

(Nombre de sommets et de réunions)

2013 (résultat effectif): 4 2014 (estimation): 6 2015 (objectif): 8

ii) Intensification de la collaboration des principaux acteurs de la sous-région en ce qui concerne les questions de paix et de sécurité

Mesure des résultats

(Nombre d'ateliers et de missions)

2013 (résultat effectif) : 3 2014 (estimation) : 8 2015 (objectif): 10

iii) Accroissement du nombre de visites effectuées dans le cadre de missions de bons offices et de diplomatie préventive avec de hauts dirigeants des États Membres et des organisations sous-régionales en vue de prévenir les conflits dans la sous-région ou d'y remédier

Mesure des résultats

2013 (résultat effectif) : 2 visites 2014 (estimation): 9 visites 2015 (objectif): 12 visites

Produits

- Participation à 2 sommets de l'Union africaine en vue d'inciter les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'Afrique centrale, l'Union africaine et d'autres partenaires clefs à promouvoir davantage la paix et la stabilité en Afrique centrale
- Participation à 3 sommets de la CEEAC, de la CEMAC et de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs pour faire progresser les efforts de consolidation de la paix et de prévention des conflits dans la sous-région
- 3 réunions avec la présidence (exercée par roulement par des chefs d'État) des organisations sous-régionales d'Afrique centrale concernées, à savoir la CEEAC, la CEMAC et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, pour promouvoir les domaines de coopération
- 4 missions d'enquête et d'évaluation dans la sous-région de l'Afrique centrale

- Participation à 4 ateliers techniques organisés par des organisations sous-régionales pour renforcer les capacités dont disposent les institutions pour s'occuper des questions liées à la paix et à la sécurité
- 2 réunions de coordination technique organisées avec des représentants de la CEMAC et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, pour définir plus avant, achever d'établir ou évaluer des cadres de coopération et un plan d'action conjoint
- 2 ateliers organisés en coopération avec la CEEAC sur des questions relatives aux élections et sur les femmes, la paix et la sécurité
- 1 atelier organisé en coopération avec la CEMAC sur la libre circulation des personnes et des biens
- 1 atelier organisé en collaboration avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs afin de déterminer l'avenir de la collaboration avec cette dernière, y compris le cadre de coopération sur les questions liées à la paix et à la sécurité
- 12 missions de diplomatie auprès d'États Membres de l'Afrique centrale au nom du Secrétaire général, afin de contrer ou d'atténuer les effets des situations de crise et des menaces transfrontières dans la sous-région

Réalisations escomptées

b) Amélioration de la coordination des travaux des entités des Nations Unies présentes dans la sous-région menée par l'ONU dans le domaine de la paix et de la visant à promouvoir une approche intégrée des questions de paix et de sécurité

Indicateurs de succès

b) i) Meilleures perception et coordination de l'action sécurité

Mesure des résultats

(Nombre de conférences, réunions et missions)

2013 (résultat effectif) : sans objet

2014 (estimation) : 4 2015 (objectif): 9

ii) Renforcement de la mise en œuvre de la stratégie régionale des Nations Unies contre la menace que représente l'Armée de résistance du Seigneur et les effets de ses activités

Mesure des résultats

(Nombre de réunions, missions et ateliers)

2013 (résultat effectif): sans objet

2014 (estimation) : 7 2015 (objectif): 12

iii) Nombre d'activités menées pour favoriser la mise en place du Centre interrégional de coordination sur la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée, conformément à la décision prise en juin 2013 au sommet de Yaoundé, en coordination avec le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, la CEEAC, la CEDEAO et la Commission du golfe de Guinée

Mesure des résultats

2013 (résultat effectif): 4 réunions 2014 (estimation) : 6 réunions 2015 (objectif) : 7 réunions

iv) Amélioration du plan d'action visant à contrer la menace que constituent pour la sécurité des États le braconnage et le trafic de faune et de flore sauvages, et en particulier d'éléphants

Mesure des résultats

2013 (résultat effectif): sans objet 2014 (estimation) : 1 atelier 2015 (objectif) : 1 atelier

Produits

- Participation à 4 conférences sous-régionales visant à faciliter la coordination militaire sur les questions relatives à la LRA, à l'insécurité maritime dans le golfe de Guinée et d'autres problèmes de sécurité naissants
- 3 missions conjointes menées avec l'Envoyé spécial de l'Union africaine pour l'Armée de résistance du Seigneur dans les pays où sévit ce groupe, pour affermir le soutien politique à la stratégie région ale des Nations Unies en la matière
- 2 visites de travail dans des pays où sévit la LRA
- Participation à 2 réunions ministérielles du Mécanisme conjoint de coordination de l'Union africaine pour faire progresser la mise en œuvre de l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de la LRA menée par l'Union africaine
- Participation à 1 réunion au sommet des chefs d'État ou de gouvernement des pays où sévit la LRA, organisée par l'Union africaine dans le but de renforcer la mobilisation politique en faveur de l'Initiative de coopération régionale de l'Union africaine
- Participation à 1 atelier organisé par l'Union africaine sur la stabilisation à long terme dans les pays où sévit la LRA
- Participation à 1 réunion annuelle du Groupe de travail international sur la LRA organisée par les coprésidents du Groupe de travail, les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne
- Participation à 4 réunions techniques visant à traduire en termes opérationnels les décisions concernant l'insécurité maritime dans le golfe de Guinée, prises lors du sommet de Yaoundé de juin 2013, y compris l'établissement au Cameroun du Centre interrégional de coordination pour la sûreté et la sécurité maritimes, et à mobiliser des ressources
- Participation à 1 réunion annuelle avec les chefs de secrétariat de la CEDEAO, de la CEEAC et de la Commission du golfe de Guinée sur la sécurité et la sûreté maritimes
- 2 visites de travail dans des centres de coordination maritime situés en Afrique occidentale et centrale
- 1 atelier organisé conjointement avec la CEEAC et l'ONUDC pour recenser les failles des cadres d'action actuels et faire en sorte que les États Membres de l'Afrique centrale mènent une action soutenue et concertée pour remédier à la menace que constitue le braconnage
- 1 réunion annuelle de coordination du Représentant spécial et des coordonnateurs résidents des Nations Unies présents dans les États de l'Afrique centrale

- 2 réunions de coordination avec les bureaux régionaux des entités suivantes des Nations Unies : le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour les questions relatives aux droits de l'homme; le Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour les questions humanitaires; l'ONUDC, pour les questions relatives au trafic de drogues et de flore et de faune sauvages; et ONU-Femmes, pour les questions relatives à la problématique hommes-femmes et à l'accroissement du rôle des femmes dans la recherche de la paix et de la sécurité
- 2 missions conjointes menées avec les bureaux régionaux des entités suivantes des Nations Unies : le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, pour les questions relatives aux droits de l'homme; le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, pour les questions humanitaires; l'ONUDC, pour les questions relatives au trafic de drogues et de flore et de faune sauvages; et ONU-Femmes, pour les questions relatives à la problématique hommes-femmes et à l'accroissement du rôle des femmes dans la recherche de la paix et de la sécurité
- 2 réunions organisées à l'intention des coordonnateurs de la lutte contre la LRA au sein des missions ou organismes des Nations Unies, organisations non gouvernementales et autres partenaires

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès							
c) Bon fonctionnement du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale	c) Nombre de réunions tenues pour faciliter les activités ordinaires du Comité consultatif permanent <i>Mesure des résultats</i> 2013 (résultat effectif): 2 réunions 2014 (estimation): 2 réunions 2015 (objectif): 2 réunions							

Produits

- Organisation de 2 réunions du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale
- Présentation à l'Assemblée générale d'un rapport annuel récapitulant les travaux du Comité consultatif permanent

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès							
d) Plus grande sensibilisation du public aux activités des Nations Unies visant à promouvoir la paix et la sécurité dans la sous-région	d) Accroissement du nombre d'activités menées pour renforcer les capacités de journalistes et d'autres activités de communication visant à contribuer à la cohésion nationale et à l'établissement d'un climat de confiance							
	Mesure des résultats (Ateliers, publications et activités) 2013 (résultat effectif): 4 2014 (estimation): 6 2015 (objectif): 7							

Produits

 2 comptes rendus au Conseil de sécurité sur le rapport du Secrétaire général concernant les activités du BRENUAC et les zones où sévit la LRA

14-62620 **115/120**

- 1 atelier régional visant à renforcer les capacités des journalistes dans les domaines de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix en Afrique centrale
- Participation aux activités du Groupe de la communication des Nations Unies et assistance à l'équipe de pays des Nations Unies
- Organisation du deuxième « tournoi pour la paix » à l'occasion de la Journée internationale de la paix, le 21 septembre 2015
- Publication du quatrième numéro de la revue UNOCA Magazine, récapitulatif annuel des activités du Bureau régional
- Campagne d'information sur les activités dont le Bureau régional s'acquitte dans le cadre de son mandat, ainsi que sur l'action menée par le Comité consultatif permanent et la lutte contre la LRA et la piraterie maritime dans le golfe de Guinée

Facteurs externes

267. L'objectif pourra être atteint si les conditions suivantes sont remplies : a) il ne se produit aucun nouveau conflit ni aucune nouvelle crise susceptible de bouleverser la situation économique, politique et sociale des différents pays ou de la sous-région et de modifier les priorités; b) les chefs d'État et de gouvernement des pays d'Afrique centrale font preuve de la volonté politique voulue afin de fixer les orientations et de mobiliser les moyens nécessaires pour rendre opérationnels les mécanismes de la CEEAC concernant la paix et la sécurité, notamment le Conseil de paix et de sécurité et le Mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique centrale; et c) il n'y a pas de nouveaux problèmes importants intéressant la sécurité maritime.

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 24 **Ressources financières**(En milliers de dollars des États-Unis)

	1 ^{er} janv	ier-31 décembre	2014	M			
Catégorie	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Total net ^a	Dépenses non renouvelables	Variation (2014-20145)
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (4) - (3)	(6)	(7) = (4) - (1)
Personnel civil	3 996,6	3 926,0	70,6	4 121,7	4 051,1	-	125,1
Dépenses opérationnelles	1 758,3	1 526,0	232,3	1 606,2	1 373,9	_	(152,1)
Total	5 754,9	5 452,0	302,9	5 727,9	5 425,0	_	(27,0)

^a Après déduction du montant estimatif du solde inutilisé ou du dépassement des crédits de 2014.

Tableau 25 **Postes temporaires**

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agent services g et des ca appare		eénéraux tégories		Personnel recruté sur le plan national		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux			Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	
Effectif approuvé pour 2014	1	_	_	1	3	3	4	_	12	7	-	19	2	6	_	27
Effectif proposé pour 2015	1	_	-	1	3	3	4	_	12	7	_	19	2	6	_	27
Variation	-	-	-	-	-	-	_	_	-	-	-	-	-	_	-	_

268. Le solde inutilisé prévu pour 2014 s'explique principalement par la sousutilisation des crédits ouverts au titre des dépenses communes de personnel pour les fonctionnaires recrutés sur le plan international, qui est en partie contrebalancée par des dépenses additionnelles au titre du personnel recruté sur le plan national résultant du taux de vacances de poste, égal à zéro en 2014 au lieu des 10 % prévus dans le budget. Les dépenses opérationnelles devraient également être inférieures aux prévisions car les crédits ouverts au titre des travaux d'aménagement et de rénovation et de la défense des périmètres dans le cadre du déménagement prévu du BRENUAC n'ont pas été utilisés, le Bureau étant resté dans les locaux du Gouvernement.

269. Les ressources proposées pour le BRENUAC, d'un montant de 5 727 900 dollars (déduction faite des contributions du personnel), devraient couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel (4 121 700 dollars) relatifs aux 27 postes proposés (1 SGA, 1 D-1, 3 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 7 SM ou ASS, 2 AN et 6 AL), ainsi que les dépenses opérationnelles (1 606 200 dollars) comprenant les voyages (533 000 dollars), les installations et infrastructures (213 300 dollars), les transports terrestres (51 900 dollars), les transports aériens (229 000 dollars), les communications (431 800 dollars), l'informatique (90 800 dollars) et les autres fournitures, services et matériels divers (56 400 dollars).

270. Aucun changement n'est proposé pour 2015 quant au nombre de postes du BRENUAC.

271. La diminution des crédits demandés en 2015 est principalement imputable à la baisse des dépenses opérationnelles, car il n'est plus nécessaire d'affecter des crédits, aux fins du déménagement du Bureau régional, au titre des travaux d'aménagement et de rénovation et de la défense des périmètres. Cette réduction est en partie contrebalancée par la hausse des ressources nécessaires pour les dépenses suivantes : a) personnel civil, le taux de vacances de poste devant être plus bas en 2015 qu'en 2014; b) voyages, le coût total des billets d'avion devant être plus élevé du fait du nombre accru de missions de promotion de la paix et de la sécurité prévues dans la sous-région; et c) transports aériens, l'augmentation du nombre d'heures de vol s'expliquant par les missions de diplomatie à effectuer auprès des États Membres de l'Afrique centrale pour contrer ou atténuer les effets des situations de crise et des menaces transfrontières dans la sous-région.

14-62620 **117/120**

Ressources extrabudgétaires

272. Pour mettre en œuvre la stratégie régionale des Nations Unies contre la LRA, le BRENUAC a reçu en 2014 des ressources extrabudgétaires d'un montant de 699 200 dollars pour couvrir les dépenses afférentes à un consultant et à un spécialiste des questions politiques, tous les deux affectés à Libreville au sein de l'équipe du Bureau régional chargée des questions politiques, ainsi qu'aux voyages et transports aériens nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie régionale. La Mission estime qu'il lui faudra disposer en 2015 de 560 300 dollars pour reconduire les postes du consultant et du spécialiste des questions politiques.

273. Le Secrétaire général ayant nommé son Représentant spécial pour l'Afrique centrale membre de l'équipe de médiation internationale dirigée par la CEEAC pour la République centrafricaine, des ressources extrabudgétaires ont été utilisées pour renforcer le bureau du Représentant spécial en recrutant un spécialiste des questions politiques. Le BRENUAC a reçu à cette fin 116 200 dollars en 2014 et estime qu'un montant de 178 200 dollars sera nécessaire en 2015 pour maintenir ce poste de spécialiste des questions politiques.

I. Mission d'appui des Nations Unies en Libye

(31 430 300 dollars)

Historique, mandat et objectif

274. La Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) a été déployée progressivement pour une période initiale de trois mois en application de la résolution 2009 (2011) du Conseil de sécurité. Son mandat a été prolongé pour une période de trois mois par la résolution 2022 (2011). Il a depuis été reconduit à trois reprises par les résolutions 2040 (2012), 2095 (2013) et 2144 (2014) du Conseil, à chaque fois pour une période de 12 mois, soit jusqu'au 13 mars 2015.

275. Dans sa résolution 2144 (2014), le Conseil de sécurité a décidé que le mandat de la MANUL consisterait: a) à favoriser, à titre de priorité immédiate, l'instauration d'un dialogue national en Libye, ainsi que la conduite de consultations électorales et l'élaboration de la nouvelle constitution, en donnant aux femmes, aux jeunes et aux minorités les moyens de leur autonomie et en favorisant leur participation à la vie politique, et en usant de ses bons offices pour promouvoir le règlement politique sans exclusive du conflit en Libye et instaurer un climat politique propice à l'intégration des ex-combattants dans les forces de sécurité libyennes ou à leur démobilisation et leur réintégration dans la vie civile; b) à promouvoir l'état de droit et assurer le respect et la protection des droits de l'homme, à aider le Gouvernement libyen à garantir à tous les détenus un traitement humain et respectueux de la légalité et à opérer des réformes et à bâtir une justice indépendante et des institutions policières et pénitentiaires transparentes et responsables; c) à sécuriser les armes et le matériel connexe présents en Libye et empêcher leur prolifération et à renforcer les efforts déployés en vue d'assurer la sécurité aux frontières, d'établir des institutions libyennes compétentes et de coordonner efficacement l'action menée en matière de sécurité nationale; et d) à renforcer les capacités de gouvernance, dans le cadre d'un effort international

coordonné et en tirant parti des compétences spécifiques de l'équipe de pays des Nations Unies, par l'apport d'un appui aux différents ministères, au Parlement national et aux autorités locales.

Situation politique et conditions de sécurité en 2014

276. Au cours de la période à l'examen, la Libye a connu des affrontements armés d'une gravité inégalée depuis 2011. Le 5 juillet 2014, sur fond de tensions accrues et de récriminations mutuelles de groupes armés dans la capitale, des heurts entre membres de brigades rivales à un point de contrôle de Tripoli, situé près du complexe de la MANUL, ont rapidement dégénéré en violents affrontements sporadiques et gagné d'autres quartiers de l'ouest de Tripoli. Malgré les appels à un cessez-le-feu immédiat et au dialogue lancés aux factions belligérantes, les combats se sont rapidement étendus à d'autres quartiers de Tripoli, et des bombardements aveugles de zones résidentielles densément peuplées ont été signalés. Les deux camps se sont mobilisés et ont fait entrer un grand nombre de soldats et d'armes lourdes dans la ville. Cela a entraîné des déplacements de population sans précédent, les civils cherchant à fuir les combats. Les violents affrontements ont contribué à une détérioration rapide des conditions de vie, y compris une pénurie de nourriture, de carburant, d'eau et d'électricité et à une augmentation de la criminalité. Il a été signalé que des installations publiques avaient été fortement endommagées ou détruites à Tripoli et alentour, y compris l'aéroport international, le principal dépôt de carburant, ainsi que des routes et des ponts.

277. Après six semaines d'affrontements armés dans la capitale en juillet et en août 2014, la Libye est entrée, semble-t-il, dans une période d'instabilité et d'incertitude. Le conflit a conduit la grande majorité des représentants de la communauté internationale présents en Libye, y compris les Nations Unies, à quitter temporairement le pays. Le 14 juillet, la MANUL avait transféré les membres de son personnel recrutés sur le plan international en Tunisie et en Italie (à Brindisi) afin de poursuivre ses activités à distance dans la mesure du possible.

278. La situation évoluant rapidement, il est essentiel de veiller à ce que la présence et l'engagement de l'ONU en Libye soient adaptés au contexte et l'Organisation dispose des moyens nécessaires pour aider les autorités libyennes à faire face aux problèmes actuels ou escomptés. Le Secrétariat a donc entrepris un examen de la présence de l'ONU en Libye, en partenariat étroit avec les autorités libyennes et en consultation avec les partenaires régionaux et internationaux. Le Secrétaire général compte présenter des recommandations et des options à ce sujet au Conseil de sécurité dans les mois à venir.

279. Le montant total des crédits approuvés pour la période au titre de la MANUL pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 s'élève à 69 430 700 dollars tandis que le montant des dépenses devrait se chiffrer à 62 860 500 dollars. Le solde inutilisé – soit 6 570 200 dollars au 31 décembre 2014 selon les prévisions – tient essentiellement à ce que la Mission n'a pas été en mesure de s'acquitter pleinement des activités relevant de son mandat, du fait de l'évacuation et de la réinstallation de son personnel hors de la Lybie à la suite de la détérioration des conditions de sécurité.

14-62620 **119/120**

Ressources demandées à titre temporaire pour 2015

280. Dans l'attente de faits nouveaux et de précisions quant aux opérations de la Mission, des modalités de financement doivent être mises en place pour que la Mission puisse poursuivre ses activités au premier semestre de 2015 et mieux cerner ses besoins véritables à mesure que la situation s'éclaircira sur le terrain. Un montant de 31 430 300 dollars (déduction faite des contributions du personnel), correspondant à 50 % du montant des prévisions de dépenses pour 2014, est par conséquent demandé pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015.

281. Un projet de budget détaillé pour 2015 sera soumis à l'examen de l'Assemblée générale à la reprise de sa soixante-neuvième session. Pendant la phase intérimaire, la Mission pourra élaborer un projet de budget complet prenant pleinement en compte les décisions que le Conseil de sécurité pourra prendre et couvrant l'ensemble de ses opérations en 2015.